

DEPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
	RAPPORT N° III-1 19SGADL0181

SEANCE DU
21 NOVEMBRE 2019

Nombre de conseillers en exercice :
71

Nombre de conseillers présents :
59

Date de convocation :
15 novembre 2019

Date d'affichage :
22 novembre 2019

OBJET :
LE CREUSOT - Cœur de Ville -
Autorisation de signature d'un
avenant n°1 à la convention

Nombre de Conseillers ayant pris
part au vote : 70

Nombre de Conseillers ayant voté
pour : 70

Nombre de Conseillers ayant voté
contre : 0

Nombre de Conseillers s'étant
abstenus : 0

Nombre de Conseillers :

- **ayant donné pouvoir : 11**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 1**

L'AN DEUX MIL DIX NEUF, le 21 novembre à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle Bourdelle - Embarcadère - 71300 MONTCEAU-LES-MINES, sous la présidence de **M. David MARTI, président.**

ETAIENT PRESENTS :

Mme Evelynne COUILLEROT - M. Gilles DUTREMBLE - M. Jean-François JAUNET - Mme Sylvie LECOEUR - M. Hervé MAZUREK - M. Daniel MEUNIER - M. Olivier PERRET - M. Alain PHILIBERT - M. Jérémy PINTO - Mme Montserrat REYES - M. Laurent SELVEZ - M. Jean-Yves VERNOCHE

VICE-PRESIDENTS

M. Alain BALLOT - Mme Josiane BERARD - Mme Jocelyne BLONDEAU-CIMAN - Mme Catherine BUCHAUDON - M. Roger BURTIN - Mme Edith CALDERON - M. Christian CATON - M. Michel CHAVOT - M. Gilbert COULON - Mme Catherine DESPLANCHES - M. Lionel DUBAND - M. Bernard DURAND - Mme Marie-France FERRY - M. Jean-Marc FRIZOT - Mme Marie-Thérèse FRIZOT - M. Roland FUCHET - M. Sébastien GANE - Mme Josiane GENEVOIS - M. Jean-Luc GISCLON - M. Pierre-Etienne GRAFFARD - Mme Marie-Lise GRAZIA - M. Gérard GRONFIER - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - M. Charles LANDRE - M. Jean-Claude LARONDE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - Mme Laëtitia MARTINEZ - M. Luis-Filipe MARTINS - Mme Catherine MATRAT - Mme Paulette MATRAY - M. Claudius MICHEL - M. Felix MORENO - M. Jean PISSELOUP - Mme Marie-Odile RAMES - M. Dominique RAVAUULT - M. Bernard REPY - M. Marc REPY - M. Enio SALCE - M. Gilles SIGNOL - M. Guy SOUVIGNY - M. Michel TRAMOY - M. Noël VALETTE -

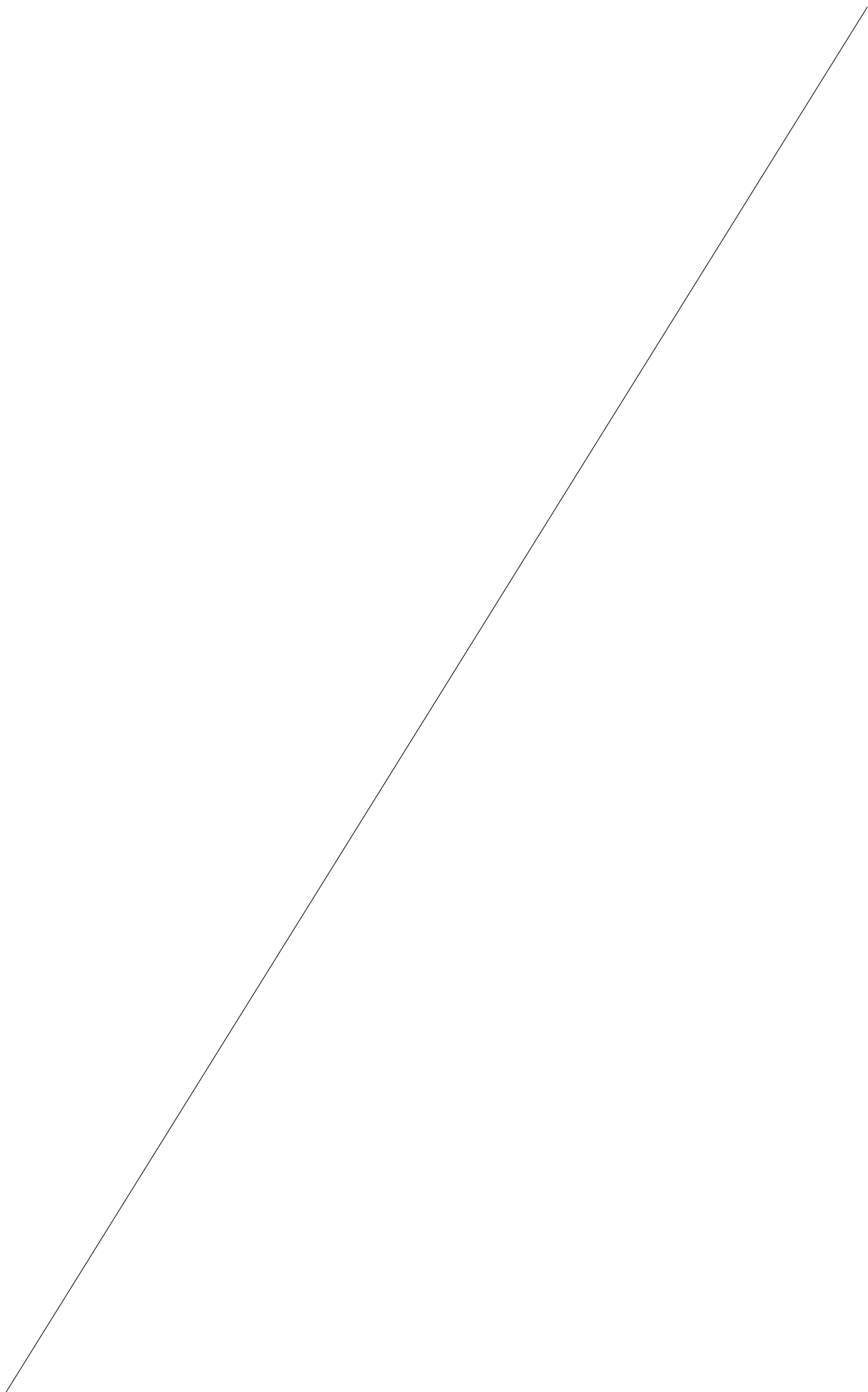
CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Abdoukader ATTEYE
M. POLITI (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)
M. DUPARAY (pouvoir à Mme Josiane BERARD)
Mme JARROT (pouvoir à Mme Marie-Thérèse FRIZOT)
Mme POULIOS (pouvoir à Mme Montserrat REYES)
Mme BUCHALIK (pouvoir à M. Michel TRAMOY)
Mme LEMOINE (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD)
M. GIRARDON (pouvoir à M. Bernard REPY)
Mme GOSSE (pouvoir à M. Jean-Claude LARONDE)
M. BAUMEL (pouvoir à M. David MARTI)
M. HIPPOLYTE (pouvoir à Mme Evelynne COUILLEROT)
Mme ROUSSEAU (pouvoir à M. Jean-Claude LAGRANGE)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Gilbert COULON



Vu le plan national « Action Cœur de Ville » mis en place par le ministère de la Cohésion des Territoires,

Vu la délibération du conseil communautaire du 27 septembre 2018 autorisant Monsieur le Président à signer la convention cadre afférente à ce programme sur la commune du Creusot,

Le rapporteur expose :

« La Ville du Creusot et la CUCM ont signé avec l'Etat, l'ANAH, la Caisse des Dépôts et le groupe Action Logement, une convention cadre engageant le programme « Action Cœur de Ville » sur le territoire du Creusot.

Cette convention précise l'organisation et la gouvernance du projet de revitalisation du cœur de ville et en décrit la stratégie et le plan pluriannuel d'actions sur lesquelles s'engagent les partenaires.

Conformément au dispositif de l'Etat, il est prévu deux phases d'élaboration et de déclinaison de la stratégie locale à partir de la signature de cette convention cadre :

- Une phase d'initialisation (octobre 2018 à octobre 2019) : elle a consisté à enrichir et compléter la stratégie locale esquissée dans la convention cadre par un travail plus approfondi entre les partenaires du dispositif. **Elle se termine par la signature d'un avenant à la convention cadre qui fait l'objet de la présente délibération.**
- Une phase de déploiement : c'est la phase opérationnelle de mise en œuvre des actions ; elle débutera dès la signature de cet avenant.

Ainsi, pendant la phase d'initialisation plusieurs travaux ont été menés grâce à la collaboration des partenaires ACV (DDT, ANAH, CDC, Action logement, AUSB...). Ils ont permis de renforcer le diagnostic territorial et d'approfondir la stratégie locale en mettant en cohérence les thématiques « Habitat, Commerce, Mobilités, Espaces publics et accessibilité aux équipements » avec une attention transverse en matière de transition écologique et d'innovation, notamment numérique. Ils aboutissent également à la proposition de 13 opérations nouvelles.

L'avenant à la convention joint en annexe se structure de la manière suivante:

- a) Le diagnostic : l'article concernant le diagnostic reprend et synthétise les contenus du PLUi-H valant SCoT et plusieurs études et rapports rédigés ces dernières années. Il se termine par l'identification des enjeux qui fondent la stratégie ;
- b) La stratégie : l'article présente d'abord les **trois axes de la stratégie** creusotine. Les deux premiers axes intègrent les cinq thématiques ACV citées ; le troisième explicite l'enjeu de « vie en centre-ville » et l'idée de « ville ludique ».
La stratégie cible **trois publics** : les étudiants, les jeunes actifs et leurs familles, les seniors.
- c) Le secteur d'intervention : le programme national demande d'identifier un **périmètre** (appelé « secteur d'intervention ») correspondant au centre-ville (cf. carte annexe 6 de l'avenant). En plus du périmètre, l'avenant propose d'identifier des **polarités stratégiques** correspondants à des quartiers à enjeu ;
- d) La programmation : les articles 4 et 5 présentent l'avancement de la **programmation** portée par la convention de septembre 2018 et la logique qui a sous-tendu l'intégration de **nouvelles opérations**. Les opérations sont listées en annexe 8.

Synthèse de la stratégie :

Axe 1) Le premier axe stratégique vise à conforter la **politique d'accueil** du territoire – qui prévoit l'accompagnement du conjoint, l'aide à la recherche d'un logement, l'aide à la découverte et à l'insertion dans le tissu social du territoire – avec des opérations qui favorisent la « vie en centre-ville ». Le mot « accueil » fait ainsi référence aux nouveaux

arrivants sur le territoire, comme à la capacité de la ville de favoriser l'installation des forces vives du territoire au centre. Cet axe stratégique vise deux thématiques du programme *Action cœur de ville* : l'habitat et le commerce.

Axe 2) Pour attirer davantage de personnes au centre, la stratégie *Action cœur de ville* positionne comme deuxième axe stratégique la **qualité de vie en centre-ville**. Les infrastructures créées ces dernières trente années ont permis de bâtir un centre urbain qui doit être davantage animé grâce aux actions identifiées par trois thématiques *Action cœur de ville* : les mobilités, l'espace public et l'accès aux services.

Axe 3) Les deux axes stratégiques précédents nécessitent la mobilisation de l'ensemble des politiques et des partenaires locaux et régionaux. Cependant, l'enjeu « de vie » posé par le projet fait appel à une mobilisation plus large que les dispositifs techniques, et vise à la fois l'implication des institutions et des populations : investisseurs, promoteurs, habitants d'aujourd'hui et de demain, commerçants, associations... Pour ce faire, la stratégie *Action cœur de ville* mobilise l'idée de « **ville ludique** » pour réinterroger l'espace urbain, les espaces de partage au sein de l'habitat et des lieux de commerce pour animer, attirer, vivre.

Nouvelles opérations intégrées à l'avenant :

- Les actions visant à **renforcer la connaissance** des dynamiques socioéconomiques de la commune et de son territoire : balades urbaines, ateliers d'urbanisme...
- Les actions opérationnelles visant à **impulser la dynamique** *Action cœur de ville* au sein des institutions comme auprès des populations locales : Plateforme InterStis, Fresques Murales, Parcours sportifs en ville...
- Les actions visant **l'animation du territoire** dans toutes ses composantes : Plan déplacements, Plan paysage et Schéma de services.

Ainsi, il est demandé au conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 à la convention « Action Cœur de Ville » annexé à la présente.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- D'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention « Action Cœur de Ville »,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le
et publié, affiché ou notifié le

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
La VICE-PRÉSIDENTE,

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
La VICE-PRÉSIDENTE,

Evelyne COUILLEROT

Evelyne COUILLEROT



Action cœur de ville

**Avenant à la Convention
« Action cœur de ville » du Creusot (71)**

AVENANT DE PROJET

A LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE *ACTION CŒUR DE VILLE*

DE LE CREUSOT

ENTRE

- La Commune du Creusot représentée par la 1^{ère} Adjointe au Maire
- La Communauté Urbaine Creusot Montceau représentée par son Président

ci-après, les « Collectivités bénéficiaires »

d'une part,

ET

- L'Etat représenté par le Préfet du département de Saône et Loire,
- Le groupe Caisse des Dépôts et Consignations représentée par son Directeur territorial,
- Le groupe Action Logement représenté par son Vice-Président du Comité Régional Action Logement Bourgogne Franche Comté,
- L'Agence Nationale de l'Habitat représentée par son Délégué Départemental, M. le Préfet du Département de Saône et Loire

ci-après, les « Partenaires financeurs »

d'autre part,

AINSI QUE

- Le Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté
- Le Conseil Départemental de Saône et Loire
- Les bailleurs sociaux : OPAC de Saône et Loire, Habellis, SEMCODA
- L'Etablissement Public Foncier Doubs BFC
- La Chambre de Commerce et d'Industrie de Saône et Loire
- La Chambre des Métiers et de l'Artisanat Interdépartementale
- L'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne
- Les Associations de Commerçants : UCIA du Creusot, Creusot Foch Animation, Commerces en Cœur, Association des Commerçants de L'Arche
- Les Conseils d'Habitants du Creusot et leurs représentants
- La Confédération des Petites et Moyennes Entreprises de Saône et Loire

ci-après, les « Autres Partenaires »,

il est convenu ce qui suit.

Préambule

La phase d'initialisation prévue par la convention « Action cœur de ville » (ACV ou « le programme ») du Creusot, signée le 28 septembre 2018, a permis aux partenaires locaux de décliner l'ambition d'une approche globale et transversale des thématiques du programme national à l'échelle du Creusot.

Cette transversalité a été obtenue grâce à la coopération institutionnelle entre la Ville et la Communauté Urbaine Creusot Montceau (CUCM, ou « la Communauté urbaine »). Elle est également le fruit de la collaboration avec les partenaires signataires de la convention, comme les partenaires participant à la gouvernance du programme.

Pendant la phase d'initialisation, plusieurs types d'activités ont été mises en place :

- Approfondissement des dynamiques territoriales concernant les thématiques du programme
- Suivi des opérations matures identifiées dans la programmation ACV de la convention du Creusot
- Mise en réseau des acteurs locaux et régionaux autour de la programmation ACV
- Lancement de démarches comme l'appel à projet « Réinventons nos cœurs de ville ».

Concernant le diagnostic, celui-ci reprend et synthétise les contenus du PLUi-H valant SCoT et plusieurs études et rapports qui ont été rédigés ces dernières années. En effet, le programme ACV hérite d'une longue histoire de réflexion urbaine autour du centre-ville du Creusot. A titre d'exemple, les dynamiques démographiques ont incité les élu.es et les services de la Ville et de la Communauté urbaine à mettre en place, depuis plus de dix ans, une politique complète pour la gestion et la réhabilitation de l'habitat sur le territoire.

Article 1. Bilan de la phase d'initialisation¹

Démographie

Dans son diagnostic, le PLUi met en exergue une érosion démographique qui se poursuit depuis les années 1980. Cependant, cette érosion due aux taux négatifs du solde naturel comme du solde migratoire ralentit ces dernières années. **La perte de population, que l'on peut qualifier de modérée depuis une décennie, ne concerne pas les tranches de population de plus de 60 ans qui affiche une augmentation régulière.**

Le document de planification communautaire associe ces dynamiques à une attractivité résidentielle des petits bourgs qui se confirme sur la période longue. Les données INSEE (RP2016 exploitation principale, géographie au 01/01/2019) indiquent que ce sont principalement les jeunes entre 15 et 24 ans qui changent le lieu de résidence en sortant de la ville. Sur la période récente, **le PLUi indique néanmoins un léger regain d'attractivité des polarités principales du territoire pour les familles constituées et notamment celles arrivant sur le territoire.**

Au niveau du Creusot, **si on observe le nombre de ménages, celui-ci est stable**, même si la population interne aux ménages a tendance à baisser de 4,4%. Cela reflète à la fois le départ des plus jeunes et le vieillissement de la population. Entre 2011 et 2016, on observe également une augmentation de 4,2%

¹ Le bilan territorial est basé sur plusieurs documents : PLUi, Portrait commerciale, Etude de l'Agence UP,... cités en note de bas de page et à l'Annexe 1 – Documents consultés dans le cadre du diagnostic. Certaines données ont demandé d'être mise à jour ou vérifiées.

de personnes vivant seules : cette croissance concerne notamment les jeunes (15 – 24 ans) et la tranche entre 40 et 64 ans.

Au niveau individuel comme au niveau des ménages, **sont davantage représentées les professions intermédiaires et les retraités**. Dans ce cadre le PLUi constate des revenus inférieurs au département, même si en progression lente. Ces tendances sont reprises par le diagnostic de l'OPAH pour lequel **les habitants de la CUCM se caractérisent par un niveau de ressources plutôt modeste**, par rapport aux moyennes observées sur le département. La médiane du revenu disponible par unité de consommation en 2016 est de 19 973 € pour le département contre 18 388 € pour Le Creusot (INSEE). **Les écarts de salaire net horaire moyen des femmes par rapport au salaire des hommes (INSEE, 2015) sont importants dans les catégories des cadres** (professions intellectuelles supérieures et chefs d'entreprises salariés) **et encore plus pour les ouvriers**.

Economie

Le territoire communautaire constitue un double bassin d'emploi, reconnu pour ses filières productives et tertiaires, qui accueille 33 825 emplois (salariés et non, INSEE 2016). Le Creusot, même s'il a connu de graves difficultés économiques (effondrement de Creusot-Loire en 1984), a su préserver et renouveler ses activités industrielles. Ainsi, Le Creusot représente 11 473 emplois (33,9% du territoire) ; ces chiffres sont à mettre en perspective avec deux autres indicateurs :

- la population du Creusot représente 23% de la population de l'intercommunalité ;
- l'indicateur de concentration d'emploi qui a augmenté de 2011 à 2016 de 166,3 à 171,1 : cet indicateur est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la même zone. Il indique que l'attractivité du territoire communal augmente, même vis-à-vis des communes limitrophes ;
- la variation entre 2011 et 2016 des emplois par catégories socioprofessionnelles (Insee, RP2011 et RP2016) : l'augmentation est plus importante pour les cadres et professions intellectuelles supérieures et intermédiaires, alors que le taux d'employés et d'ouvriers diminue.

Si ces évolutions sont relativement faibles, elles semblent confirmer la lecture du territoire qui voit **une transformation progressive à la fois du profil des habitants comme des emplois du Creusot et de son agglomération**². Elles confirment également les dynamiques liées aux mobilités domicile-travail pour lesquelles les échanges quotidiens entre entrants et sortants de l'agglomération creusotine sont presque identiques en nombre.

□ **Les diagnostics démographique et socioéconomique montrent ainsi que le territoire du Creusot attire de la population, mais n'arrive pas à la fixer sur le long terme.**

Ces dynamiques accompagnent les évolutions des secteurs d'activités : d'une « industrie - ville » à l'époque des Schneider, le Creusot a évolué vers une diversification de l'appareil industriel et une tertiarisation de l'économie. Ainsi, le secteur industriel, qui reste central dans l'économie locale, occupe 31,2% de l'emploi, au même niveau que le commerce/transports/services et l'administration publique. En outre, le vieillissement de la population génère un potentiel en terme d'économie tertiaire (Silver Economy) qui se décline en différentes prestations de service.

² Par « agglomération » est entendu le bassin de vie du Creusot qui comprend la ville et ses communes limitrophes. Les limites de ce bassin varient selon le sujet pris en considération et en l'absence d'une institution ou cadre institutionnel de référence.

L'histoire industrielle est encore bien présente dans les filières d'excellence industrielle représentées par plusieurs grands groupes du bassin creusotin. Cependant, il ne s'agit plus de l'industrie des Schneider : cette considération, banale pour les experts, n'est pas intégrée dans l'image associée aux activités économiques de la ville. Les entreprises du territoire créent et mobilisent des technologies de pointe dans différents secteurs (mécanique, équipement électrique, sidérurgie, métallurgie des poudres, production d'énergie renouvelable et rénovation thermique,...) et influencent l'activité des nombreuses PME-PMI locales.

Cette force économique est en synergie avec les activités de formation et qualification et avec les laboratoires de recherche et développement présents sur le territoire (deux laboratoires publics et deux privés). C'est ainsi que l'offre du pôle universitaire et de recherche s'étoffe progressivement avec de nouvelles formations (vision artificielle, imagerie médicale). Le dynamisme du site universitaire du Creusot est donc interdépendant du dynamisme économique local. Sa reconnaissance passe par l'échelle régionale et les complémentarités à créer avec les pôles universitaires de Dijon, Besançon et Montbéliard-Belfort (PLUi).

Cependant, l'ensemble de ces activités sont soumises à des enjeux mondiaux peu maîtrisables localement. C'est donc l'ensemble du territoire et l'ensemble des activités socioéconomiques qui doivent faire système pour maintenir l'attractivité du territoire.

Si les données statistiques entre 2011 et 2016 montrent un niveau de formation peu élevé (63% de la population dispose néanmoins d'un diplôme), elles indiquent également une évolution vers plus de qualifications à la fois au niveau baccalauréat que pour l'enseignement supérieur.

Ceci est en partie le fruit du pôle universitaire du Creusot qui constitue le 2^{ème} campus de Bourgogne avec près de 30 % des effectifs des sites territoriaux de l'Université de Bourgogne. Le site universitaire est composé du Centre Condorcet et de l'Institut Universitaire Technologique (IUT). Les formations dispensées par le pôle universitaire sont orientées principalement vers les activités économiques du territoire : l'industrie et les technologies. Le site est ainsi lié au tissu d'entreprises locales et internationales, avec des formations d'excellence (vision et robotique, imagerie médicale). Le défi de la formation reste néanmoins central, d'où une réflexion autour des possibilités offertes par ACV comme, par exemple, le dispositif « Au cœur des territoires » du CNAM.

Commerce³

Au niveau de la Saône et Loire : le taux de création d'établissements au sein de la CUCM s'établit en 2016 à 9,2%, contre une moyenne départementale de 9,9%. L'intercommunalité – qui pèse 17% en termes de population dans le département – concentre néanmoins un cinquième des grandes surfaces (>300m²) du département et se situe comme troisième pôle commercial. Les créations sont portées par les services à vitrines (20%) suivis par auto-moto et cafés, hôtels, restaurants (17%). *« Globalement, les principaux pôles commerciaux du département disposent d'une offre commerciale répartie de la même manière entre les offres quotidiennes, hebdomadaires, occasionnelles et exceptionnelles »*. **Au niveau des zones de chalandises (alimentaire et non), il est possible de remarquer une influence du territoire communautaire vers les territoires limitrophes. Le territoire montre également une bonne capacité à retenir la dépense de ses ménages, même si certains secteurs subissent la concurrence d'implantations externes (sport, habitat) ou de la vente à distance pour le non alimentaire (environ 8%). Enfin, « la voiture assure quasiment l'intégralité des**

³ Citations entre guillemets de « Le portrait commercial de la Communauté Urbaine Creusot Montceau », avril 2019, AUSB, CCI

déplacements à destination d'un grand magasin, alors que la marche atteint 40% des déplacements lorsqu'il s'agit des petits et moyens commerces ». Concernant le territoire communautaire, « la performance commerciale est très bonne [et] est principalement due à une activité interne qui compense une faible attractivité externe ».

Au niveau de la CUCM : sans surprise, Le Creusot et Montceau-les-Mines accueillent le plus d'activités commerciales. Montcenis, Le Breuil, Torcy et Montchanin constituent des polarités qui participent aux dynamiques commerciales du Creusot. Le Breuil et Torcy complètent le profil et la diversité de l'offre de l'agglomération creusotine notamment par leurs grandes surfaces (>300m²). En général, l'activité commerciale est dominée par les hypermarchés, viennent ensuite les hard discounts et les petits commerces.

Au sein du territoire communautaire, l'étude de l'AUSB montre une très nette bipolarité commerciale autour des deux villes principales, notamment pour l'alimentaire. Pour le non alimentaire, « les flux entre les zones de chalandise du Creusot et de Montceau-les-Mines sont moins importants que ceux vers l'extérieur ». Dans ce cadre, l'évasion pour l'agglomération creusotine en non alimentaire est un peu plus importante, notamment dans le secteur de l'équipement à la personne.

« L'analyse de la mobilité liée aux achats confirme la distinction entre les deux bassins commerciaux » des villes principales. Au centre-ville, les déplacements à pieds sont privilégiés. Cela confirme le caractère endogène de chaque polarité de la communauté urbaine.

Au niveau du Creusot : entre 2011 et 2016 l'évolution du nombre d'emploi dans le secteur tertiaire est stable, voire présente une légère augmentation. En 2018, l'INSEE⁴ note dans les transports, l'hébergement et la restauration le taux plus important de création d'activités (34,6%), suivi des services marchands aux particuliers (25,2%). Néanmoins, d'un côté le FISAC 2016 rapportait un taux de vacance commerciale de 25% ; de l'autre, **l'étude de l'AUSB met en évidence comment une majorité de services à vitrines⁵ et hygiène, santé et beauté sont présents au centre-ville du Creusot.** L'étude rappelle que « ces derniers n'apportent [...] pas d'animation commerciale pour les centres-villes ». Le travail de l'AUSB contextualise ces données diagnostiquant le manque au sein de la commune d'une centralité principale, mais évoquant l'axe Jean Jaurès, place Schneider, rue Leclerc, rue Foch. Il rappelle également que « **les centralités des Quatre chemins et Croix Menée offrent une réelle diversité de commerces [...]** avec une spécificité bazar, occasion et divers dans le secteur de la Croix Menée. [...] **Ces centralités sont essentielles au maillage commercial de la ville en répondant principalement à des besoins de proximité** ». De leur côté, les zones commerciales externes à la commune ont des profils différenciés, notamment dans l'alimentaire et le bricolage/jardinerie (cf. cartes en Annexe 4).

Concernant les marchés non sédentaires, le principal se situe aux Quatre chemins le jeudi matin et compte une centaine d'exposant. D'autres sont présents comme celui du samedi matin place Schneider. Si leur dynamique n'a pas fait l'objet d'analyses précises (en attendant l'étude commerce dédiée au Creusot), l'observation sur le long terme permet d'identifier un affaiblissement

En conclusion, **l'appareil commercial du bassin creusotin est organisé à deux échelles : au niveau de l'agglomération** (zones commerciales) **et au niveau de la commune** à travers les différentes centralités commerciales du cœur de ville et des quartiers.

⁴ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-71153#chiffre-cle-9>

⁵ Assurances, banques,...

Afin de compenser et résoudre les faiblesses du commerce en centre-ville, le Creusot avec la CUCM a entrepris différentes actions, notamment :

- ✓ Réaménagements des rues (dès la fin des années 90)
- ✓ Mise en place depuis 2009 du droit de préemption commercial
- ✓ Mise en place du FISAC
- ✓ Opération Boutique à l'Essai (en cours le deuxième appel à projet)
- ✓ Animations commerciales régulières portées par les associations de commerçants ou la Ville
- ✓ Encouragement des commerçants à une présence numérique (Ysetou)
- ✓ Mise en place d'un forum de la franchise par le groupe Duval
- ✓ Incitation à l'achat local par des communications régulières
- ✓ Habillage de vitrines vacantes par des visuels adhésifs.

La commune a également favorisé la création de la zone commerciale Chanliau, qui a permis de réduire l'évasion commerciale, tout en veillant à préserver les complémentarités avec le centre-ville.

Habitat

Territoire historiquement industriel, le parc de logement privé et social porte l'empreinte du passé : habitat ouvrier, ensembles sociaux, bâtiments de la reconstruction. A l'échelle communautaire (où se situe la compétence habitat), la question de la réhabilitation se pose avec acuité avec 55 % des logements datant d'avant 1971 (soit avant la première réglementation thermique de 1974), la question de la réhabilitation se pose avec acuité.

Pour le Creusot, l'INSEE comptabilise, en 2016, **13 205 logements dont 86% de résidences principales : la majorité de celles-ci est constituée de 3/4 pièces et environ 60% ont été construites avant 1974. Le taux de logements vacants est de 12%** : la vacance se développe surtout dans le parc ancien et dans des immeubles collectifs (58%) ; environ un quart de la vacance se situe dans le parc public. **60% des logements sont des appartements, 40% des maisons. La moitié des ménages occupe sa résidence principale depuis plus de 10 ans.**

L'ensemble du parc est ainsi abondant et vieillissant : deux facteurs qui contribuent à créer un marché du logement détendu. Aux phénomènes de vétusté propres à l'habitat, s'ajoutent les dynamiques démographiques et l'évolution des aspirations sociales qui portent un changement des attentes en matière d'habitat : plus d'habitat individuel, qualitatif, basse consommation,... L'ensemble de ces éléments incitent les potentiels acquéreurs à rechercher des solutions au-delà des limites communales, où les prix sont également plus favorables.

Le territoire n'a pas attendu pour chercher des solutions : depuis les années 90, la communauté urbaine a pris une série d'initiatives. Concernant l'habitat social, qui au Creusot représente 30% du parc, les interventions se sont concentrées sur les quartiers du Tennis, d'Harfleur-République-Lapérouse. En outre, d'autres quartiers ont fait l'objet d'interventions hors ANRU, comme par exemple la cité des Riaux. Ainsi, plus de 1 300 logements ont été démolis (avant NPNRU).

Concernant l'habitat privé, l'OPAH 2013-2018⁶ à l'échelle communautaire vient de se terminer (novembre 2018). Sur 845 dossiers, 130 dossiers de propriétaires occupants ont été accompagnés par un dispositif ANAH au Creusot ; s'ajoutent 42 dossiers de propriétaires bailleurs. Concernant les ravalements de façades, les dispositifs de la CUCM et de la Ville ont permis de traiter 249 logements. Pour combattre l'habitat indigne, durant les 5 ans de l'OPAH, 62 visites techniques ont été réalisées : 52 logements locatifs ont été déclarés indécents et jusqu'à aujourd'hui, déjà 27 logements ont été classés à nouveau décents après travaux. La moitié de ces dossiers concernait des appartements,

⁶ Cf. « Bilan final et prospective pour une nouvelle OPAH », juillet 2019, SOLiHA, CUCM

l'autre moitié des maisons individuelles ou mitoyennes. Il est à noter que la plupart des occupants des logements indécents sont inactifs.

En général, le parc à rénover reste important et la lutte contre la précarité énergétique demeure un axe de travail essentiel. Dans ce cadre, différentes actions sont en cours :

- la démarche BIMBY
- une nouvelle OPAH généraliste
- une approche nouvelle en faveur des copropriétés⁷
- une OPAH RU sur les îlots dégradés des villes-centre.

Concernant cette dernière opération, entre 2016 et 2018 la Communauté urbaine a réalisé une étude sur six îlots urbains dégradés des centres villes du Creusot et de Montceau. Celle-ci a défini les orientations et actions à mettre en œuvre sur quatre d'entre eux, notamment une OPAH RU avec un volet RHI THIRORI. L'étude pré-opérationnelle de l'OPAH RU sera lancée en 2020. L'Etablissement Public Foncier Local Doubs BFC procède déjà à des acquisitions. L'OPAH RU se substituera à l'OPAH « classique » sur le périmètre des îlots urbains dégradés.

L'ensemble de ces opérations doit renforcer la visibilité et la confiance envers le territoire et permettre d'attirer plus de promoteurs. De surcroît, le programme « Réinventons nos cœurs de ville » permettra à la CUCM de valoriser l'espace urbain en centre-ville de l'îlot Jean Jaurès. Cette opération vise à offrir des produits nouveaux, voire innovants : des logements modernes et haut de gamme. Il s'agit en effet, selon les experts du secteur, d'une part de marché prometteuse pour le territoire, la cible étant (entre autres) les cadres et ouvriers qualifiés arrivants sur la commune.

Mobilités

L'Enquête Déplacements Ville Moyenne⁸ (EDVM) à l'échelle de la CUCM montre que :

- **75 % des déplacements sont réalisés en voiture**, 63% comme conducteur, 12% comme passager ;
- **19% des déplacements sont constitués par la marche** (notamment par les seniors) ;
- **5% des déplacements sont effectués en transport en commun ou autres** (moto,...)
- **1% des déplacements sont réalisés en vélo.**

Les transports collectifs sont majoritairement utilisés par des jeunes dans le cadre de déplacements vers les établissements scolaires. Concernant le vélo, ce mode est utilisé dans 55 % des cas à des fins sportives ou de loisirs. Pour rappel, le taux de motorisation est selon l'INSEE de 1,23 véhicule par ménage. Appliqué aux vélos, selon l'EDVM, celui-ci n'est que de 1,1. Enfin, concernant la marche, au Creusot, l'enjeu de sécurisation des déplacements piétons demeure complexe du fait de l'urbanisation étirée et du positionnement de pôles générateurs de déplacements piétons en périphérie.

Selon l'EDVM, au Creusot ou à Montceau-les-Mines, 75 % des actifs qui travaillent dans leur commune de résidence se rendent sur leur lieu d'emploi en voiture. Dans ce cadre, les échanges d'actifs entre la CUCM et les territoires limitrophes sont comparables : signe que le territoire reste attractif. **Une particularité est mise en évidence par le PLUi : en plus des deux pics domicile-travail aux heures de**

⁷ Au Creusot 2 591 logements sont répartis sur 395 copropriétés. Un quart d'entre elles présentent des indices de fragilité. Pour autant les dysfonctionnements techniques ne présentent pas de caractère d'urgence. Les difficultés relèvent de la gouvernance interne. Ainsi, le travail à réaliser consiste en de l'aide à l'ingénierie dans le cadre de la nouvelle OPAH.

⁸ L'enquête a été mise à jour en 2014 et sera renouvelée en 2020.

pointe "classiques" (entre 7h et 9h et entre 16h et 18h), **un pic est constaté entre 12h et 13h**. Celui-ci atteint une valeur quasi-similaire au pic du matin (environ 14 000 déplacements). Ce volume s'explique par la pause du midi : les actifs rentrent déjeuner à leur domicile, signe que les temps de parcours et la densité du trafic y sont favorables.

Les 2/3 des personnes interrogées pour l'EDVM déclarent ne pas rencontrer de difficultés pour se stationner dans le centre du Creusot. De même, **seulement 12 % des actifs déclarent rencontrer des difficultés pour se stationner sur leur lieu de travail. Cependant, dans l'hyper centre du Creusot, les espaces de stationnement sont en quasi situation de saturation** (malgré quelques réserves sur la Place Schneider) : notamment sur le boulevard Schneider ou la rue du Guide (cf. carte Annexe 5). Néanmoins, l'offre de stationnement, analysée dans son ensemble est suffisante : en effet, les espaces de stationnement dits "péricentraux" sont quasiment vides (à l'exception de la gare). Afin d'inciter au report modal et à l'usage des transports collectifs et des modes actifs (cf. encadré ci-dessous), la question du stationnement est intégrée aux réflexions sur les problématiques des déplacements. Trois enjeux forts concernent ainsi le stationnement : 1) le volume de places et leur localisation ; 2) la gestion de la concurrence entre les travailleurs, les résidents et les visiteurs ; 3) l'emprise du stationnement sur la pratique des modes actifs.

Le « mode actif », c'est toute forme de déplacement où l'énergie motrice et apportée par l'être humain : la marche à pied, le vélo, le roller, la trottinette et d'autres moyens...à inventer ? Ces modes sont accessibles à différents types de publics : enfants, actifs, seniors. Ils sont particulièrement utiles pour effectuer de courtes distances et pour les trajets de rabattement vers d'autres modes de transports. La pratique des modes actifs amène également des bénéfices pour la santé. Pour ces raisons, le présent Avenant utilise pour spécifier les modes de déplacement cités le mot « actifs » plutôt que « doux ».

Par ailleurs, la CUCM gère un réseau de transports collectifs urbains qui assurent prioritairement un lien social pour permettre le déplacement des populations les plus captives à l'échelle de l'agglomération comme des communes périphériques. Le réseau de transport urbain monRÉZO est organisé autour des deux villes-centres : Montceau-les-Mines et Le Creusot. La CUCM est donc dotée de deux réseaux urbains de taille moyenne structurés autour de 8 lignes (3 sur les secteurs de Montceau-les-Mines ; 3 sur le secteur du Creusot ; 1 ligne reliant la gare TGV ; 1 ligne « intercity » complémentaire à l'offre TER).

L'organisation actuelle s'est appuyée sur une logique de flux et de besoins de mobilités dans le cadre d'une enveloppe budgétaire contrainte. **Dans la perspective des échéances de la DSP et d'une évolution des comportements, plus favorable à une mobilité durable, des adaptations du réseau pourraient s'envisager.** Sans remettre en cause le service pour les publics cibles d'aujourd'hui, l'objectif serait de mieux répondre aux besoins domiciles-travaux et loisirs et améliorer les liaisons des deux pôles urbains avec la gare TGV.

Concernant les modes actifs et le vélo en particulier, la CUCM aura finalisé fin 2019 le Schéma directeur cyclable du territoire. Celui-ci va prévoir deux axes majeurs : des actions d'aménagements cyclables afin de planifier les travaux et de construire un réseau d'itinéraires cohérents ; des propositions d'incitations qui ont vocation à favoriser et développer la pratique du vélo (communication, ateliers, cours d'initiation, parkings vélos,...).

Enfin, le Schéma Directeur d'Accessibilité – Agenda d'Accessibilité Programmée Communautaire, voté le 16 décembre 2016, a permis de rendre l'ensemble du parc autobus accessible. En outre, depuis janvier 2019, la CUCM a souhaité accélérer la mise en accessibilité des arrêts de bus en consacrant un

budget annuel de 500 000 € par an sur 3 ans. C'est un effort important qui a permis de concrétiser l'aménagement de 40 points d'arrêts sur la ville du Creusot.

Urbanisme, Espaces publics, paysage

La structure du Creusot est caractérisée par un tissu urbain distendu et sans une réelle centralité historique. Le fonctionnement urbain est l'héritage de la constitution de la ville par quartiers constitués autour des cités ouvrières. Ce sont souvent des sous-ensembles de petits logements individuels ou en bande jouxtant parfois des maisons de cadres de facture plus luxueuse. L'extension urbaine à partir des années 60 ajoute à un paysage d'habitat individuel ou semi-individuel un habitat récent partagé entre les quartiers pavillonnaires excentrés et les cités HLM. Parfois, comme à la Molette, les bâtiments HLM sont intégrés aux quartiers plus historiques. Ces quartiers ont eu jusqu'à un passé très récent une vie sociale relativement endogène. La logique par quartiers s'est maintenue en parallèle d'un effort constant (surtout ces dernières trente années) de constituer un centre-ville plus identifié et plus attractif renforçant les liens entre les différentes polarités constituantes de la centralité du Creusot. Aujourd'hui la volonté est d'aller au-delà du travail sur la couture urbaine (esplanade Mitterrand, Simone Veil,...) en s'orientant vers un véritable travail de « reconstruction de la ville sur la ville » (BIMBY, Mach 2, îlot Jean Jaurès, site Technopolitain, îlots urbains dégradés).

Selon le PLUi, **le développement résidentiel entre 2001 et 2013, s'il a permis de répondre aux besoins en logement des habitants, a également contribué à la consommation de foncier communal.** A contrario, les espaces dédiés à l'activité économique sont importants au Creusot, mais la consommation de foncier reste modeste sur les dernières décennies. **Dans ce cadre, le problème auquel la commune du Creusot sera confrontée dans les prochaines années concerne l'offre réduite de foncier :** cela donne une importance supplémentaire à des opérations comme le quartier Jean Jaurès, l'opération BIMBY ou les OPAH et OPAH RU.

Du point de vue du paysage urbain, l'Architecte Conseil⁹ interroge la ville sur les interactions entre centralité et quartiers, en posant **la question de ce qui « fait ville » :**

- **l'emprise urbaine et l'absence historique de centre suggèrent de penser la ville et ses polarités**
- **la présence d'eau comme la persistance de voies et de tracés historiques remarquables pourrait constituer un axe de réflexion paysagère**
- **l'importance du relief et de la végétation pourrait inciter à un travail approfondi sur la nature en ville et ses relations avec le paysage morvandiau.**

Ces observations confortent l'importance d'une réflexion sur les enjeux paysagers : en ce sens, le travail de l'Agence UP a déjà identifié des pistes d'action. L'intérêt d'un tel travail est de réinterroger la relation de la ville à sa topographie (par exemple, du jardin des terrasses aux flancs de coteaux de la Marolle ou des Combes), à ses centralités urbaines, à ses établissements industriels, mais également au paysage vallonné et rural qui l'entoure et qui attire les investisseurs immobiliers. De plus, à la notion de paysage peut être liée la réflexion sur les mobilités : cela permettrait de conjuguer trames viaires et paysagères pour mettre en cohérence les aménagements en cours ou à venir.

Ces réflexions incitent ainsi à aller plus loin en posant des questions que le projet *Action cœur de ville* peut soutenir, à défaut de pouvoir les résoudre dans un laps de temps réduit de trois ans :

⁹ Note de l'Architecte Conseil d'Etat du 19 octobre 2018.

- Comment valoriser la double nature de la centralité du Creusot, entre industrie et urbanité ? Quelles ambiances urbaines rechercher ?
- Comment l'évolution de l'industrie et des modes de vie réinterrogent l'identité de la ville ?
- ...

Services

Historiquement le « paternalisme patronal », puis les investissements des trente glorieuses et enfin les efforts de ces dernières décennies ont permis de doter le territoire d'un **niveau d'équipements satisfaisant compte tenu du nombre d'habitants et de la baisse démographique**. Ces équipements assurent une bonne proximité de service aux habitants de la ville et des communes limitrophes.

Les services développés au Creusot sont de type "supérieur" : à la fois administratifs, d'enseignement universitaire, d'équipement hospitalier, d'équipements culturels et patrimoniaux.

A l'échelle de la communauté, la filière sanitaire représente près d'un quart de l'offre départementale. Au Creusot, l'Hôtel-Dieu exerce son influence sur une aire géographique large : en effet, il attire dans un bassin s'étendant jusqu'à Autun et Montceau-les-Mines (voire plus largement en fonction des spécialités). **Si l'accessibilité aux services de soins est globalement favorable, la densité des praticiens en médecine est inférieure à la moyenne départementale : il y a par exemple un déficit en médecins généralistes dans l'unité urbaine du Creusot.** Les départs en retraite contribuent à l'aggravation de la situation. Dans ce cadre, les opérations comme Mach 2 doivent apporter une partie de la réponse à cette problématique.

Le territoire dispose d'une offre culturelle de haut niveau : l'Arc, l'Ecomusée, la médiathèque, le Conservatoire à Rayonnement Intercommunal,... L'agglomération possède également un nombre important d'équipements sportifs (football, gymnastique, tennis, pétanque, tennis, rugby, nautique,...). Ce cadre est complété par une offre d'activités « sports et loisirs » qui fonde une partie de l'esprit et de la vie des habitants : cela grâce à l'activisme du monde associatif malgré les conséquences de la baisse démographique et de l'évolution des âges.

Il est à noter que selon le PLUi, sur le territoire de la CUCM, les communes périurbaines et rurales ont renforcé leur niveau d'équipements de proximité (groupe scolaire, supermarché, épicerie, maison de santé) pour répondre aux exigences des nouveaux arrivants et/ou maintenir des services publics en milieu rural. Cela a parfois généré une multiplication des offres sur les petits bassins de vie, en concurrence avec ceux des communes voisines.

Si globalement les habitants du Creusot et ceux des communes voisines peuvent trouver une offre de services satisfaisante et à proximité, à moyen terme il semble intéressant de faire un diagnostic plus complet des différents secteurs de service afin d'en envisager l'optimisation et l'anticipation des besoins : cela permettrait d'explorer davantage les possibilités offertes, entre autre, par le numérique.

Transition numérique

Dès 2004, la CUCM a déployé sur son territoire un réseau de fibre optique s'attachant initialement à la **desserte des entreprises et de sites publics** : cela dans l'objectif de favoriser l'attractivité par l'accès aux services Haut Débit. C'est ainsi que le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) prévoit la couverture totale du territoire par le très haut débit pour 2025.

De son côté, la commune renforce sa politique d'accessibilité numérique avec des structures de type « Espace public numérique », le wifi dans les espaces publics et les écoles, un « Portail famille » avec **des applications** pour l'accès aux services municipaux (scolaire, cantine,...), etc. Cet ensemble

d'activité permet de renforcer l'accès à l'utilisation de services numériques par toute la population : les seniors, mais également les plus jeunes dont l'expertise supposée naturelle n'empêche pas des difficultés d'accès aux services plus complexes.

A court terme, l'étude « commerces » envisage une réflexion sur l'approche « phygital » (méthodes de vente qui associent commerce traditionnel et commerce numérique) et l'intégration de nouvelles technologies dans l'espace public pouvant favoriser l'accès et le développement de commerces en centre-ville.

Il s'agit ainsi de positionner le numérique non pas comme un objectif en soi, mais comme un moyen pour répondre aux besoins de la ville et ses habitants. Parmi les thématiques qui seront à prendre en compte : la domotique (lien avec la Silver economy), les usages d'Internet (toutes âges), les mobilités, le développement durable (bâtiments à basse consommation, évolution des usages,...), la santé (télémédecine, e-autonomie, téléassistance,...),...

Transition écologique et énergétique

Le taux d'effort énergétique désigne la part des revenus disponibles d'un ménage consacrée à l'énergie, que ce soit dans son logement ou en carburant pour sa voiture. Lorsque ce taux dépasse 10% pour le logement, ou 15% pour le logement et la voiture, le ménage est considéré en situation de vulnérabilité énergétique. Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) porté par la CUCM indique qu'un ménage sur quatre est dans cette situation¹⁰. Ainsi, le plan d'actions du PCAET pour la période 2019-2025 identifie 60 actions portées par différents acteurs du territoire et qui s'inscrivent dans huit principales thématiques : rénovation de l'habitat, mobilité et transports, ressources et gestion de l'eau, économie circulaire, gestion du patrimoine communautaire, énergies renouvelables ou de récupération, alimentation, animations et dispositifs supports.

Certaines thématiques et actions du PCAET se croisent avec les thématiques et les actions de la stratégie Action cœur de ville, notamment l'habitat et les mobilités. Ces derniers portent 60% de la facture énergétique du territoire¹¹ et 42% des émissions de gaz à effet de serre du territoire : ils constituent donc des thématiques prioritaires de la stratégie climat-air-énergie territoriale. Ainsi, les OPAH, l'opération BIMBY,... déploient des moyens nécessaires pour faire face aux problématiques d'énergie dans l'habitat et de consommation du foncier. Les opérations d'aménagement, d'urbanisme et de réhabilitation du parc de logements ne se limitent donc pas à être un moyen pour redynamiser le centre-ville : elles visent également des objectifs de transition énergétique, de lutte contre la précarité énergétique et de mobilisation des entreprises du bâtiment contribuant ainsi aux 3 piliers du développement durable (environnemental, social et économique). Le plan mobilités, de son côté, a l'ambition de redessiner les rapports entre modes de déplacement afin de favoriser les modes actifs. Quant au plan paysage, l'objectif est de renforcer la réflexion sur la nature en ville et introduire davantage d'actions dans ce domaine y compris en lien avec les enjeux de gestion de l'eau en ville (prise en compte des écoulements, favoriser son infiltration) et de confort thermique d'été (place de la végétation en ville) qui constituent des points clés de l'adaptation du territoire aux changements climatiques. Enfin, d'autres pistes d'action, comme par exemple la valorisation de la chaleur fatale et

¹⁰ Les documents constitutifs du PCAET, arrêté au conseil communautaire du 27 juin 2019 et mis à la consultation de l'autorité environnementale, sont actuellement téléchargeables sur :

https://www.creusot-montceau.org/pcaet/190627_Dossier_PCAET_CUCM.zip

¹¹ La facture énergétique du territoire correspond à ce que payent chaque année sur le territoire les ménages, les entreprises, les collectivités pour s'approvisionner en énergie.

les réseaux de chaleur, font encore l'objet de réflexions techniques pour une éventuelle convergence entre les deux démarches.

Dans ce cadre, **la ville du Creusot a développé ces dernières années une pluralité d'actions qui ne sont pas reprises par la stratégie Action cœur de ville. Pour conjuguer développement, écologie, transition énergétique, solidarité, la Ville** travaille actuellement sur : la rénovation de ses bâtiments pour la réduction des consommations énergétiques, le mobilier urbain en matériaux recyclés, l'aide pour l'acquisition de vélos à assistance électrique, le développement de parcours cyclables, des activités de sensibilisation, des ateliers santé pour les seniors, l'alimentation bio et locale pour l'offre en restauration collective, les clauses sociales dans les marchés publics, les panneaux photovoltaïques au stade Jean Garnier, la gestion des espaces verts « zéro phyto », l'organisation de moments et de démarches de démocratie participative,... Ces actions sont organisées en axes : préservation de l'environnement et biodiversité, santé et alimentation, consommation responsable, culture et éducation, participation.

Innovation

L'innovation constitue une des ambitions du programme *Action cœur de ville* ; la ville du Creusot est née grâce à l'innovation technologique. Un effort qui se poursuit aujourd'hui dans l'enceinte des industries (ex. métallurgie des poudres), comme au niveau des politiques publiques locales (ex. Site Technopolitain, projet Jean Jaurès).

Dans la culture locale, **l'effort d'explorer des nouvelles solutions par rapport aux besoins du territoire est toujours présent** : l'opération BIMBY (opération de recherche/action) est, par exemple, soutenue par cette volonté. De son côté, le cahier des charges de l'étude « commerce » demande un travail de prospective pour permettre à la maîtrise d'ouvrage d'accéder aux tendances récentes et potentiellement à venir du commerce (comportements d'achat, dynamiques commerciales, tendances de marketing,...).

Dans le domaine de l'urbanisme, plusieurs pistes de réflexion ont été formulées lors de l'étude de l'Agence UP pour l'espace public : détourner les objets courants, proposer des aménités aux piétons et cyclistes, aménager des micro-espaces, titiller et provoquer *urbanistiquement* les commerces et les équipements publics par un investissement décalé par rapport aux habitudes des lieux et micro lieux de la ville, déjouer les regards, laisser aux habitants (...aux touristes) le soin de "faire urbanisme" (...éphémère ?). L'innovation n'a pas besoin d'être absolue, et elle peut concerner un produit, un procédé, une organisation, une pratique. Dans le cadre d'*Action cœur de ville*, l'innovation est déjà dans la transversalité thématique du programme.

□ Le projet *Action cœur de ville* du Creusot intégrera les sujets des transitions et de l'innovation de façon transversale aux cinq thématiques du programme.

Conclusions transversales du diagnostic

Légende des couleurs : Démographie ; Economie ; Commerce ; Habitat ; Mobilités ; Urbanisme ; Services ; Numérique ; Développement durable

	Forces	Faiblesses	Opportunités et Menaces	Enjeux
Agglomération	Nombre de ménage stable Nouveaux arrivants par les entreprises Industrie d'excellence et tertiarisation de l'économie locale Une dynamique commerciale à l'échelle de l'agglomération, répondant aux besoins du bassin de vie Une offre d'équipements satisfaisante portée par la ville centre	Démographie atone : difficulté à "fixer" les nouveaux arrivants Départ des jeunes du territoire Niveau de ressources modeste pour les femmes et les ouvriers Dépendance de l'économie des enjeux mondiaux Des concurrences commerciales internes et externes au territoire Un réseau de TC à perfectionner	Un niveau de formation peu élevé, mais en amélioration Evolution du profil sociologique vers les professions supérieures Forte présence de retraités Rôle prépondérant de la voiture Une mise en cohérence des équipements à réfléchir	Créer un écosystème entre économie et cadre de vie pour fixer les entreprises et les nouveaux arrivants Conforter un climat d'innovation et de créativité Penser le commerce à l'échelle de l'agglomération Conforter la cohérence et la présence des services Poursuivre la politique autour de l'habitat
Ville	Présence de formations et R&D Un renouvellement des propriétaires occupants ces 4 dernières années Marche à pieds deuxième mode de déplacement Plusieurs infrastructures numériques en cours de déploiement Une diversité d'initiatives en matière de développement durable et énergie	Installation des ménages hors ville Un profil commercial peu lisible Une majorité de services à vitrine Un habitat vieillissant et énergivore Un marché de l'habitat détendu Modes actifs peu développés, avec une topographie les pénalisant Des ressources foncières limitées	Un risque de concurrence commerciale entre les deux villes centre de la CUCM Un besoin de logements « haut de gamme » ou intermédiaires Des opportunités à saisir pour des services numériques	Valoriser la politique sur l'habitat pour attirer promoteurs et investisseurs Renforcer les services numériques et leur accessibilité Renforcer les dispositifs de développement durable et leur visibilité pour une meilleure appropriation des entreprises et des populations
Secteur d'intervention	Retour des personnes âgées en centre-ville Des équipements accessibles	Une centralité commerçante pas suffisamment forte Une vacance commerciale importante Des manques par secteurs dans la filière sanitaire	Le sujet du stationnement à analyser Un pic de déplacements « du midi » Un paysage urbain à valoriser	Conforter l'arrivée de nouvelles familles Créer des dynamiques pour attirer les jeunes Renforcer l'attractivité du cadre de vie : ➢ la présence, l'organisation et la lisibilité des commerces ➢ la qualité de l'espace public et la présence des modes actifs Créer des opportunités foncières et traiter l'habitat indigne Favoriser le partage de la voirie pour les modes actifs Développer une approche paysagère Conforter la présence de services, aussi par le numérique
Sous-secteurs	Des polarités commerciales plutôt dynamiques	Un habitat modeste, parfois insalubre		Conforter le dynamisme des polarités commerciales

La ville du Creusot doit faire face dans les années à venir aux changements socioéconomiques qui caractérisent l'ensemble des villes françaises. Ceux-ci se traduisent par un développement atone du centre-ville : un habitat en cours de rénovation, un commerce affaibli par les dynamiques supra communales et sociétales, une économie locale dépendante d'enjeux globaux. Ces éléments participent à la difficulté de "fixer" les nouveaux arrivants sur le territoire.

En plus de ces défis, le Creusot doit être à la hauteur de la réussite des politiques urbaines de ces dernières décennies qui lui ont permis de bâtir un centre-ville. L'enjeu consiste à s'appuyer sur les infrastructures créées (Alto, pont SNCF, Mach 2,...) pour faire vivre le centre-ville et permettre aux habitants et aux nouveaux arrivants de se loger ; aux aînés de trouver une offre de service adéquate ; aux jeunes de connaître et se reconnaître dans les activités professionnelles et personnelles que la ville offre et, ainsi, de permettre aux activités industrielles de se maintenir et se développer sur le territoire.

Ces dernières années, le profil économique de la ville a évolué vers une industrie de pointe et un secteur tertiaire de plus en plus présent. En conséquence, le profil socioéconomique de ses habitants a évolué aussi. Sans abandonner celles et ceux qui risquent d'être en marge de ces changements globaux et locaux, la ville et son centre doivent s'adapter aux nouveaux besoins et styles de vie en faisant évoluer le cadre de vie pour ouvrir ses espaces publics aux différentes manières de les vivre.

L'enjeu d'Action cœur de ville est ainsi de construire un projet politique qui pense le centre-ville comme un lieu de vie pour lequel il faut coordonner plusieurs politiques publiques : continuer l'effort de rénovation de l'habitat ; créer de nouveaux atouts pour un espace public accueillant et favorable au commerce ; penser les nouvelles mobilités qui intègrent voiture et modes actifs ; renforcer les équipements et les services pour favoriser l'habiter en ville (services qui répondent également aux besoins de populations qui habitent au dehors de la ville) ; tisser davantage de liens entre le centre-ville et ses polarités pour conforter services, commerces et habitat... Ces enjeux posent indirectement la question du renouveau de la communauté de vie locale et pas seulement de l'urbanisme. Un renouveau qui doit miser sur la synergie entre attractivité économique et attractivité de vie.

Article 2. Stratégie de redynamisation

A partir du diagnostic et des échanges partenariaux entamés pendant la phase d'initialisation, la stratégie s'organise autour de trois axes stratégiques. Elle se territorialise dans le périmètre du secteur d'intervention pressenti. A l'intérieur de ce dernier, la stratégie reconnaît des polarités qui ont été identifiées grâce, entre autres, au Portrait commercial et à l'étude de l'Agence UP.

2.1 Stratégie Action cœur de ville

La logique de fond

Le raisonnement qui fonde la stratégie Action cœur de ville du Creusot se construit autour de la recherche d'une synergie entre attractivité économique et attractivité de vie. En effet, dans l'histoire du territoire et encore aujourd'hui, l'industrie de pointe joue un rôle moteur de la vie locale. Néanmoins, cette industrie n'est qu'un maillon dans les réseaux économiques nationaux et internationaux. Ainsi, le projet Action cœur de ville doit penser le pendant urbanistique de la stratégie économique d'accueil des entreprises. Cela se traduit dans un projet d'offre de services urbains pour les personnes qui habitent déjà et celles qui viennent travailler et habiter au Creusot. Concernant les nouveaux arrivants, il ne s'agit pas seulement de cibler les salariés des entreprises multinationales, mais également celles et ceux du tissu de PME locales et de l'université (employé.es et étudiants).

La stratégie d'Action cœur de ville se positionne ainsi à la frontière entre vie professionnelle et vie personnelle. Cette approche traduit deux aspects de l'« attractivité » du territoire : l'attractivité économique qui a conduit, entre autre, à candidater à « Territoire d'industrie » ; et l'attractivité de vie qui a conduit à candidater à « Action cœur de ville ». Les travaux en cours autour de l'ancien lycée Jean Jaurès en sont un exemple : constitué de deux bâtiments, un bâtiment du lycée va devenir un Technopole (projet « Territoire d'industrie ») ; le deuxième va être démoli pour lancer un projet d'écoquartier (projet « Réinventons nos cœurs de ville »). De ce fait, la question de la frontière entre vie professionnelle et vie personnelle permet de réfléchir en termes d'attractivité du territoire vis-à-vis de l'extérieur, mais également en termes de renforcement de l'offre urbaine vers les populations "déjà là".

La stratégie Action cœur de ville

1) Le premier axe stratégique vise à conforter la **politique d'accueil** du territoire – qui prévoit l'accompagnement du conjoint, l'aide à la recherche d'un logement, l'aide à la découverte et à l'insertion dans le tissu social du territoire – avec des opérations qui favorisent la « vie en centre-ville ».

« Accueil » fait ainsi référence aux nouveaux arrivants sur le territoire, comme à la capacité de la ville de favoriser l'installation des forces vives du territoire au centre. Cet axe stratégique vise deux thématiques du programme *Action cœur de ville* : l'habitat et le commerce.

En matière d'habitat, la CUCM, avec la Ville, a développé une panoplie d'outils nécessaires à la rénovation et à la valorisation de l'existant. La stratégie *Action cœur de ville*, qui voit le centre urbain comme moteur d'attractivité du territoire, doit accompagner cet effort en organisant les conditions pour le lancement de nouvelles opérations de promotion (OPAH RU, « Réinventons nos cœurs de ville »,...). L'accueil des forces vives au centre-ville pourra être favorisé par un commerce plus structuré et lisible. Le travail en cours doit donc être renforcé avec des actions de fonds : réorganisation du foncier commercial, coordination des initiatives,... L'étude Commerce et le schéma des services devront organiser une stratégie opérationnelle pour les années à venir.

2) Pour attirer davantage de personnes au centre (pour habiter, pour flâner, pour acheter,...), la stratégie *Action cœur de ville* positionne comme deuxième axe stratégique la **qualité de vie en centre-ville**. Les infrastructures créées ces dernières trente années ont permis de bâtir un centre urbain qui doit être davantage animé grâce aux actions identifiées dans trois thématiques *Action cœur de ville* : les mobilités, l'espace public et l'accès aux services.

Au vu des pratiques et des enjeux en matière de mobilités, la stratégie *Action cœur de ville* prévoit d'associer l'action sur les transports (voiture, stationnement, modes actifs,...) à une approche paysagère et à une réflexion sur l'espace public. L'approche paysagère peut favoriser à la fois une modification progressive des mobilités pour intégrer piétons et autres mobilités actives, comme une amélioration des espaces publics. Cette amélioration concerne les espaces de vie et les espaces verts pour la prise en compte des enjeux environnementaux. L'ensemble de ces actions favorisera la vie du centre-ville et de ses commerces. A titre d'exemple, il est possible de citer l'étude en cours pour la rénovation de l'espace entre place Schneider, jardin des Terrasses et futur cinéma, et la maîtrise d'œuvre lancée pour l'aménagement du secteur esplanade Simone Veil / rue Foch.

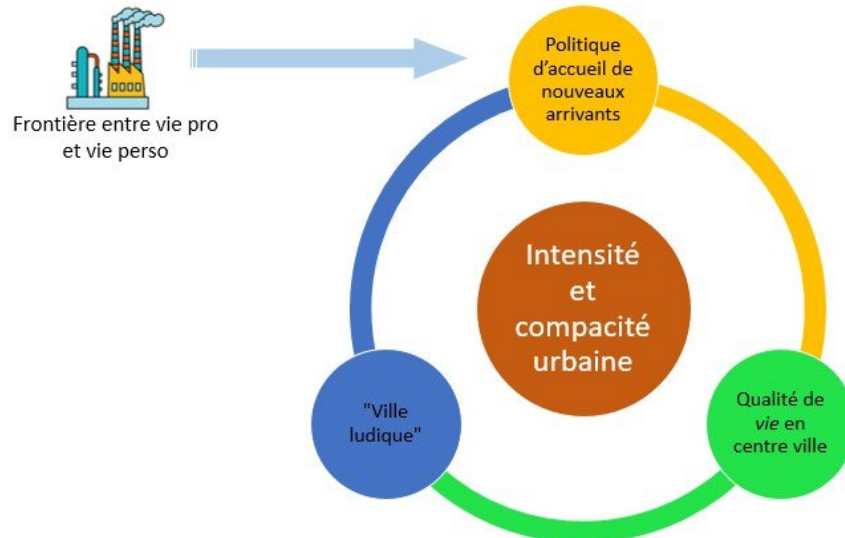
Dans ce cadre, le travail sur l'accès aux services doit d'abord s'assurer de la cohérence d'ensemble des équipements actuels, pour ensuite mettre en place des actions afin améliorer cette offre en misant notamment sur le numérique.

3) Les deux axes stratégiques précédents nécessitent la mobilisation de l'ensemble des politiques et des partenaires locaux et régionaux. Cependant, l'enjeu « de vie » posé par le projet d'*Action cœur de ville* d'attractivité dépasse la seule mise en cohérence des politiques publiques du territoire. En effet, cet enjeu fait appel à une mobilisation plus large que les dispositifs techniques, et vise à la fois l'implication des institutions et des populations : investisseurs, promoteurs, habitants d'aujourd'hui et de demain, commerçants, associations,... Pour ce faire, la stratégie *Action cœur de ville* mobilise l'idée de « **ville ludique** » pour réinterroger l'espace urbain, les espaces de partage au sein de l'habitat et les lieux de commerce pour animer, attirer, vivre. La définition du Larousse illustre la polysémie des mots « ludique » et « jeu » (d'où ludique dérive) : des mots qui sont utilisés dans des domaines très différents du sport au théâtre à la mécanique... Jeu et ludique portent trois notions intéressantes pour le projet du Creusot :

- la notion de « *règles du jeu* » qui peut faire référence aux dispositifs institutionnels comme à la vie en commun d'une communauté en évolution ;
- la notion de « *participation* », non obligatoire, à une activité partagée qui peut être un divertissement récréatif (s'amuser, flâner au centre-ville) ou sérieux (référence aux *serious games*, à la spontanéité d'un travail collaboratif, aux jeux pour favoriser le commerce,...) ;
- la notion d'« *instruments nécessaires à la pratique du jeu* » qui renvoie à la nécessité de réinterroger l'espace urbain, les espaces de partage, les lieux et les animations publics et privés du centre-ville.

L'idée de « ville ludique » va donc au-delà de la simple notion commune de jeu pour créer des animations autour de l'espace public (jeux numériques ou physiques, à finalités commerciales ou d'animation, pour enfants ou adultes, pour sensibiliser aux modes de déplacements actifs,...) et favoriser la vie en centre-ville. Elle peut se concrétiser également dans d'autres politiques publiques (habitat (espaces privés de partage, domotique,...), commerce,...). L'ambition de cet axe stratégique est d'ouvrir le programme *Action cœur de ville* à des méthodes de travail et d'élaboration des politiques publiques innovantes (design de service,...). L'objectif est d'impliquer, de créer des dynamiques innovantes ou simplement "curieuses" pour créer des effets à court ou moyen terme (ex. balades urbaines, urbanisme temporaire,...), de participer au fonctionnement du centre-ville et de créer des occasions d'attractivité et développement. Les actions qui sont en lien avec cet axe stratégique sont par exemple l'animation du projet *Action cœur de ville*, la fresque rue Foch, le parcours sportif,...

L'ensemble de ces trois axes stratégiques (politique d'accueil, qualité de vie, ville ludique) va « intensifier » le centre-ville. L'« intensité et la compacité urbaine » traduisent un travail sur l'habitat durable pour les populations présentes et les nouveaux arrivants, la vitalité commerciale, la qualité et la diversité du cadre de vie, la convivialité de l'espace public, la facilité pour les mobilités actives,...



Les publics cibles d'Action cœur de ville

Les publics ciblés par la stratégie Action cœur de ville sont triples :

- les **nouveaux actifs** : pour accompagner les entreprises dans leur effort de croissance il faut penser à l'**accueil des nouveaux arrivants sur le territoire et de leurs familles**. Cela demande d'offrir un habitat de qualité en centre-ville, comme des opportunités d'intégration ;
- les **étudiants et les jeunes actifs** : l'objectif est de favoriser leur installation en centre-ville par la réhabilitation du parc de logement (ex. création de nouveaux logements étudiants) et la création d'un environnement favorable aux activités loisirs, sport,...
- Les **seniors** : une des ressources principales du territoire du fait de leur nombre, de leur engagement associatif et bénévole,... mais également pour leur rôle dans l'économie résidentielle locale. De plus, ils sont le public pour lequel il faut penser des équipements dédiés au vu des enjeux de santé et d'offre de services, de consommation et d'adaptation du logement.

2.2 Objectifs par axes thématiques Action cœur de ville

Les thématiques sont présentées par ordre de priorité (premières priorités l'habitat et le commerce).

Les objectifs sont organisés ainsi :

- **Objectif général**
 - Objectifs spécifiques

Habitat

- **Poursuivre et renforcer les politiques en cours pour créer les conditions de l'attractivité résidentielle nécessaire à l'économie du secteur (promoteurs, investisseurs,...)**
 - Favoriser la remise sur le marché des logements vacants et/ou non adaptés

- Produire du logement neuf ou rénové, répondant davantage aux évolutions des besoins (volumes, énergie, domotique,...)
- **Diversifier et adapter l'offre de logement en facilitant le parcours résidentiel des différents publics cibles (jeunes, familles, seniors), afin de renforcer l'attractivité résidentielle en centre-ville et stabiliser, voire renforcer, sa dynamique démographique**
 - Développer des logements en faveur des jeunes (étudiants, travailleurs, jeunes en stage ou en apprentissage) afin de favoriser leur maintien sur le territoire
 - Intégrer systématiquement les enjeux énergétiques et écologiques dans les opérations habitat.

Commerce

- **Systématiser et renforcer les politiques locales en faveur du commerce**
 - Etudier conjointement les dynamiques commerciales et de mobilités afin de mettre à jour la stratégie des collectivités locales en matière de commerces (approche physique et numérique, Silver Economy,...)
 - Renforcer la lisibilité des commerces en centre-ville et conforter le dynamisme des polarités commerciales par :
 - une stratégie conjointe d'animation avec les acteurs du commerce
 - l'étude d'une action foncière pour les commerces du centre-ville
- **Relancer la dynamique commerciale en cœur de ville et tirer parti des dynamiques des polarités stratégiques**
 - Poursuivre et renforcer les actions d'intervention publique en faveur du développement commercial (boutique à l'essai,...)
 - Conforter la qualité de l'espace public pour favoriser l'accessibilité tous modes confondus dans les centralités commerciales
 - Renforcer la qualité de l'espace public en développant une approche « paysage urbain ludique ».

□ **NB** : la Fiche action n° 2 prévoit la réalisation d'une « Etude urbaine et commerciale ». Celle-ci complètera l'analyse du « Portrait commercial de la Communauté Urbaine Creusot Montceau », réalisé en 2019, à l'échelle de l'agglomération et de la ville du Creusot. Ainsi, les deux études permettront d'établir une stratégie d'action qui prendra en compte les actions en cours, intégrera les dynamiques commerciales à différentes échelles territoriales (ville, agglomération, intercommunalité, département, Internet,...) et organisera des actions par secteurs géographiques ou familles de produits. La formulation des objectifs fixés par l'Avenant pourra ainsi évoluer. Cette évolution sera prise en compte en phase de transformation de la Convention ACV en Convention ORT.

Mobilités

- **Conforter les liaisons entre centre-ville, polarités stratégiques et entrées de ville**
 - Optimiser les mobilités par transport en commun, notamment vers la gare TGV
 - Diversifier les modes d'accès au centre-ville et ses commerces et services

- Améliorer le stationnement et la voirie dans les points critiques du centre-ville
- **Optimiser l'efficacité des mobilités sur le territoire et contribuer à la diminution des émissions polluantes**
 - Favoriser un meilleur partage de la voirie entre voitures et modes actifs (piétons, vélos,...)
 - Développer les pratiques alternatives à la voiture pour contribuer aux enjeux de santé et climat air énergie.

Espaces publics

- **Poursuivre la structuration urbaine du cœur de ville et des liens entre le centre-ville et les polarités stratégiques**
 - Poursuivre les travaux d'urbanisme pour le centre-ville (ex. travaux du pont SNCF)
 - Renforcer l'attractivité du centre-ville par la mise en valeur du patrimoine local et la modernisation des centralités (place Schneider / jardin des Terrasses, Simone Veil / Foch, Plaine des Riaux,...)
 - Renforcer la présence de la nature en ville et développer une approche paysagère pour les espaces publics et les formes urbaines
- **Stimuler l'émergence d'animations portées par les populations et les forces vives du territoire**
 - Poursuivre l'animation du centre-ville par les actions des collectivités
 - Retravailler l'espace public (mobilier, voirie, lieux, urbanisme temporaire,...) pour en faire un support d'animations publiques et privées favorisant la vie et le lien social.

Accessibilité aux équipements

- **Conforter et augmenter (au sens numérique du terme) les équipements et les services du territoire pour renforcer les motifs de fréquentation du centre-ville**
 - Poursuivre les actions d'intervention publique en faveur du développement de services à destination (entre autres) des publics ciblés
 - Accompagner les actions des plans mobilités et paysage avec l'installation d'équipements favorisant les activités sportives et culturelles dans le centre-ville
- **Conforter la coordination des services entre centre-ville, polarités stratégiques et entrées de ville**
 - Etudier conjointement l'offre de services et les mobilités du territoire afin d'identifier les mutualisations possibles dans l'optique d'une optimisation de l'offre de services
 - Poursuivre et systématiser le développement de solutions numériques pour les services présents en ville afin de renforcer leur accessibilité.

Article 3. Définition des secteurs d'intervention

La définition du périmètre du secteur d'intervention par l'identification des polarités stratégiques a été possible grâce à l'étude urbaine de l'Agence UP ; aux résultats du Portrait commercial de l'Agence

d'urbanisme et de la CCI ; à l'étude URBANIS sur les îlots urbains dégradés ; aux séminaires de travail conjoints entre les services de la Ville et de la Communauté urbaine.

3.0 Méthode pour la définition des secteurs d'intervention

La définition des **secteurs d'intervention** se situe dans la logique des dispositifs de la loi ELAN. Il s'agit donc de secteurs dans lesquels intervenir avec la programmation *Action cœur de ville* afin de garantir le succès de la redynamisation du cœur de l'agglomération.

A partir des analyses citées et de l'histoire du Creusot, la Ville et la Communauté Urbaine ont identifié des « **polarité stratégiques** » qui permettent d'appréhender le fonctionnement urbain de la ville dans son ensemble et définir par conséquence les périmètres des secteurs d'intervention.

Dans la vision d'*Action cœur de ville*, les polarités stratégiques sont également des projections territorialisées de la stratégie qui identifie en elles des potentialités de développement (pour cette raison elles ne sont pas définies à la rue, mais par zones).

3.1 Polarités stratégiques : Une ville étendue, un fonctionnement d'ensemble

Les polarités stratégiques identifiées par la stratégie *Action cœur de ville* sont des quartiers de la ville qui ont une dynamique d'habitat et de commerces affirmée, voire historique. Elles présentent ainsi un habitat recherché pour son positionnement au sein de la ville, avec des enjeux de rénovation. Une présence de commerces et de marchés non sédentaires importante pour la vie du quartier, voire de la ville, ainsi que des équipements de service (culture, santé,...). L'espace public accueille souvent des parcs ou des mails plantés. Ces zones se situent in fine sur des lieux de passages, voire en entrée de ville. Ainsi, la définition de polarités stratégiques permet d'illustrer comment ces quartiers participent au fonctionnement et au développement du centre-ville. Leur identification favorise également la priorisation des interventions prévues par la programmation *Action cœur de ville*.

La première de ces polarités est la "dorsale centrale" qui va de la rue Jean Jaurès à la rue Foch et qui réunit les fonctions urbaines de centralité : habitat, commerces, culture, équipements,... Cette polarité a été l'objet des efforts de qualification du centre-ville des dernières décennies. Il est aujourd'hui renforcé par le développement du quartier Mach 2 qui apporte de nouveaux services de centralité (notamment en matière de santé), comme de nouveaux logements.

Au-delà du centre-ville, on peut identifier trois polarités principales. Les quartiers Croix menée, Harfleur Chanliau et Quatre chemins font partie de l'histoire du développement urbain de la ville et constituent aujourd'hui des polarités stratégiques qui contribuent au fonctionnement des dynamiques urbaines. Chaque polarité porte des fonctions spécifiques qui seront les priorités de développement du programme : des priorités en nombre différent et en lien avec les axes thématiques d'*Action cœur de ville*. A titre d'exemple, l'espace public de la Croix menée pourra faire l'objet d'une attention particulière du fait de son caractère d'entrée de ville et de la dynamique commerciale du quartier. Aux Quatre chemins, l'OPAH RU permettra de relancer l'attractivité résidentielle et commerciale portée, entre autre, par le marché du jeudi matin. A Harfleur Chanliau, le positionnement de services comme le Foyer des jeunes travailleurs ou les interventions sur l'habitat contribueront à maintenir une dynamique urbaine complémentaire au centre-ville. Les orientations thématiques associées aux quatre polarités figurent en [Annexe 6](#).

Par un travail sur **les relations entre le centre et les trois polarités stratégiques** la ville pourra ainsi renforcer sa structure urbaine et par là son fonctionnement. Ces relations sont intégrées dans la stratégie *Action cœur de ville* à travers, notamment, l'accent mis sur les mobilités, les trames paysagère

et verte. Leur rôle de « porte d'entrée » est valorisé par le travail sur les formes urbaines et l'espace public.

3.2 Secteurs d'intervention

A partir des polarités stratégiques sont définis deux secteurs d'interventions : cf. carte [Annexe 6](#). Le plus important couvre la partie de la ville qui, des Quatre Chemins remonte vers le Centre-ville, reprend le secteur Foch jusqu'à la Croix Menée et suit l'axe du CD1 qui borde tout le périmètre d'intervention au sud. Le deuxième secteur d'intervention reprend le quartier politique de la ville d'Harfleur et Chanliau.

Les secteurs d'intervention incluent les périmètres des opérations qui figurent en Annexe 8 et notamment l'OPAH RU, les îlots urbains dégradés. Cependant, les périmètres d'études d'actions comme le plan paysage ou le plan mobilités ou l'étude urbaine et commerciale vont logiquement prendre en compte les territoires à enjeux (bassin de vie, bassin de consommation, échelles des dynamiques à l'étude,...).

Les limites du secteur d'intervention (en rouge dans l'Annexe 6) s'appliquent des deux côtés des rues et aux fronts de rue dans leur intégralité.

Article 4. Les dynamiques en cours : mise en œuvre des actions mûres

Bilan global en juin 2019

La mise en œuvre de la programmation intégrée à la Convention a été poursuivie depuis sa signature le 28 septembre 2018 :

- 18 opérations sur 28 (64,28%) sont en cours, voire en cours de finalisation à moins d'une année du lancement d'ACV
- Parmi les opérations qui sont en phase initiale, 50% (2) ont démarré.

Phases et nombre des opérations	CinéAlpes	CUCM	OPAC	UCIA Le Creusot	Ville	Nombre opérations
1) En réflexion		1	2			3
2) A lancer		2		1		3
3) En cours de lancement		2				2
4) Conception	1		1			2
5) En cours		6	1		4	11
6) En cours de finalisation		2			3	5
7) Terminé		2				2
8) Abandonnée						0
Total général	1	15	4	1	7	28

Concernant les volumes financiers, ceux-ci sont **indicatifs** : en effet, au vu de l'avancement des opérations, certains montants n'ont pas pu être pris en compte.

Phases et montants des opérations	Fonctionnement	Investissement	Total
-----------------------------------	----------------	----------------	-------

1) En réflexion		1 680 000,00 €	1 680 000,00 €
2) A lancer	50 000,00 €	200 000,00 €	250 000,00 €
3) En cours de lancement	36 000,00 €		36 000,00 €
4) Conception		6 100 000,00 €	6 100 000,00 €
5) En cours		7 032 950,00 €	7 032 950,00 €
6) En cours de finalisation		4 446 507,00 €	4 446 507,00 €
7) Terminé		150 000,00 €	150 000,00 €
8) Abandonnée		0,00 €	0,00 €
Total général	86 000,00 €	19 609 457,00 €	19 695 457,00 €

Parmi les points d'attention, il est utile d'évoquer les opérations liées aux commerces, comme la boutique à l'essai, qui seront plus efficaces avec le lancement de la 2^{ème} partie de l'étude commerce (l'AUSB et la CCI ayant déjà pu réaliser un « Portrait commercial » du territoire de l'EPCI).

Parmi les points positifs, il est intéressant de souligner que la programmation avance correctement et que plusieurs opérations (par exemple sur l'habitat), ont permis davantage de collaboration entre les institutions.

Concernant plus spécifiquement l'habitat (thématique prioritaire pour la ville), les efforts des dernières années (OPAH, étude îlots urbains dégradés, BIMBY, Plan couleur, lancement Mach 2) se trouvent confirmés par les décisions récentes :

- Préparation du cahier des charges pour un OPAH RU et RHI-THIRORI
- Lancement d'une deuxième phase BIMBY
- Finalisation de l'opération Mach 2
- Démolition imminente de certains immeubles de la Molette
- Participation au dispositif « Réinventons nos cœurs de ville » pour l'écoquartier Jean Jaurès
- Avancement des études pour la réalisation de nouveaux logements étudiants.

Deux actions sont abandonnées

- Fiche 12. Pôle associatif : le pôle a trouvé un emplacement en centre-ville, alors que ses anciens locaux ont été investis par l'OPAC
- Fiche 15. Restaurant interentreprises : le projet n'a pas été poursuivi par les partenaires.

Bilan des actions « matures »

La convention du 28 septembre 2018 listait six opérations dites « matures » pouvant être lancées pendant la phase d'initialisation :

Opération	Etat d'avancement	Observations
Chef de projet Action cœur de ville	En cours	Recrutement courant novembre 2018 pour une période de 3 ans
BIMBY (avant élargissement)	Terminée	Lancement d'une deuxième phase avec élargissement à six autres communes
Pont SNCF - Œuvre utile	Terminée	Finalisation courant été 2019

Plan couleur	En cours	
Boutique à l'essai	En cours	Lancement du deuxième appel à projet en juin 2019
Création d'une salle de travail scénique à l'Alto	Terminée	Finalisée courant juin 2019

L'ensemble de ces opérations a été effectivement initié. Les actions nécessitant des travaux sont terminées, à l'exception du Plan couleur qui est un dispositif par dépôt de dossier.

Article 5. Plan d'action prévisionnel global et détaillé

5.1 Plan d'action global

En [Annexe 2](#) est présenté le tableau de la programmation *Action cœur de ville* avec l'intégration des nouvelles opérations. Aucune opération n'a été supprimée.

Les nouvelles opérations viennent renforcer la programmation initiale. Elles ont également l'ambition de perfectionner l'adéquation entre la stratégie et la programmation. En effet, lors du lancement du projet *Action cœur de ville*, la stratégie esquissée dans la convention n'avait pas bénéficié d'une phase de diagnostic. Celui-ci a été possible pendant la phase d'initialisation sous deux formes : l'analyse de documents, rapports et études ; les échanges entre les services des différents partenaires *Action cœur de ville* et les élu.es.

Les nouvelles opérations (sur fond vert dans le tableau) peuvent être regroupées en trois types :

- Les actions visant à **renforcer la connaissance** des dynamiques socioéconomiques de la commune et de son territoire : Plan mobilités, Plan paysage et Schéma de services. L'objectif de leur inclusion est de systématiser, quand cela est nécessaire, l'action publique et favoriser la coordination inter institutionnelle et inter territoriale ;
- Les actions opérationnelles visant à **impulser la dynamique** *Action cœur de ville* au sein des institutions comme auprès des populations locales : interStis, Fresques Murales, Parcours sportifs en ville. Ces actions concrétisent dans des courts délais l'esprit *Action cœur de ville* (transversalité, dynamisation du centre-ville) dans des opérations facilement accessibles (par rapport aux opérations d'urbanisme plus complexes et de long terme) pour les publics ciblés ;
- Les actions visant **l'animation du territoire** dans toutes ses composantes : balades urbaines, ateliers d'urbanisme,... Ces opérations ont vocation à conforter des actions parfois déjà en place (comme pour l'accueil de nouveaux arrivants) par des animations spécifiques qui demandent une ingénierie « de transversalité » entre institutions et entre acteurs publics et privés. Elles contribuent également à créer une dynamique de « médiation pour l'urbanisme » qui a comme objectif de travailler sur les pratiques d'urbanisme et du "faire ville".

5.2 Calendrier détaillé du plan d'action

Par rapport à l'échéance du programme *Action cœur de ville* fixée au 31 décembre 2022 (budgets définis pour 5 ans), aucune opération identifiée par la programmation ne pose de difficultés d'engagement (cf. colonne « Fin estimée » du tableau en [Annexe 2](#)).

Certaines opérations sont encore à l'étude (ex. le Foyer Jeunes Travailleurs) ou en réflexion (ex. Plan paysage). Ces opérations feront l'objet d'un suivi en Comité technique et en Comité de projet.

5.3 Interactions entre actions de la programmation

Ce tableau illustre les *principales* interactions recherchées entre les actions de la programmation *Action cœur de ville*. Il ne s'agit pas d'un tableau exhaustif.

Opérations	Objet ou thématique commune	Remarques
Etude urbaine et commerciale	Commerce	Redynamisation du centre-ville par le développement commercial (animations, porteurs de projets,...)
Boutique à l'essai		
Aide aux commerçants sur le numérique		
Café-théâtre		
Cinéma		
Manager de centre-ville		
Schéma de services		
Fresques Murales	OPAH RU	
Etude de faisabilité ORI/RHI/THIRORI		
OPAH RU		
Ilots urbains dégradés (reste à charge)	Espaces publics	Redynamisation du centre-ville par des actions sur l'espace public
Ouverture du Parc de la Verrerie (phase 2)		
Réaménagement de la place Schneider / Jardin des terrasses (études)		
Château / Mise en lumière		
Eglise St Laurent / Ravalement et Mise en couleur		
Place Schneider "écran numérique"		
Mach 2		
Cinéma		
Logement étudiant		
Espace d'accueil vie étudiante Campus sud Bourgogne	Urbanisme	Initiatives pour l'incitation à des réflexions urbaines avec les habitants et des regards externes.
Balades urbaines		
Ateliers d'urbanisme		
Plan mobilités	Trames et liens urbains	Favoriser l'intégration de nouvelles approches et visions de l'urbanisme par un travail sur les trames et les liens entre polarités stratégiques
Plan paysage (trame verte, nature en ville)		

Parcours sportifs en ville		
Réseau pour l'accueil de nouveaux arrivants	Politique d'accueil	
Plateforme numérique pour les actifs et nouveaux arrivants		

5.4 Financements

Les éléments financiers accompagnant le plan d'action (opérations de l'Annexe 2) ont été estimés, de façon prévisionnelle, par les maîtres d'ouvrage et sont des sollicitations financières de leur part. Chaque financeur procédera ensuite au fur et à mesure, opération par opération, à une instruction qui lui est propre.

Article 6. Objectifs et modalités de suivi et d'évaluation des projets

Le suivi du projet *Action cœur de ville* du Creusot est assuré par un :

- Comité technique réunissant les partenaires institutionnels : Ville, Communauté Urbaine Creusot Montceau, Préfecture, Caisse des dépôts, ANAH, Action logement et Région ;
- Comité projet réunissant 25 organisations dont six Conseil d'habitants.

Le suivi du projet se conclura par une évaluation finale. Celle-ci sera réalisée à partir de la grille présentée en [Annexe 7](#). Elle reprend l'ensemble des axes, objectifs généraux et objectifs spécifiques en association à chacun des indicateurs mesurables. Au moment de l'évaluation, il sera possible de faire évoluer le choix des indicateurs et des sources de données pour les adapter aux besoins méthodologiques de l'enquête.

ANNEXES

Annexe 1 – Documents consultés dans le cadre du diagnostic

Nom de l'étude ou du document	Maîtrise d'ouvrage
PLUi	CUCM
INSEE portrait complet	INSEE
Bilan final OPAH	CUCM
Portrait commercial CUCM	Ville et CUCM
Etude de recomposition et requalification des voiries et espaces publics de centralité (ou étude de l'Agence UP)	CUCM
Etude des îlots urbains dégradés (ou étude URBANIS)	CUCM
Note de l'Architecte Conseil d'Etat	DDT
Silver economy : une opportunité de développement socioéconomique pour le périmètre de l'AUSB (2016)	AUSB
PCAET – Plan Climat Air Energie	CUCM

Annexe 2 – Tableau global : plan d'action prévisionnel détaillé

ID	Action	Axe thématique ACV - Principal	MOA	F/I	Total HT	Ville	CUCM	Etat	ANAH	CDC	Action logement	OPAC	Région - Contrat Métro (avant 2020)	Région - Dispositifs sectoriels	Département	Fonds européens (FEDER)	Autres	Début	Fin estimée	Indicateurs d'avancement		
1	Chef de projet Action cœur de ville	Animation ACV	Ville	F	100%	50,00 %			50,00%										nov.-18	nov.-21	5) En cours	
2	Etude urbaine et commerciale	Commerce	CUCM	F	36 000,00 €		25 200,00 €			10 800,00 €									sept.-20	avr.-21	3) En cours de lancement	
3	Etude de faisabilité ORLRI/THORRI	Habitat	CUCM	F	50 000,00 €		15 000,00 €		20 000,00 €	15 000,00 €									sept.-20	avr.-21	2) A lancer	
4	BIMBY (avant élargissement)	Habitat	CUCM	I	150 000,00 €		30 000,00 €						6 750,00 €			52 500,00 €			avr.-19	avr.-22	7) Terminé	
5	Pont SNCF - Ouvrage utile	Mobilités	CUCM	I	90 000,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €												oct.-18	juil.-19	6) En cours de finalisation	
6	Plan couleur	Habitat	Ville	I	56 500,00 €	56 500,00 €													mars-18	avr.-20	5) En cours	
7	Boutique à l'essai	Commerce	Ville	I	10 000,00 €	10 000,00 €													avr.-19	déc.-19	5) En cours	
8	Création d'une salle de travail scientifique à l'Alto	Accès équipements	Ville	I	370 000,00 €	216 000,00 €								12 900,00 €			25 000,00 €	2019	juin-19	6) En cours de finalisation		
9	OPARU	Habitat	CUCM	F															sept.-20	avr.-21	3) En cours de lancement	
10	Hotels urbains dégradés (reste à charge)	Habitat	CUCM	I	3 000 000,00 €		1 500 000,00 €						1 200 000,00 €			300 000,00 €				juin-18	5) En cours	
11	Cité Mallette - Démolition bâtiments Ciel J	Habitat	OPAC	I	913 117,00 €		288 600,00 €					624 517,00 €							2019	déc.-19	5) En cours	
12	Pôle associatif	Accès équipements	OPAC	I	1 680 000,00 €		280 000,00 €	56 000,00 €				280 000,00 €	56 000,00 €								1) En réflexion	
13	Ecoquartier Jean Jaurès (Démolition)	Habitat	CUCM	I	2 000 000,00 €		1 300 000,00 €						50 000,00 €	20 000,00 €					2019	juin-21	5) En cours	
14	FJT - Foyer Jeunes Travailleurs	Accès équipements	OPAC	I	40,00%		10,00%	20,00%				10,00%	Oui								1) En réflexion	
15	Restaurant Interentreprises	Accès équipements	CUCM	I																	1) En réflexion	
16	FBSAC	Commerce	CUCM	I	200 000,00 €			20 000,00 €											janv.-18	janv.-21	5) En cours	
17	Aide aux commerçants sur le numérique	Commerce	UDALe Creusot	F	- €		Oui														2) A lancer	
18	Café théâtre	Commerce	Ville	I	- €																1) En réflexion	
19	Aménagement de l'avenue de Verdun	Espace public	CUCM	I	1 000 000,00 €		420 000,00 €	80 000,00 €					40 000,00 €			100 000,00 €			juin-19	déc.-20	5) En cours	
20	Ouverture du Parc de la Verrière (phase 2)	Accès équipements	CUCM	I	- €															2018	7) Terminé	
21	Réaménagement de la place Schneider / Jardin des berraines (études)	Accès équipements	CUCM	F	- €														juil.-19	juin-19	5) En cours	
22	Château / Muséographie / Renovation de l'exposition permanente	Accès équipements	CUCM	I	3 475 000,00 €		1 390 000,00 €	69 500,00 €							1 390 000,00 €				2020	juin-19	6) En cours de finalisation	
23	Château / Mise en lumière	Accès équipements	Ville	I	264 441,00 €	264 441,00 €														juin-19		6) En cours de finalisation
24	Eglise St Laurent / Ravalement et Mise en couleur	Accès équipements	Ville	I	227 066,00 €	227 066,00 €														juin-19		6) En cours de finalisation
25	Mach 2	Habitat	CUCM	I																2020		5) En cours
26	Cinéma	Commerce	Ciné Alpes	I																2020		4) Conception
27	Logement étudiant	Accès équipements	OPAC	I	5 544 000,00 €		5 45 000,00 €					41 81 000,00 €	81 800,00 €						mars-19	juin-21	4) Conception	
28	Espace d'accueil Me étudiante Campus sud Bourgogne	Accès équipements	CUCM	I	200 000,00 €		120 000,00 €							80 000,00 €							2) A lancer	
29	Inter5th	Animation ACV	Ville	F	2 240,00 €	2 240,00 €													nov.-18	/		5) En cours
30	Fresques Murales	Commerce, Espace public	Ville	I	25 000,00 €	25 000,00 €													avr.-19	oct.-19		5) En cours
31	Bals des urbains	Accessibilité	Ville	F	- €														avr.-19			5) En cours
32	Ateliers d'urbanisme	Habitat, Espace public	CUCM, Ville	F	20 000,00 €														2020	2020		2) A lancer
33	Plan mobilités	Mobilité	CUCM	F	60 000,00 €														2020			2) A lancer
34	Plan paysage (trame verte, nature en ville)	Mobilité, Espace public	CUCM	F	70 000,00 €														2020,2021			1) En réflexion
35	Réseau pour l'accueil de nouveaux arrivants (0,3 ETP)	Accès aux services	Ville	F	12 000,00 €														2020			1) En réflexion
36	Parcours sportifs en ville	Espace public	Ville	I															2020,2021			1) En réflexion
37	Plateforme numérique pour les aînés et nouveaux arrivants	Accès aux services	Ville	I	4 000,00 €														2020			1) En réflexion
38	Manager de centre-ville (0,7 ETP)	Commerce	Ville	F	28 000,00 €														2020			1) En réflexion
39	Schéma de services	Commerce, Accès aux services	CUCM	F	50 000,00 €														2021			1) En réflexion
40	Place Schneider "écran numérique"	Commerces	CUCM, Ville	I															2020			1) En réflexion
41	Charte « pour la qualité de l'habitat »	Logement	Ville	F															2022			1) En réflexion
Total des indicatifs (certains dépenses sont des subventions)					19 557 364,00 €	866 247,50 €	5 958 800,10 €	1 535 000,20 €	20 000,50 €	2 580 000 €	- €	5 085 517,10 €	3 625 500,00 €	1 719 000,00 €	- €	452 500,00 €	25 000,00 €					

Annexe 3 – Actions à maîtrise d’ouvrage privée – hors habitat

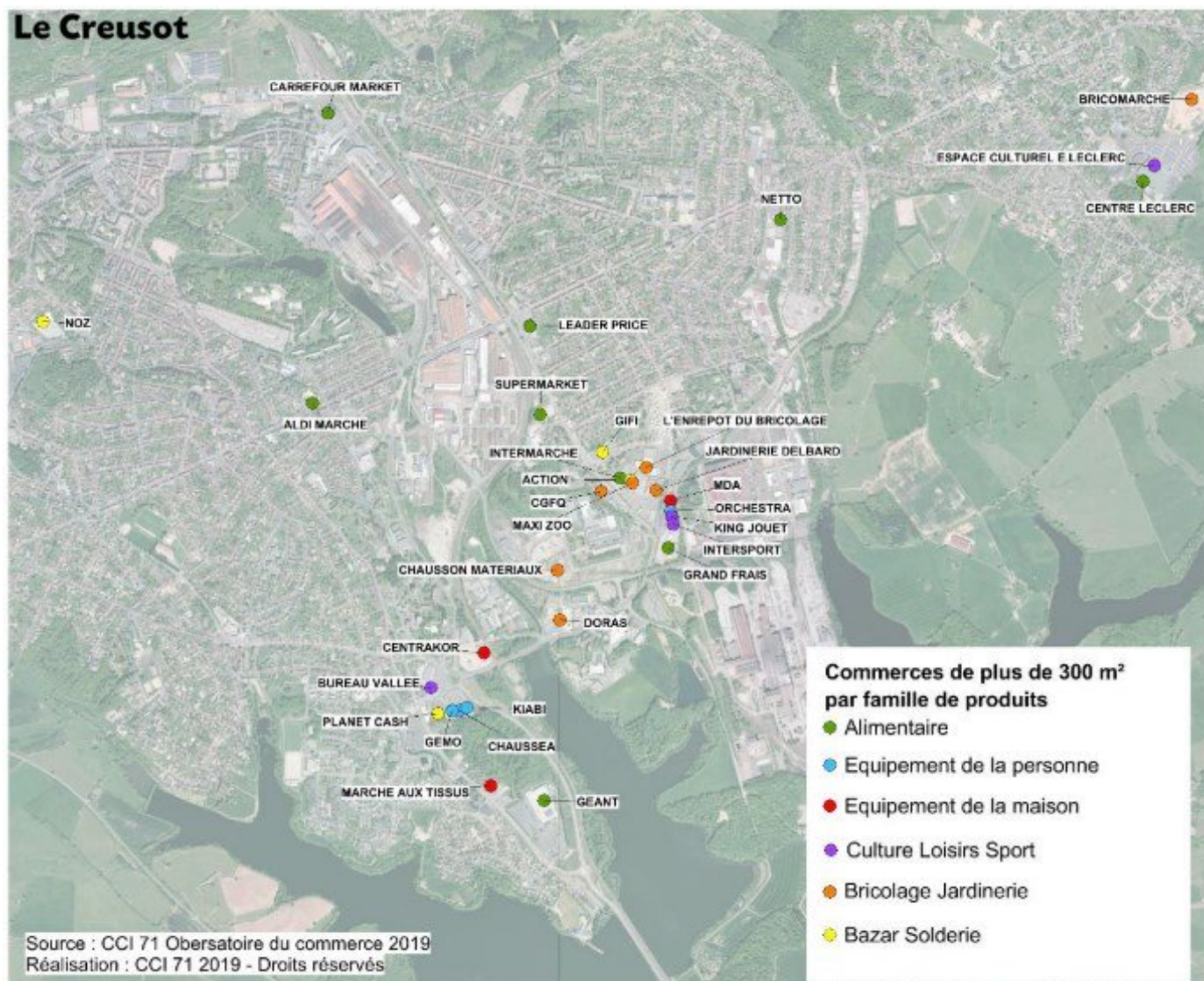
Action	Axe thématique ACV - Principal	Description	MOA	F/I	Total HT	Ville	CUCM	Etat	ANAH	CDC	Action logement	OPAC	Début	Fin estimée	Indicateurs d'avancement	Juin 2019	Polarité
Aide aux commerçants sur le numérique	Commerce	Mise en place d'un site web avec possibilité d'achats en ligne	UCIA Le Creusot	F			Oui								2) A lancer	En cours de réflexion	Ville
Cinéma	Commerce	Réalisation d'un cinéma en centre-ville	CinéAlpes	I										2020	4) Conception	Travaux de conception en cours. Attente de la décision de la CDAC (au plus tard le 27 juillet 2019)	Centre-ville

Annexe 4 – Offre commerciale du bassin creusotin (étude AUSB, CCI)

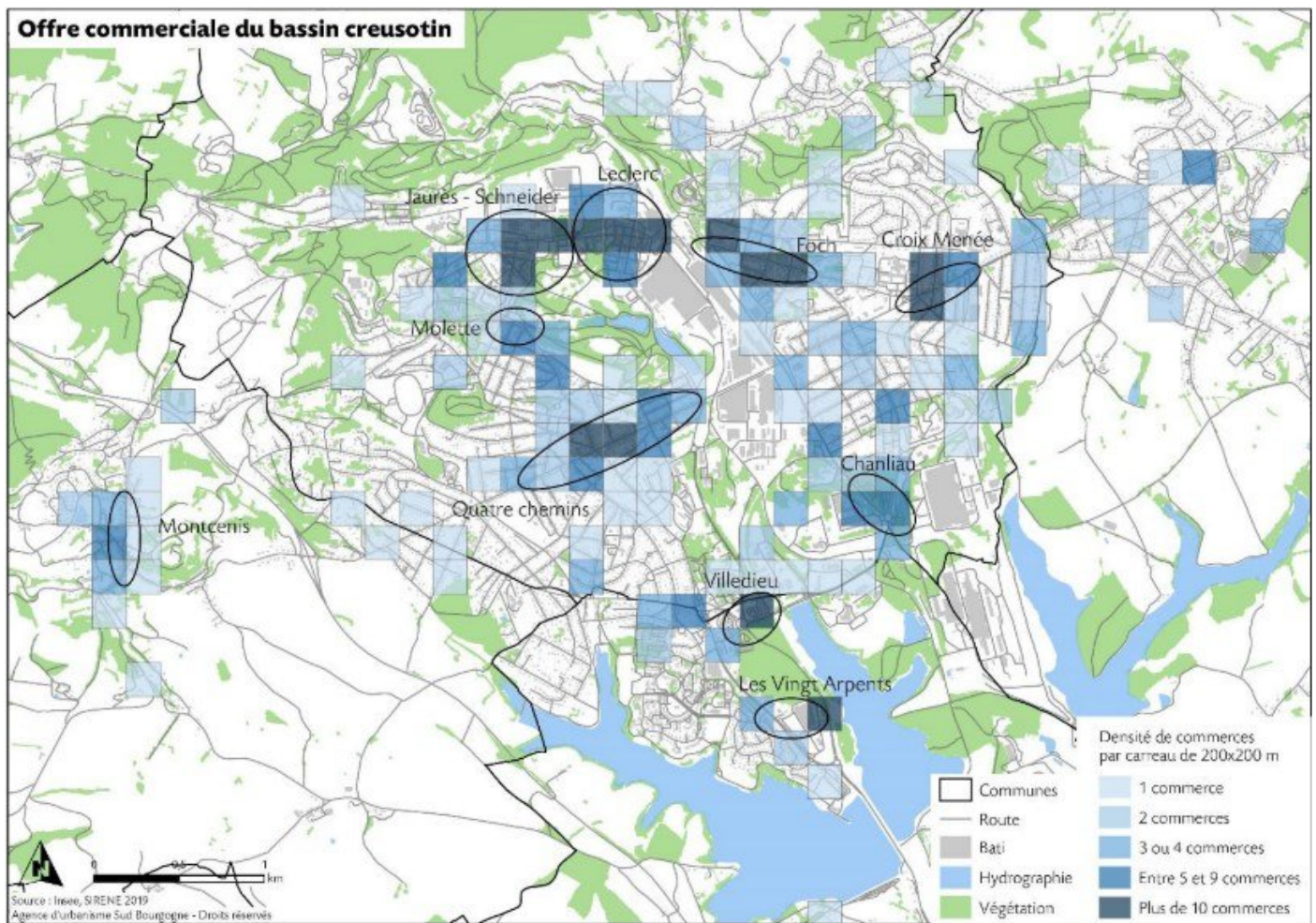
C'est carte sont extraites du Portrait territorial de la CUCM réalisé par l'AUSB et la CCI.

Grandes surfaces

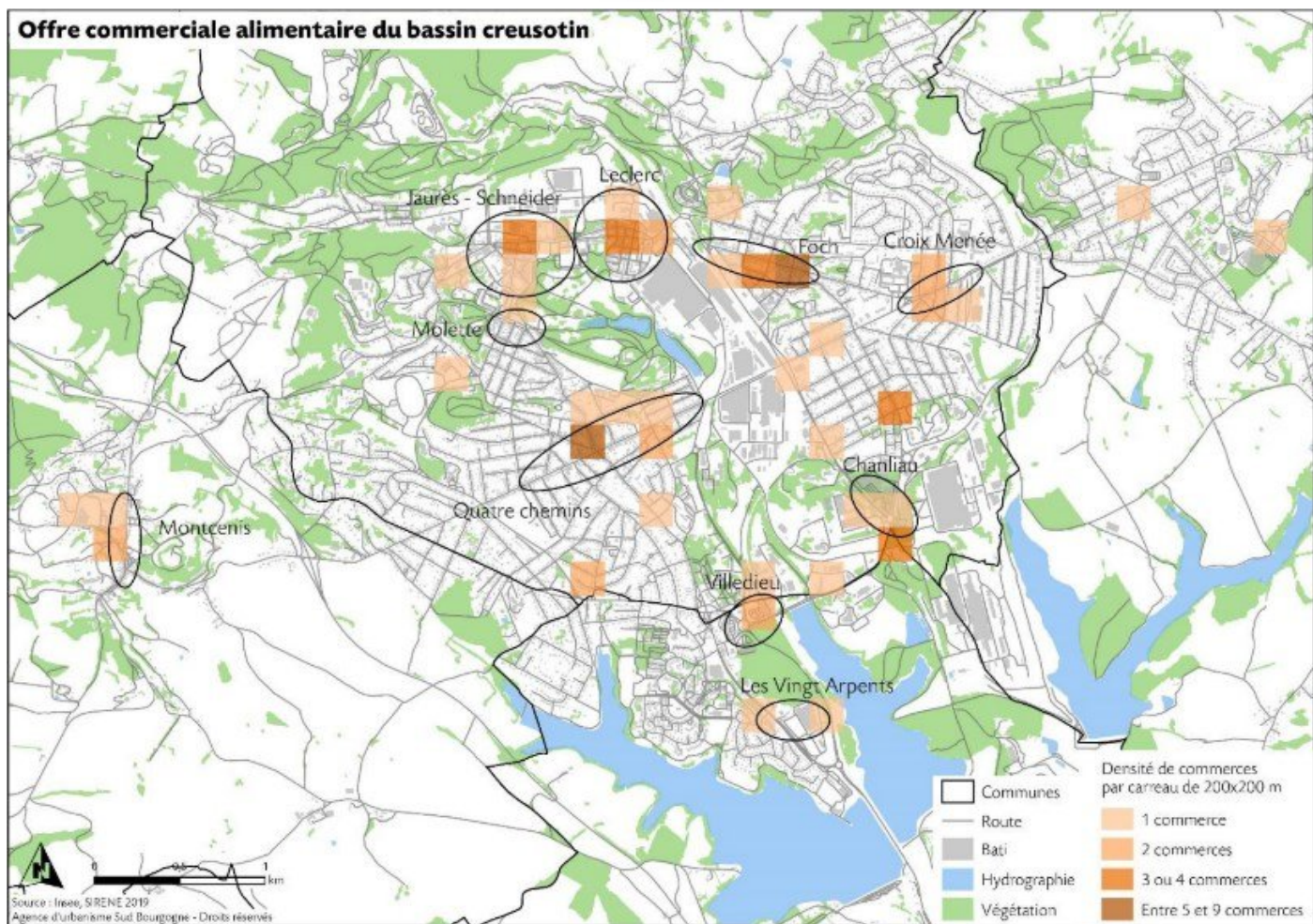
La présence des grandes surfaces se situent principalement en périphérie de la ville et dans l'agglomération du Creusot :



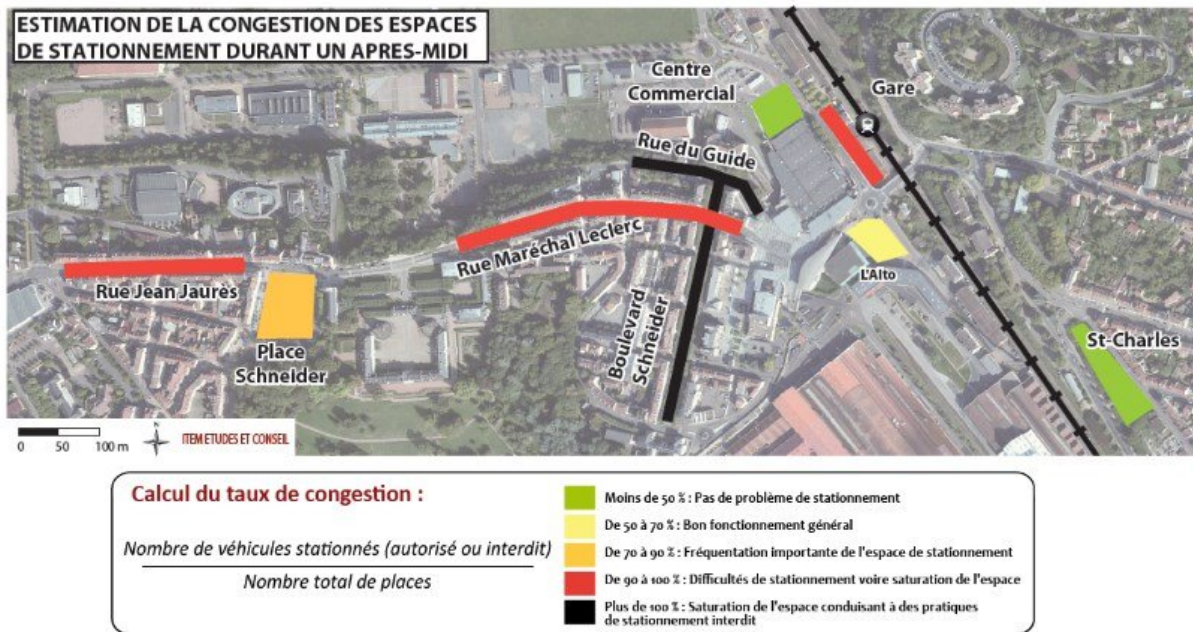
Offre commerciale par nombre de commerces



Offre commerciale alimentaire du bassin creusotin



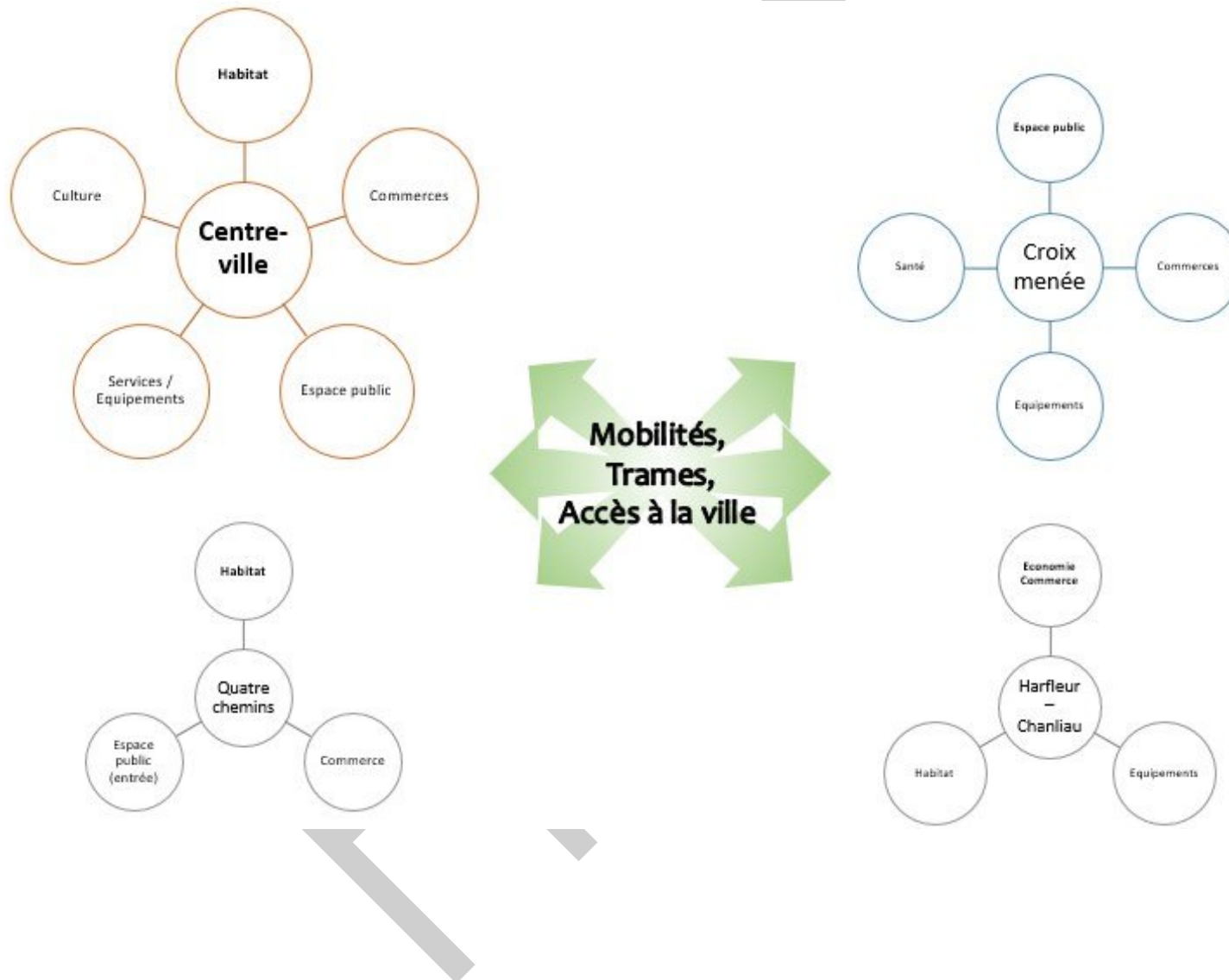
Annexe 5 – Estimation de la congestion des espaces de stationnement



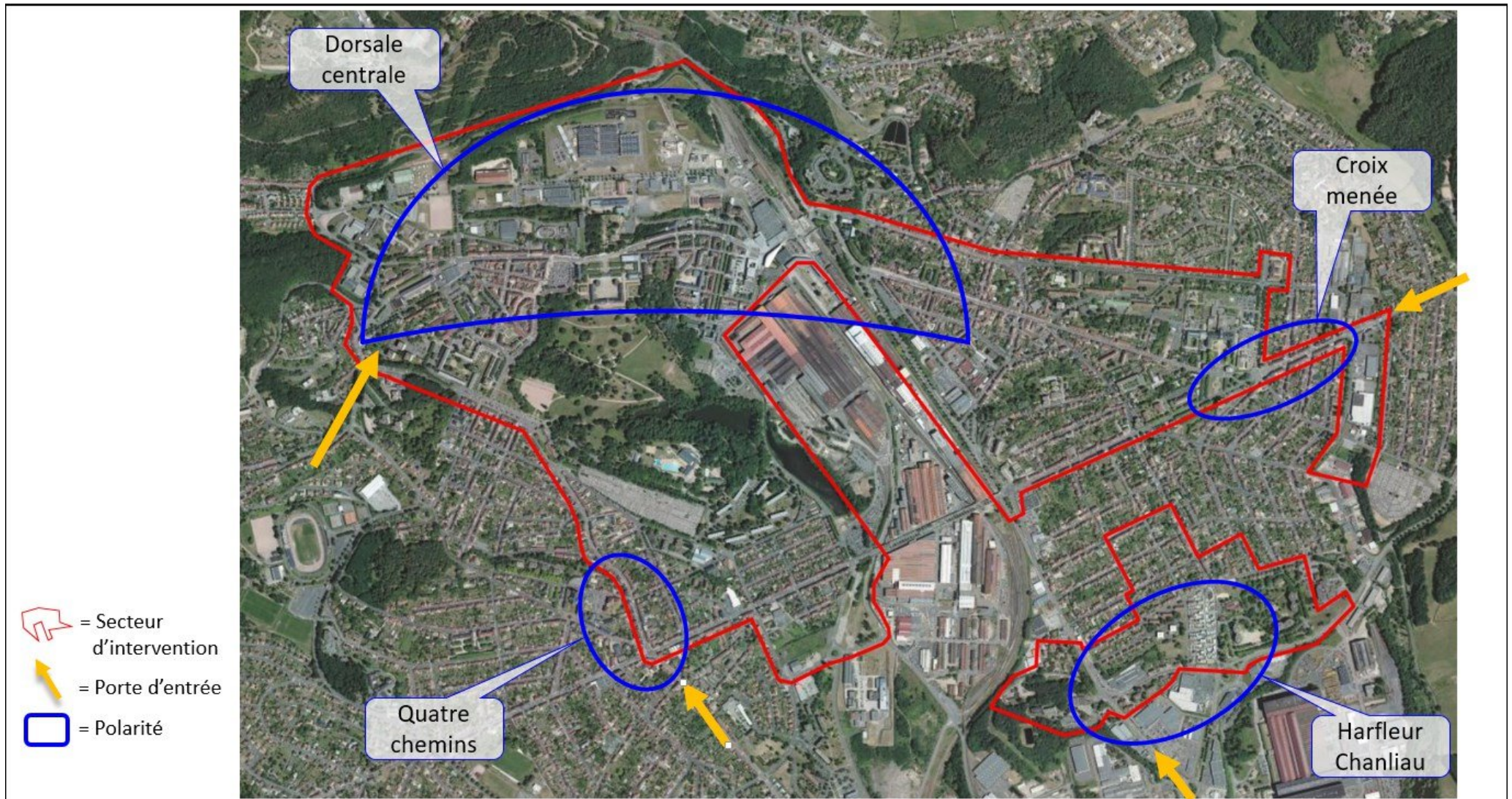
Source : PLUiH de la CUCM - Diagnostic volet transport et déplacement (1-4 Livret mobilité, p. 72).

Annexe 6 – Périmètre du secteur d'intervention

Orientations thématiques pour les Polarités stratégiques



Localisation des Polarités stratégiques



Périmètre du secteur d'intervention



Annexe 7 – Grille d'évaluation

La grille suivante sera retravaillée lors de la mise en place du dispositif d'évaluation.

Axes du projet	Objectifs	Objectifs spécifiques	Indicateurs	Type de donnée	Source données	Agglomération	Secteur d'intervention	2016	2020	2023	2026	Observations
Habitat	Poursuivre et renforcer les politiques en cours pour créer les conditions de l'attractivité résidentielle nécessaire à l'économie du secteur (promoteurs, investisseurs,...)	Favoriser la remise sur le marché des logements vacants et/ou non adaptés	Evolution du nombre de logement sortant de la vacance	Quantitatif	OPAH INSEE							
Habitat	Poursuivre et renforcer les politiques en cours pour créer les conditions de l'attractivité résidentielle nécessaire à l'économie du secteur (promoteurs, investisseurs,...)	Produire de logements neufs, répondant davantage à l'évolution des besoins	Nombre de projets d'habitat innovant	Quantitatif	PLUi							
Habitat	Poursuivre et renforcer les politiques en cours pour créer les conditions de l'attractivité résidentielle nécessaire à l'économie du secteur (promoteurs, investisseurs,...)	Produire de logements neufs, répondant davantage à l'évolution des besoins	Nombre de logements rénovés dans l'OPAH	Quantitatif	OPAH							
Habitat	Poursuivre et renforcer les politiques en cours pour créer les conditions de l'attractivité résidentielle nécessaire à l'économie du secteur (promoteurs, investisseurs,...)	Produire de logements neufs, répondant davantage à l'évolution des besoins	Nombre de copropriétés bénéficiant d'une aide aux travaux / part des copropriétés fragiles	Quantitatif	PLUi							
Habitat	Diversifier et adapter l'offre de logement en facilitant le parcours résidentiel des différents publics cibles (jeunes, familles, seniors...), afin de renforcer l'attractivité résidentielle en centre-ville et stabiliser, voire renforcer, sa dynamique démographique	Développer des logements en faveur des jeunes étudiants (travailleurs, jeunes en stage ou en apprentissage) afin de favoriser leur maintien sur le territoire	Evolution du nombre de logements pour jeunes	Quantitatif	OPAH INSEE							
Habitat	Diversifier et adapter l'offre de logement en facilitant le parcours résidentiel des différents publics cibles (jeunes, familles, seniors...), afin de renforcer l'attractivité résidentielle en centre-ville et stabiliser, voire renforcer, sa dynamique démographique		Inventaire des logements adaptés et leur part dans le total du parc	Qualitatif	PLUi							
Habitat	Diversifier et adapter l'offre de logement en facilitant le parcours résidentiel des différents publics cibles (jeunes, familles, seniors...), afin de renforcer l'attractivité résidentielle en centre-ville et stabiliser, voire renforcer, sa dynamique		Evolution du nombre d'habitants par typologie de	Quantitatif	OPAH INSEE							

Axes du projet	Objectifs	Objectifs spécifiques	Indicateurs	Type de donnée	Source données	Agglomération	Secteur d'intervention	2016	2020	2023	2026	Observations
		démographique	logement									
Habitat	Diversifier et adapter l'offre de logement en facilitant le parcours résidentiel des différents publics cibles (jeunes, familles, seniors...), afin de renforcer l'attractivité résidentielle en centre-ville et stabiliser, voire renforcer, sa dynamique démographique	Intégrer systématiquement les enjeux énergétiques et écologiques dans les opérations habitat	Evolution du statut des logements par catégories DPE	Quantitatif	OPAH INSEE							
Commerce	Systématiser et renforcer les politiques locales en faveur du commerce	Etudier conjointement les dynamiques commerciales et de mobilités afin de mettre à jour la stratégie des collectivités locales en matière de commerces (approche physique et numérique)	Réalisation de l'étude commerce et approbation d'une stratégie commerciale	Qualitatif	Ville AUSB							
Commerce	Systématiser et renforcer les politiques locales en faveur du commerce	Renforcer la lisibilité des commerces en centre-ville et conforter le dynamisme des polarités commerciales par : - une stratégie conjointe d'animation avec les acteurs du commerce - l'étude d'une action foncière pour les commerces du centre-ville	Approbation d'un programme d'action détaillé	Qualitatif	Ville AUSB							
Commerce	Relancer la dynamique commerciale en cœur de ville et tirer parti des dynamiques des polarités stratégiques	Poursuivre et renforcer les actions d'intervention publique en faveur du développement commercial (boutique à l'essai,...)	Evolution du nombre de commerce dans le secteur d'intervention	Quantitatif	CUCM AUSB							
Commerce	Relancer la dynamique commerciale en cœur de ville et tirer parti des dynamiques des polarités stratégiques	Poursuivre et renforcer les actions d'intervention publique en faveur du développement commercial (boutique à l'essai,...)	Evolution des actions des collectivités locales	Qualitatif	AUSB							
Commerce	Relancer la dynamique commerciale en cœur de ville et tirer parti des dynamiques des polarités stratégiques	Réinterroger la qualité de l'espace public pour favoriser l'accessibilité tous modes confondus dans les centralités commerciales	Evolution des flux de chalands	Quantitatif	CUCM AUSB							
Commerce	Relancer la dynamique commerciale en cœur de ville et tirer parti des dynamiques des polarités stratégiques	Réinterroger la qualité de l'espace public en développant une approche « paysage urbain	Evolution des flux de chalands	Qualitatif	CUCM AUSB							

Axes du projet	Objectifs	Objectifs spécifiques	Indicateurs	Type de donnée	Source données	Agglomération	Secteur d'intervention	2016	2020	2023	2026	Observations
Mobilités	Conforter les liaisons entre centre-ville, polarités stratégiques et entrées de ville	Optimiser les mobilités par transport en commun, notamment vers la gare TGV										
Mobilités	Conforter les liaisons entre centre-ville, polarités stratégiques et entrées de ville	Diversifier les modes d'accès au centre-ville et ses commerces et services	Evolution de la part modale dans les déplacements	Quantitatif	AUSB							
Mobilités	Conforter les liaisons entre centre-ville, polarités stratégiques et entrées de ville	Améliorer le stationnement et la voirie dans les points critiques du centre-ville	Evolution de l'espace de voirie	Quantitatif	AUSB							
Mobilités	Optimiser l'efficacité des mobilités sur le territoire et contribuer à la diminution des émissions polluantes	Favoriser un meilleur partage de la voirie entre voitures et modes actifs (piétons, vélos,...)	Evolution de l'espace de voirie	Quantitatif	AUSB							
Mobilités	Optimiser l'efficacité des mobilités sur le territoire et contribuer à la diminution des émissions polluantes	Développer les pratiques alternatives à la voiture pour contribuer aux enjeux de santé et climat air énergie	Evolution de la part modale dans les déplacements	Quantitatif	AUSB							
Espace public	Poursuivre la structuration urbaine du cœur de ville et des liens entre le centre-ville et les polarités stratégiques	Poursuivre les travaux d'urbanisme pour la réalisation du centre-ville	Réalisation des actions programmées ACV	Quantitatif	Ville							
Espace public	Poursuivre la structuration urbaine du cœur de ville et des liens entre le centre-ville et les polarités stratégiques	Renforcer l'attractivité du centre-ville par la mise en valeur du patrimoine local et la modernisation des centralités (place Schneider / jardin des terrasses, Plaine des Riaux,...)	Réalisation d'actions de modification de l'espace public	Qualitatif	AUSB							
Espace public	Poursuivre la structuration urbaine du cœur de ville et des liens entre le centre-ville et les polarités stratégiques	Renforcer la présence de la nature en ville et développer une approche paysagère pour les espaces publics et les formes urbaines (habitat ancien et nouveau)	Réalisation d'actions de modification de l'espace public	Qualitatif	AUSB							
Espace public	Stimuler l'émergence d'animations portées par les populations et les forces vives du territoire	Poursuivre l'animation du centre-ville par les actions des collectivités	Nombre et fréquence d'animations	Quantitatif	Ville							
Espace public	Stimuler l'émergence d'animations portées par les populations et les forces vives du territoire	Retravailler l'espace public (mobilier, voirie, lieux,...) pour en faire un support d'animations publiques et	Réalisation d'actions de modification de l'espace	Qualitatif	AUSB							

Axes du projet	Objectifs	Objectifs spécifiques	Indicateurs	Type de donnée	Source données	Agglomération	Secteur d'intervention	2016	2020	2023	2026	Observations
		privées favorisant la vie et le lien social	public									
Accessibilité aux équipements	Conforter et augmenter (au sens numérique du terme) les équipements et les services du territoire pour renforcer les motifs de fréquentation du centre-ville	Poursuivre les actions d'intervention publique en faveur du développement de services à destination (entre autres) des publics ciblés	Réalisation des actions programmées ACV	Quantitatif	Ville							
Accessibilité aux équipements	Conforter et augmenter (au sens numérique du terme) les équipements et les services du territoire pour renforcer les motifs de fréquentation du centre-ville	Accompagner les actions des plans mobilités et paysage avec l'installation d'équipements favorisant les activités sportives et culturelles dans le centre-ville (approche « ville ludique »)	Réalisation des actions programmées ACV	Quantitatif	Ville							
Accessibilité aux équipements	Conforter la coordination des services entre centre-ville, polarités stratégiques et entrées de ville	Etudier conjointement l'offre de services et les mobilités du territoire afin d'identifier les mutualisations possibles dans l'optique d'une optimisation de l'offre de services	Réalisation d'une étude sur les services du bassin de vie	Qualitatif	CUCM Ville AUSB							
Accessibilité aux équipements	Conforter la coordination des services entre centre-ville, polarités stratégiques et entrées de ville	Poursuivre et systématiser le développement de solutions numériques pour les services présents en ville afin de renforcer leur accessibilité	Evolution du nombre de services numériques	Quantitatif	Ville							
Accessibilité aux équipements	Conforter la coordination des services entre centre-ville, polarités stratégiques et entrées de ville	Poursuivre et systématiser le développement de solutions numériques pour les services présents en ville afin de renforcer leur accessibilité	Evolution du nombre d'utilisateurs des services numériques mis en place	Quantitatif	Ville							

Annexe 8 – Fiches actions

La présente annexe comprend les fiches de la Convention du 28 septembre 2018, ainsi que les fiches actions des nouvelles actions. Les fiches continueront à être complétées au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Ces fiches comprennent également une rubrique pour les financements évoqués lors de la consultation des partenaires. Ces interventions relèvent uniquement du principe et seront à valider pendant la mise en œuvre des différentes actions.

Tous les prix sont en HT, sauf si l'indication TTC est indiquée.

Liste des fiches actions :

FICHE 1. CHEF DE PROJET ACTION CŒUR DE VILLE	44
FICHE 2. ETUDE URBAINE ET COMMERCIALE	46
FICHE 3. ETUDE DE FAISABILITÉ RHI THIRORI	48
FICHE 4. BIMBY	50
FICHE 5. PONT SNCF – ESPLANADE SIMONE VEIL	52
FICHE 6. PLAN COULEUR	55
FICHE 7. BOUTIQUE À L'ESSAI	57
FICHE 8. CRÉATION D'UNE SALLE DE TRAVAIL SCÉNIQUE À L'ALTO	59
FICHE 9. OPAH RU	60
FICHE 10. ILOTS URBAINS DÉGRADÉS	63
FICHE 11. CITÉ MOLETTE DÉMOLITION DES BÂTIMENTS G ET J	64
FICHE 12. PÔLE ASSOCIATIF □ABANDONNÉ	66
FICHE 13. ECOQUARTIER JEAN JAURÈS	68
FICHE 14. FOYER DES JEUNES TRAVAILLEURS (FJT)	70
FICHE 15. RESTAURANT INTERENTREPRISES □ABANDONNÉ	72
FICHE 16. FISAC	74

FICHE 17. AIDE AUX COMMERÇANTS SUR LE NUMÉRIQUE.....	76
FICHE 18. CAFÉ-THÉÂTRE.....	77
FICHE 19. AMÉNAGEMENT DE LA RUE DE VERDUN.....	78
FICHE 20. OUVERTURE DU PARC DE LA VERRERIE (PHASE 2).....	80
FICHE 21. RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE SCHNEIDER / JARDIN DES TERRASSES.....	82
FICHE 22. CHÂTEAU DE LA VERRERIE / MUSÉOGRAPHIE / RÉNOVATION DE L'EXPOSITION PERMANENTE.....	84
FICHE 23. CHÂTEAU DE LA VERRERIE / MISE EN LUMIÈRE.....	86
FICHE 24. EGLISE SAINT LAURENT : RAVALEMENT ET MISE EN COULEUR.....	87
FICHE 25. MACH 2.....	89
FICHE 26. CINÉMA.....	91
FICHE 27. LOGEMENT ÉTUDIANT.....	92
FICHE 28. ESPACE D'ACCUEIL VIE ÉTUDIANTE CAMPUS SUD BOURGOGNE.....	94
FICHE 29. *PLATEFORME INTERSTIS (NOUVELLE OPÉRATION).....	96
FICHE 30. FRESQUES MURALES RUE FOCH (NOUVELLE OPÉRATION).....	97
FICHE 31. BALADES URBAINES (NOUVELLE OPÉRATION).....	98
FICHE 32. ATELIERS D'URBANISME (NOUVELLE OPÉRATION).....	99
FICHE 33. PLAN MOBILITÉS (NOUVELLE OPÉRATION).....	101
FICHE 34. PLAN PAYSAGE (NOUVELLE OPÉRATION).....	103
FICHE 35. RÉSEAU POUR L'ACCUEIL DE NOUVEAUX ARRIVANTS (NOUVELLE OPÉRATION).....	105
FICHE 36. PARCOURS SPORTIF EN VILLE (NOUVELLE OPÉRATION).....	107

FICHE 37. PLATEFORME NUMÉRIQUE POUR LES ACTIFS ET NOUVEAUX ARRIVANTS (NOUVELLE OPÉRATION).....	109
FICHE 38. MANAGEUR DE CENTRE-VILLE (NOUVELLE OPÉRATION).....	111
FICHE 39. SCHÉMA DE SERVICES (NOUVELLE OPÉRATION).....	113
FICHE 40. PLACE SCHNEIDER « ÉCRAN NUMÉRIQUE » (NOUVELLE OPÉRATION).....	115
FICHE 41. CHARTE « POUR LA QUALITÉ DE L'HABITAT » (NOUVELLE OPÉRATION)...	117

PROJET

Fiche 1. Chef de projet Action cœur de ville

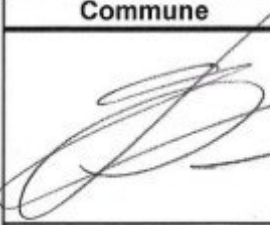
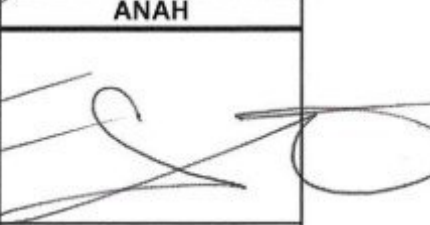
Nom de l'action	Chef de Projet Action Cœur de Ville (AMO)
Axe de rattachement	AXE 1,2,3,4 et 5
Date de signature	
Description générale	Le Chef de Projet Action Cœur de Ville sera recruté par la Ville du Creusot et sera placé sous l'autorité du Directeur Général Adjoint de la Ville du Creusot. Dans un rôle stratégique et opérationnel, le chef de projet assurera et pilotera l'animation et la coordination d'ensemble du projet « Action Cœur de Ville » et il bâtira, au cœur d'un travail partagé, les éléments du programme national déclinés dans une opération de revitalisation de territoire. Le chef de projet identifiera les besoins et interagira avec les différents intervenants (Etat, Communauté Urbaine Creusot Montceau, Caisse des Dépôts et Consignation, ANAH, Action logement, EPF...) en veillant au développement de nouveaux partenariats, dans le cadre des objectifs qualitatifs et quantitatifs du programme qu'il aura contribué à définir. Le chef de projet assurera une articulation dynamique et transversale des services municipaux et communautaires, les accompagnera dans la réalisation des plans d'action au regard des 5 thématiques du programme (habitat, développement économique et commercial, espaces publics et patrimoine, accessibilité mobilités, équipements et services publics).
Objectifs	<i>Gestion administrative, juridique, financière du programme et évaluation du programme. Plus particulièrement en phase opérationnelle :</i> • la mise en oeuvre et le suivi des partenariats financiers ; • la mobilisation et l'animation de l'ensemble des partenaires opérationnels et des intervenants du programme : par son positionnement au sein des services de la Ville du Creusot le chef de projet aura en charge d'animer au plus près le réseau des acteurs locaux (collectivités, opérateurs, acteurs de l'immobilier- notamment bailleurs publics et privés, commerçants, chambres consulaires, services publics etc...) et en complémentarité avec les services communautaires, en se plaçant dans une position de proximité et de facilitateur entre acteurs, dans toutes les composantes du projet et en se plaçant, notamment, dans l'optique du lancement d'une OPAH-RU ; • l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de concertation avec les habitants et notamment en relation avec les 5 conseils d'habitants du Creusot ; • l'élaboration d'une stratégie de communication et de valorisation du programme et de ses réalisations, en s'appuyant sur les outils disponibles à la Ville et à la Communauté Urbaine, notamment magazines des collectivités, sites internet, médias locaux, communications dédiées, réunions de quartiers etc... • la réalisation d'une mission d'appui et de conseil auprès des instances décisionnelles du maître d'ouvrage ; • la tenue du suivi et du bilan du programme ainsi que son évaluation.
Intervenants	VILLE DU CREUSOT ANAH en tant que financeur

Budget global TTC	En cours de définition
Modalité de financement	ANAH : financement du poste de chef de projet, taux maximum de prise en charge de 50% dans la limite d'un plafond de dépenses subventionnables de 80.000 €/an Ville du Creusot : 50%, complément au financement ANAH
Indicateurs d'avancement	☐ [XX] ☐ [XX] ☐ [XX]
Indicateurs de résultat	☐ Production documents de suivi, bilan et évaluation du programme

CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
AM0	CHEF DE PROJET ACTION CŒUR DE VILLE	CHEF DE PROJET ACTION CŒUR DE VILLE	4 ^e trimestre 2018	Durée du programme	En cours de définition	ANAH : 50% VILLE : 50%

SIGNATURES (UNIQUEMENT LA COMMUNE ET/OU PORTEUR DE L'ACTION ET LES COFINANCEURS DE L'ACTION)

Commune	ANAH
	
La 1 ^{ère} adjointe au Maire, Evelyne COUILLEROT	Le Délégué Local, Préfet de Saône et Loire, Jérôme GUTTON

Fiche 2. Etude urbaine et commerciale

Nom de l'action	Etude Urbaine et Commerciale (D1)
Axe de rattachement	AXE 2 et 4
Date de signature	
Description générale	Il s'agira d'une étude diagnostic/actions permettant de définir un schéma de structuration commerciale prospectif à l'échelle de la commune, traitant notamment des complémentarités entre le « petit commerce » de centre-ville, les moyennes surfaces proches et le commerce de périphérie. Cette étude devra également déboucher sur des préconisations d'actions croisées (animation commerciale, marchés thématiques, animations culturelles, tourisme, urbanisme, déplacements etc...) pour soutenir le commerce de centre-ville. Cette étude devra tracer la voie du commerce de demain au Creusot en examinant un certain nombre de problématiques parmi lesquelles on peut relever la question de l'immobilier commercial, des enseignes-locomotives, des aménagements en relation avec le commerce, de l'évasion commerciale... Cette étude devra se mener en associant avec les commerçants et les habitants-consommateurs.
Objectifs	Analyser le fonctionnement commercial et son potentiel de développement: actualisation des études existantes. ○ Diagnostic économique : typologie des commerces et des exploitants, nombre d'emplois, chiffre d'affaires, rotation, vacance, dépenses des ménages, zone de chalandise, évolutions prévisibles en masse et en structures, complémentarités/concurrences, potentialités de développement. ○ Armature commerciale : organisation urbaine, accessibilité (en termes de circulation, de besoins en stationnement, de cheminements piétons et cycles, de transport urbain), paysage urbain, foncier disponible... ○ Enjeux majeurs révélés par le diagnostic : les mutations à l'œuvre, les freins au renouvellement ou à la modernisation. ○ Prise en compte des projets des acteurs commerciaux et des collectivités en cours de réflexion. Définir les orientations stratégiques et actions à mettre en œuvre : ○ Pour pérenniser et développer le commerce de centralité et les pôles de proximité: conserver le rôle d'animation du centre-ville et la vie des quartiers. ○ Pour renforcer l'attractivité commerciale de l'agglomération : favoriser un commerce de qualité et diversifié, répondant en terme d'offre et de densité aux besoins de la zone de chalandise et évitant l'évasion hors CUCM; définition d'un positionnement préférentiel thématique ? ○ Pour capter les potentialités liées aux nouveaux modes de consommation : marchés de producteurs, e-commerce, loisirs et tourisme, animations culturelles... Ces orientations et actions porteront sur plusieurs domaines: l'animation commerciale de l'existant, le potentiel à développer (quoi et où ?) et les moyens d'y parvenir, l'action sur les locaux vacants et leur restructuration, l'action sur l'urbanisme et l'aménagement urbain, les complémentarités avec les services/les équipements/l'habitat/le tourisme...

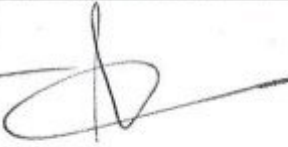
	Elles devront s'articuler avec la réflexion stratégique urbaine menée en parallèle afin que soit définie et intégrée la stratégie pour le commerce de centre-ville : à ce titre, il sera demandé au prestataire de rechercher des exemples similaires de villes moyennes ayant développé une stratégie particulière en matière de redynamisation de centre-ville axée sur la question commerciale (benchmark).
Intervenants	CUCM
	Caisse des Dépôts en tant que financeur
Budget global	36 000 HT
Modalité de financement	CDC : 30% du coût de l'étude D1 CUCM : 70% du coût de l'étude D1
Indicateurs d'avancement	- Tenue comités de pilotage - Livrables intermédiaires
Indicateurs de résultat	Livrable final

CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts	Financement
D1	ETUDE URBAINE ET COMMERCIALE	ETUDE URBAINE ET COMMERCIALE	Décembre 2018	Juin 2019	36.000 €	CDC : 10.800 € CUCM : 25.200€

Il est précisé que l'intervention de la Caisse des Dépôts sera subordonnée au dépôt par la collectivité d'un dossier de demande d'appui selon les normes requises par la CDC, sous réserve de l'élaboration commune du cahier des charges de l'étude et sous réserve de la décision de son comité d'engagement.

SIGNATURES (UNIQUEMENT LA COMMUNE ET/OU PORTEUR DE L'ACTION ET LES COFINANCEURS DE L'ACTION)

CUCM	CDC
	
Le Président, David MARTI	Le Directeur Territorial, Cédric AYMONIER

Fiche 3. Etude de faisabilité RHI THIRORI

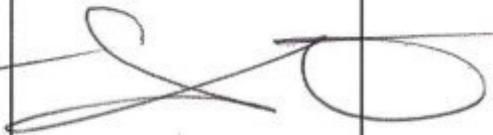
Nom de l'action	Etude de faisabilité ORI/RHI/THIRORI (D2)
Axe de rattachement	AXE 1
Date de signature	
Description générale	<i>Etude de faisabilité « ORI -RHI-THIRORI » (portage CUCM) nécessaire avant de lancer l'OPAH-RU pour mieux définir les cibles de l'intervention publique et les immeubles sur lesquels engager des procédures coercitives. Cette étude approfondira le diagnostic réalisé dans le cadre de l'étude sur les îlots urbains dégradés pour caler les objectifs de l'OPAH-RU en matière de traitement de l'habitat indigne en cohérence avec les critères d'éligibilité de l'Etat. Elle identifiera notamment les besoins en terme de relogement et accompagnement social des ménages impactés. Elle visera aussi à définir les compétences nécessaires dans l'équipe d'ingénierie de l'OPAH pour accompagner les propriétaires concernés. Le prestataire aidera également la CUCM dans la rédaction du cahier des charges du suivi-animation de cette OPAH-RU.</i>
Objectifs	○ Valider les orientations et les cibles de l'OPAH-RU sur le périmètre Foch/Anatole France identifié par l'étude sur les îlots urbains dégradés. ○ Définir les procédures spécifiques à mettre en place en matière de lutte contre l'habitat indigne. ○ Identifier les besoins en relogement et suivi social des ménages. ○ Définir l'ingénierie nécessaire pour le suivi-animation et les modalités de fonctionnement du dispositif.
Intervenants	CUCM - ANAH - CUCM - CDC
Budget global	50 000.00 € en ce qui concerne l'opération sur le territoire du Creusot (100.00 € en ce qui concerne l'opération sur l'ensemble de l'OPAH-RU : Creusot + Montceau) pour la période janvier 2019 – décembre 2019.
Modalité de financement	- 40% ANAH - 25% CDC jusqu'à 2022 incluse - 35% CUCM
Indicateurs d'avancement	○ [XX] ○ [XX] ○ [XX]
Indicateurs de résultat	

CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts	Financement
D2	Etude de faisabilité ORI/RHI/THIRORI	Etude de faisabilité ORI/RHI/THIRORI	1 ^{er} semestre 2019	1 ^{er} semestre 2019	50.000 €	40% ANAH 25% CDC 35% CUCM

Il est précisé que l'intervention de la Caisse des Dépôts sera subordonnée au dépôt par la collectivité d'un dossier de demande d'appui selon les normes requises par la CDC, sous réserve de l'élaboration commune du cahier des charges de l'étude et sous réserve de la décision de son comité d'engagement.

SIGNATURES (UNIQUEMENT LA COMMUNE ET/OU PORTEUR DE L'ACTION ET LES COFINANCEURS DE L'ACTION)

CUCM	CDC	ANAH
		
Le Président, David MARTI	Le Directeur Territorial, Cédric AYMONIER	Le Délégué Local, Préfet de Saône et Loire, Jérôme GUTTON

PRO

Fiche 4. BIMBY

Nom de l'action	BIMBY
Axe de rattachement	AXE 1
Date de signature	
Description générale	Il s'agit d'une filière de production de logement fondée sur la diversification du tissu pavillonnaire. Porté par la CUCM via le cabinet INVIVO, 138 projets sont actuellement suivis au Creusot, constructions, réhabilitations ou rénovations, dont environ 27 sur le périmètre proposé.
Objectifs	• 330 conceptions de projets sur Le Creusot (période janvier 2019-décembre 2020) • 150 projets commencés d'ici décembre 2020 • 80 projets réalisés d'ici décembre 2020 avec objectif de création de 50 unités foncières nouvelles
Intervenants	CUCM CUCM en tant que MOA / Région Bourgogne Franche Comté en tant que financeur
Budget global	150 000.00 € HT en ce qui concerne l'opération sur le territoire du Creusot (892 500.00 € en ce qui concerne l'opération sur l'ensemble du territoire communautaire) pour la période janvier 2019 – décembre 2020
Modalité de financement	Région Bourgogne Franche Comté au titre du : • FEDER 75 000.00 € (50% du coût de l'opération sur le Creusot) • Contrat de territoire 45 000.00 € (30% du coût de l'opération sur le Creusot)
Indicateurs d'avancement	(le programme est lancé)
Indicateurs de résultat	• Conception de projet = entretiens individuels avec les ménages + remises de fiches projets individuelles • Projet commencé = accompagnement par des architectes dans le suivi du projet • Projet achevé = Permis de Construire ou Déclaration Préalable déposés

Contenu de l'Action

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts	Financement
AM1	BIMBY	BIMBY	Janvier 2019	Décembre 2020	150 000 €	Région/Feder : 75.000€ Région/Contrat de Territoire : 45.000€ CUCM : 30.000€

	Autres financements à examiner, à valider les partenaires financeurs
Etat / ANAH	ANAH :

	<u>Sur action</u> L'ANAH peut apporter une aide financière et un accompagnement aux propriétaires occupants et aux propriétaires bailleurs pour la rénovation énergétique de leur logement sous conditions (de ressources notamment) via le dispositif « habiter mieux ». <u>Démarches</u> Renseignements : www.anah.fr
Caisse des Dépôts et Consignation	/
Action Logement	Voir dispositifs Action Logement
Conseil Régional Bourgogne Franche Comté	Voir volet territorial du Contrat métropolitain
Conseil Départemental de Saône et Loire	/

PROJET

Fiche 5. Pont SNCF – Esplanade Simone Veil

Nom de l'action	PONT SNCF – ESPLANADE SIMONE VEIL
Axe de rattachement	AXE 3 et AXE 4/5
Date de signature	
Description générale	La reconstruction du pont SNCF par la CUCM, situé en centre-ville, en bordure de la Plaine des Riaux, et sa transformation en dalle urbaine, ajoute un lien supplémentaire entre les quartiers « Leclerc » et « Foch ». Le pont constitue également un point central du réseau de transport urbain vers lequel converge le réseau de bus mais aussi le réseau SNCF, le pont constituant alors un nouvel accès vers la gare ferroviaire située juste en contrebas. a) Pour ce faire un bâtiment accueille de nouveaux guichets et une boutique des services publics. b) De plus, afin d'abriter des animations temporaires, des événements festifs et culturels ou des stands de commerçants non sédentaires, il est envisagé de réaliser une « œuvre à usage » de type « 1% culturel » de l'opération ci-dessus via conception et construction par des artistes plasticiens-architectes d'une structure. c) Enfin, l'espace inférieur libéré par la SNCF pourrait être réaménagé pour y accueillir un espace de plein air pour les ados.
Objectifs	Réalisation d'un pont-dalle pour faciliter les déplacements, les mobilités et les continuités urbaines du centre-ville
Intervenants	Œuvre à usage : maîtrise d'œuvre CUCM en cours Espace ados : maîtrise d'ouvrage Ville du Creusot
Budget global	- Réalisation de l'œuvre à usage : 90 000 € HT (50% ville et 50% CUCM) (dont 8 000 € d'indemnités concours- conception intégrée dans le coût total de l'œuvre (conception/réalisation) - Réalisation de l'espace ados : à préciser
Modalité de financement	Œuvre à usage : 50% ville / 50% CUCM
Indicateurs d'avancement	Dépôt permis de construire œuvre à usage
Indicateurs de résultat	- Achèvement œuvre à usage - Nombre de utilisations annuelles / typologie des utilisations
Calendrier Etude/Action	Œuvre à usage : consultation jusqu'en octobre 2018- conception jusqu'en février 201- réalisation juin/juillet 2019.

Contenu de l'Action

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts	Financement
AM2	PONT	ŒUVRE A	Octobre 2018	Juillet 2019	90 000 €	CUCM :

	SNCF/ ŒUVRE A USAGE	USAGE				45.000 € Ville : 45.000 €

	Autres financements à examiner, à valider les partenaires financeurs
Etat / ANAH	
Caisse des Dépôts et Consignation	<u>Sur action</u> Eligibilité au <u>Prêt Renouvellement Urbain (PRU) Cœur de ville</u> à étudier : ce prêt sera distribué après le vote définitif de la loi Elan, le projet devra figurer dans le périmètre de l'ORT. Ce prêt sera distribué au taux en vigueur Ou possibilité d'un <u>prêt au secteur public local (PSPL)</u> : - Pour financer la reconstruction du pont et la construction du bâtiment accueillant les nouveaux guichets - Taux en vigueur - Sur une durée de 25 à 40 ans - Pour couvrir un besoin en financement de 100% jusqu'à 1 M€, de 75% de 1 à 2 M€ et de 50% au-delà. <u>Démarches</u> Sollicitation de la Direction Régionale de la Caisse des Dépôts par l'envoi d'un courrier.
Action Logement	/
Conseil Régional Bourgogne Franche Comté	Déjà soutenu en 2017 sur crédits grands Equipement et dossier FEDER en cours d'instruction
Conseil Départemental de Saône et Loire	Appel à projets départemental annuel (volet 3.2. : voirie, aménagement des centres-bourgs et des espaces publics et services destinés à améliorer le confort des usagers) : Objectifs : • Renouveler, sécuriser et déployer des infrastructures routières • Aménager et embellir les centres bourgs et les espaces publics, • Améliorer l'offre de mobilité et de services performants pour tous les usagers <u>Sur action</u> Appel à projets : Parmi les travaux éligibles (au choix, un seul type de travaux parmi les suivants) : • Extension, renouvellement et entretien de voirie : 30% maximum du montant HT dans la limite d'un plafond de dépenses éligibles fixé à 50 000 € pour les intercommunalités • Ou Aménagement d'espaces publics et paysagers dans les centres-bourgs (dont éligibilité des parkings dans le cadre d'aménagement global, nécessaire à l'amélioration de l'accès aux services) : 25% maximum du montant HT dans la limite d'un plafond de dépenses éligibles fixé à 30 000 € • Ou Investissement, hors achat de matériel, visant à favoriser le respect

de l'interdiction des produits phytosanitaires : 25% maximum du montant HT dans la limite d'un plafond de dépenses éligibles fixé à 30 000 €

Cas particulier des projets structurants : Cf. Modalités de l'AAP 2019

Démarches

- Dossier de candidature dans le cadre de l'AAP (début 2019 pour AAP 2019)
- Pour les projets impactant des routes départementales, le maître d'ouvrage devra impérativement recueillir l'avis préalable du Service territorial d'aménagement concerné
- Pour les projets d'investissement visant à favoriser le respect de l'interdiction des produits phytosanitaires : production du plan de désherbage

PROJET

Fiche 6. Plan couleur

Nom de l'action	PLAN COULEUR
Axe de rattachement	AXE 1
Date de signature	
Description générale	Mis en place par la Ville, celui-ci vise à réintroduire de la qualité visuelle dans les façades des maisons et immeubles. Lancé en 2013 sur deux premiers axes, il se prolonge depuis début 2018 sur un troisième axe. Une centaine de façades ont été déjà traitées et le nouvel axe démarre de manière prometteuse.
Objectifs	• Introduire la couleur dans les quartiers de la ville en offrant aux habitants les moyens humains et techniques pour rénover et repeindre les façades de leur maison. • Contribuer à l'intégration de chaque construction dans son environnement proche et lointain tout en exprimant la spécificité de chaque quartier. • Donner envie aux habitants de venir s'installer dans le ou les périmètres concernés.
Intervenants	VILLE DU CREUSOT
	VILLE DU CREUSOT
Budget global	56.500 € / annuel (subventions aux porteurs de projet : 49.000 € / prestations coloriste : 7500 €)
Modalité de financement	VILLE DU CREUSOT en totalité
Indicateurs d'avancement	• Nombre de façades traitées
Indicateurs de résultat	• Nombre de façades traitées (objectif de 50 sur axe 3)

Contenu de l'Action

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts	Financement
AM3	PLAN COULEUR	PLAN COULEUR	1/03/2018	A déterminer	56.500 € (annuel)	Ville : 56.500 €

	Autres financements à examiner, à valider les partenaires financeurs
Etat / ANAH	/
Caisse des Dépôts et Consignation	/
Action Logement	Voir dispositifs Action Logement
Conseil Régional Bourgogne Franche Comté	/

PROJET

Fiche 7. Boutique à l'essai

Nom de l'action	BOUTIQUE A L'ESSAI
Axe de rattachement	AXE 2
Date de signature	
Description générale	Cette opération menée par la ville consiste à mettre à disposition d'un porteur de projet une boutique lui permettant de tester, en conditions réelles et moyennant quelques aides, son projet d'activité commerciale. Si le test est concluant alors le porteur s'implante durablement. Une première boutique a d'ores et déjà été mise en place sans succès ; courant 2019 un deuxième appel à projet (AAP) a été lancé.
Objectifs	• Redynamiser le commerce de centre-ville • Répondre aux attentes et faciliter le parcours de création d'entreprises • Fédérer les acteurs autour du projet
Intervenants	VILLE DU CREUSOT CCI, associations de commerçants, organismes d'aide à la création d'entreprises, réseaux bancaires et immobiliers etc...
Budget global	10.000 € HT pour une boutique
Modalité de financement	Ville du Creusot
Indicateurs d'avancement	• Choix du porteur de projet • Création de la boutique
Indicateurs de résultat	• Pérennisation de la boutique au-delà des un an d'essai.

Contenu de l'Action

Opérations		Description	Calendrier (lancement)		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts	Financement
AM4	BOUTIQUE A L'ESSAI	BOUTIQUE A L'ESSAI	4 ^e trimestre 2018	2 ^e semestre 2019 pour AAP 2019	10.000 €	Ville : 10.000 €

	Autres financements à examiner, à valider les partenaires financeurs
Etat / ANAH	Etat : <u>Sur action</u> Un nouvel appel à projets FISAC 2018 est ouvert et les collectivités ont jusqu'au 31 janvier 2019 pour y répondre, s'agissant d'opérations collectives et dès lors que les actions n'ont pas le même objet ni le même périmètre que ceux déjà retenus (délai de carence de 2 ans).
Caisse des Dépôts et	

Consignation	/
Action Logement	/
Conseil Régional Bourgogne Franche Comté	/
Conseil Départemental de Saône et Loire	Appel à projets départemental annuel (volet 1 : amélioration des bâtiments et équipements destinés à l'amélioration des services au public) : Objectifs : - Soutenir les collectivités dans la réalisation d'investissements structurants et nécessaires au maintien ainsi qu'au développement des services à la population <u>Sur action</u> Appel à projets : Parmi les travaux éligibles : - Construction, extension, rénovation, travaux d'aménagement des performances énergétiques et mise aux normes pour (...) les bâtiments nécessaires au maintien des services à la population et destinés à recevoir du public (intégrant les projets de commerces de proximité) : 25% maximum du montant HT dans la limite d'un plafond de dépenses éligibles fixé à 75 000 € pour les intercommunalités Cas particulier des projets structurants : Cf. Modalités de l'AAP 2019 <u>Démarches</u> - Dossier de candidature dans le cadre de l'AAP (premier semestre 2019 pour AAP 2019)

Fiche 8. Création d'une salle de travail scénique à l'Alto

Nom de l'action	CREATION D'UNE SALLE DE TRAVAIL SCENIQUE A L'ALTO
Axe de rattachement	AXE 5
Date de signature	
Description générale	Ce projet de salle de travail scénique a pour objectif de permettre à des groupes, principalement musicaux, de s'initier à la scène, et au-delà de répondre à d'autres besoins tels que l'espace de pratique des ateliers municipaux de théâtre, ainsi qu'un espace de réalisation de projets par les jeunes inscrits dans les activités du service Jeunesse de la Ville.
Objectifs	• Lieu d'Initiation à la pratique scénique • Lieu de pratiques théâtrales • Lieu d'apprentissage des musiques actuelles • Lieu d'accès aux pratiques culturelles pour des jeunes ne fréquentant pas les Conservatoires municipaux
Intervenants	VILLE DU CREUSOT VILLE DU CREUSOT / REGION / CAF
Budget global	370.000 € HT
Modalité de financement	Région : 129.000 € / CAF : 25.000 € / Ville : 216.000 €
Indicateurs d'avancement	• Mise en service de la salle
Indicateurs de résultat	• Fréquentation selon objectifs précisés ci-dessus.
Calendrier Action	4 ^e trimestre 2018-1 ^{er} semestre 2019

Contenu de l'Action

Opérations		Description	Calendrier (lancement)		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts	Financement
AM5	SALLE DE TRAVAIL SCENIQUE	SALLE DE TRAVAIL SCENIQUE	4 ^e trimestre 2018	1 ^{er} semestre 2019	370.000 €	Région : 129.000€ CAF : 25.000 € Ville : 216.000€

Fiche 9. OPAH RU

Nom de l'action	OPAH RU
Axe de rattachement	AXE 1
Date de signature	
Description générale	L'OPAH, lancée fin 2013 et menée sur l'ensemble de la CUCM est la plus importante au niveau départemental (à ce jour, 825 dossiers pour 1019 logements). Spécifiquement sur le Creusot, 230 dossiers ont été déposés concernant 339 logements. L'OPAH s'est achevée le 30/11/2018 et la volonté est de prolonger ce dispositif y compris via une OPAH RU, en vue notamment de traiter des îlots urbains dégradés en cœur de ville. Le lancement d'une nouvelle OPAH généraliste (1^{er} semestre 2019) sur tout le territoire communautaire est en cours, comme est prévu le lancement d'une OPAH-RU (prévue 6 mois plus tard) sur les centres villes du Creusot et de Montceau (périmètres de l'étude « îlots urbains dégradés »).
Objectifs	• Renforcer la centralité des deux villes • Faciliter l'accueil des nouveaux arrivants sur le territoire • Lutter contre la précarité énergétique • Permettre la détection et le traitement de l'habitat indigne et la vacance
Intervenants	CUCM ANAH, Conseil départemental de Saône et Loire, SYDESL
Budget global	A définir par l'étude préalable
Modalité de financement	A définir, attendus : ANAH, Conseil départemental de Saône et Loire, SYDESL ?
Indicateurs d'avancement	• Réalisation de l'étude préalable • Signature de la convention OPAH RU et suivi animation
Indicateurs de résultat	Cf. Convention • Evolution du nombre de logements par typologie • Evolution du nombre d'habitants par typologie • ...

	Autres financements à examiner, à valider les partenaires financeurs
Etat / ANAH	ANAH : <u>Sur études</u> Financement des études pré-opérationnelles d'OPAH-Taux maximum 50% avec plafond subventionnable de 200 000 € HT <u>Sur action</u> Financement des missions de suivi/animation par une subvention calculée sur une part fixe calculée sur la base du coût de fonctionnement de la prestation OPAH RU, taux maximum 50 %, plafond annuel des dépenses subventionnables : 250 000 €HT <u>Démarches</u> Dépôt d'une demande d'aide auprès de la délégation locale de l'ANAH par courrier avant tout démarrage d'opération (liste des pièces à fournir sur

	demande auprès de Mme Gouby au 03.85.21.28.40 ou catherine.gouby@saone-et-loire.gouv.fr
Caisse des Dépôts et Consignation	<u>Sur action</u> 2 possibilités de financement, jusqu'en 2020 : - Cofinancement d'études pré-opérationnelles OPAH-RU/ORI - Cofinancement de l'animation de l'OPAH-RU dans la cadre de la convention ANAH-Caisse des Dépôts En zone QPV, cofinancement à hauteur de 25% du montant, dans la limite de 60 000€ sur la durée de la convention jusqu'à 2022 inclus. Hors QPV, cofinancement à hauteur de 10% du montant, dans la limite de 60 000€ sur la durée de la convention. Attention : en aucun cas la participation financière de la Caisse des Dépôts ne peut excéder celle de la collectivité maîtresse d'ouvrage. <u>Démarches</u> Sollicitation de la Direction Régionale de la Caisse des Dépôts par l'envoi d'un courrier.
Action Logement	Voir réponse de synthèse Action Logement ci-après fiches actions
Conseil Régional Bourgogne Franche Comté	DATN : Pas d'intervention possible
Conseil Départemental de Saône et Loire	<u>Sur études</u> Le Département peut intervenir dans le cadre des Appels à projets pour financer les études pré opérationnelles d'OPAH ou de PIG. Le règlement départemental d'intervention en matière d'amélioration de l'habitat prévoit le versement de subventions aux propriétaires occupants très modestes et aux propriétaires bailleurs. <u>Sur actions</u> Aides à l'amélioration de l'habitat : - pour les propriétaires occupants relevant des plafonds de ressources PLAI : - dans le cadre du programme Habiter Mieux de l'ANAH : 500 € - pour les projets de travaux lourds pour réhabiliter un logement indigne ou très dégradé : 5 % dans la limite d'un plafond de travaux de 50 000 € - pour les projets de travaux d'amélioration pour la sécurité et la salubrité de l'habitat : 5 % dans la limite d'un plafond de travaux de 20 000 € - Pour les propriétaires bailleurs spécifiquement dans le cadre d'OPAH ou de PIG: - pour les projets de travaux lourds pour réhabiliter un logement indigne ou très dégradé : 5 % dans la limite d'un plafond de travaux de 80 000 € - pour les projets de travaux d'amélioration pour la sécurité et la salubrité de l'habitat : 5 % dans la limite d'un plafond de travaux de 60 000 €

Démarches

Pour les aides à l'amélioration de l'habitat, les propriétaires intéressés doivent s'adresser à l'opérateur en charge du suivi-animation de l'OPAH.

PROJET

Fiche 10. Ilots urbains dégradés

Nom de l'action	ILOTS URBAINS DEGRADES
Axe de rattachement	AXE 1
Date de signature	
Description générale	La CUCM a mandaté le cabinet URBANIS pour une étude sur la reconquête de deux îlots d'habitats dégradés dans le quartier commerçant Foch (cœur de ville). Cette étude se termine et l'enjeu sera ensuite de déterminer les modalités d'intervention et de trouver le ou les opérateurs adéquats. A noter que deux autres îlots font partie intégrante de l'étude mais dans un second temps (quartier Edith Cavell). L'Etablissement Public Foncier Doubs Bourgogne Franche Comté auquel la CUCM a adhéré pourrait intervenir sur ce type d'opération. Les îlots de rue Foch et rue Cavell font partie du secteur d'intervention.
Objectifs	• Renforcer les polarités du secteur d'intervention • Faciliter l'accueil des nouveaux arrivants • Lutter contre la précarité énergétique • Permettre la détection et le traitement de l'habitat indigne et la vacance
Intervenants	CUCM
Budget global	Estimations : selon étude URBANIS Dépenses TTC études et accompagnement social: 750 000€ Dépenses aménagement TTC hors évictions commerciales : 5 800 000€ Recettes possibles connues hors ACT : 4 020 000€ Reste à charge collectivités : 2 510 000€
Modalité de financement	
Indicateurs d'avancement	Cf. OPAH RU
Indicateurs de résultat	Cf. OPAH RU

	Autres financements à examiner, à valider les partenaires financeurs
Etat / ANAH	/
Caisse des Dépôts et Consignation	/
Action Logement	Voir dispositifs Action Logement
Conseil Régional Bourgogne Franche Comté	Voir le Contrat métropolitain
Conseil Départemental de Saône et Loire	/

Fiche 11. Cité Molette Démolition des bâtiments G et J

Nom de l'action	CITE MOLETTE-DEMOLITION BATIMENTS G et J
Axe de rattachement	AXE 1
Date de signature	
Description générale	L'objectif est à la fois de réduire le volume d'offre sociale dans ce patrimoine urbain afin de l'adapter à la demande et de désenclaver le quartier. La démolition de ces deux bâtiments permettra de l'ouvrir sur la ville, notamment le parc de la verrerie et le quartier St Laurent - place Schneider. Une réflexion doit être menée quant à la logique de renouvellement urbain, en lien avec les îlots urbains dégradés.
Objectifs	• Adapter l'offre de logement sur le quartier • Désenclaver le quartier • Permettre le développement d'une trame paysagère
Intervenants	OPAC de Saône et Loire /
Budget global	913 117,00 € HT
Modalité de financement	CUCM 288 600,00 € OPAC 624 517,00 €
Indicateurs d'avancement	• Finalisation d'un calendrier
Indicateurs de résultat	• Réalisation de l'opération prévue pour fin 2019

	Autres financements à examiner, à valider les partenaires financeurs
Etat / ANAH	Etat : <u>Sur action</u> Une aide aux opérations de démolition est possible via les crédits du fonds national des aides à la pierre (FNAP) sous conditions (hors QPV notamment) <u>Démarches</u> L'OPAC a saisi une demande de financement sur le logiciel dédié (SPLS) cette demande sera étudiée en 2019, dans le cadre des règles édictées par le FNAP. Un arrêté préfectoral autorisant la démolition de 68 logements (bâtiments G, 38 logements et bât. J 30 logements) a été délivré le 22/05/2017
Caisse des Dépôts et Consignation	/
Action Logement	Voir dispositifs Action Logement
Conseil Régional Bourgogne Franche Comté	<u>Sur action</u> Voir règlement Habitat Aménagement
Conseil	/

PROJET

Fiche 12. Pôle associatif □ Abandonné

Nom de l'action	POLE ASSOCIATIF
Axe de rattachement	AXE 1 et AXE 2
Date de signature	
Description générale	Le pôle associatif qui regroupe des associations orientées sur l'insertion et le développement économique est installé à la Résidence Chanliau, située rue de Chanzy. Ce pôle est aujourd'hui confronté à une problématique de locaux inadaptés à ses besoins et à un bâti ancien très énergivore. De plus une grande partie du bâtiment est inoccupée en permettant pas ainsi de réguler correctement le chauffage. Les structures souffrent également d'un fort déficit d'image étant « retranchées » à l'intérieur du quartier. Les structures et leur bailleur, l'OPAC de Saône et Loire, s'interrogent sur une opération de relocalisation/reconstruction de l'équipement, à proximité de pôle emploi toujours sur le quartier Chanliau.
Objectifs	• [XX] • [XX] • [XX]
Intervenants	OPAC de Saône et Loire [Noms des Partenaires Financeurs et Partenaires Locaux impliqués dans la mise en œuvre de l'action]
Budget global	2 800 000 € (indicatif)
Modalité de financement (indicative)	CUCM 10% hors rglit intervention : 280.000 € / Région 20% : 560.000 € / Etat ANRU 20 % : 560.000 € / Fonds propres OPAC 10% : 280.000 € / Solde emprunt bancaire : 1 120 000 € Coût démolition : 650.000 € ttc / subvention CUCM : 65.000 €
Indicateurs d'avancement	<u>En attente de validation par le Bureau de l'OPAC et le Conseil d'Administration de l'OPAC de S&L puis validation des associations</u> Calendrier prévisionnel sous réserve de l'engagement de principe au bureau de l'OPAC de S&L de septembre 2018. Août-septembre 2018 : confirmation des engagements des partenaires Septembre 2018 : bureau OPAC et inscription à la programmation DDT 2019 Octobre 2018 : lancement des études 1^{er} trimestre 2020 : OS puis préparation des travaux Réception : 1^{er} semestre 2021 Déménagement : 1^{er} semestre 2021 Démolition ancien FJT : 1^{er} semestre 2021 Réception démolition : 1^{er} semestre 2022
Indicateurs de résultat	• [XX] • [XX] • [XX]

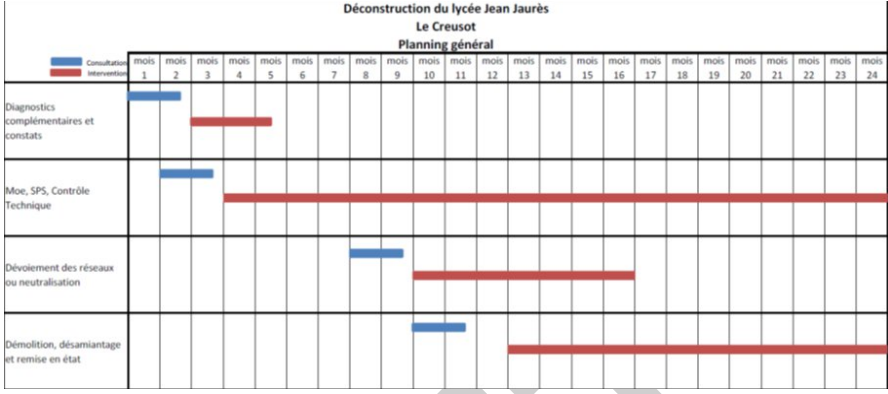
	Autres financements à examiner, à valider les partenaires financeurs
Etat / ANAH	
Caisse des Dépôts et Consignation	
Action Logement	
Conseil Régional Bourgogne Franche Comté	
Conseil Départemental de Saône et Loire	

PROJET

Fiche 13. Ecoquartier Jean Jaurès

Nom de l'action	ECO QUARTIER JEAN JAURES
Axe de rattachement	AXE 1 et AXE 2
Date de signature	
Description générale	Le Lycée Léon Blum a été relocalisé en 2018 sur son site dit Lavoisier, libérant ainsi le site « Jaurès ». Une partie de ce site, du fait de son état, sera démolie par la CUCM. Il est envisagé de reconquérir le foncier libéré pour y édifier de l'habitat s'inscrivant dans une orientation développement durable. Ce projet s'inscrit dans le dispositif « Réinventons nos cœurs de ville ». A noter que dans le même tènement se trouve également l'ancien garage Renault aujourd'hui inoccupé dont la démolition permettrait le transfert et l'extension d'une boulangerie présente dans le quartier apportant ainsi un service amélioré aux habitants. C'est une question économique qui mériterait une attention particulière des financeurs.
Objectifs	<u>Etudes Préalables à la Démolition de la « barre Jaurès » :</u> - Afin d'accompagner la CUCM dans toute les mises en œuvre, il sera nécessaire de recourir à minima aux services d'un SPS et d'un contrôleur technique voire d'un maître d'œuvre. Ces prestations intellectuelles ne faisant pas l'objet de marchés à bon de commande, il sera nécessaire de préparer des consultations afin de constituer l'équipe de maîtrise d'œuvre qui sera impliquée dès la réalisation des travaux préalables ainsi que pour la rédaction du DCE de la démolition. - Réalisation de diagnostics complémentaires pré démolition. En effet, les éléments sur la présence d'amiante transmis par le Conseil Régional ne sont plus conformes et de ce fait incomplets. Il n'y a pas eu non plus de diagnostic sur les risques d'exposition au plomb. - Un relevé topographique sur tout le périmètre des travaux envisagés devra être réalisé par un géomètre expert en tenant compte des éléments existants et des constats d'huissier seront faits sur les bâtiments riverains. Ces démarches sont indispensables à la bonne gestion de cette intervention afin de se préparer aux contentieux éventuels. - Tous les réseaux existants internes et externes devront être soit supprimés, soit adaptés ou protégés ceci en fonction de leur position par rapport aux travaux et des besoins ultérieurs
Intervenants	CUCM Région BFC
Budget global	2 000 000 € HT
Modalité de financement	CUCM Engagement Région à hauteur de 200.000 € (démolition)
Indicateurs d'avancement	• Réalisation des études de démolition
Indicateurs de résultat	• Démolition de la barre • Définition du lauréat de l'AAP « Réinventons nos cœurs de ville »

Calendrier Action	Etudes
--------------------------	---------------

	12 mois d'étude et travaux préalables à la démolition : 2019/2020 12 mois de consultation, choix et réalisation de l'étude urbaine : 2020 Démolition 12 mois selon calendrier ci-dessous : Déconstruction du lycée Jean Jaurès Le Creusot Planning général 
--	---

	Autres financements à examiner, à valider les partenaires financeurs
Etat / ANAH	
Caisse des Dépôts et Consignation	
Action Logement	Voir réponse de synthèse Action Logement ci-après fiches actions
Conseil Régional Bourgogne Franche Comté	<u>Sur études</u> Voir AAP Quartier Durable <u>Sur action</u> Voir volet territorial du contrat métropolitain pour la partie démolition. Voir AAP Quartier Durable
Conseil Départemental de Saône et Loire	/

Fiche 14. Foyer des Jeunes Travailleurs (FJT)

Nom de l'action	Foyer des Jeunes Travailleurs (FJT)
Axe de rattachement	AXE 1, 2, 5
Date de signature	
Description générale	Le Foyer des Jeunes Travailleurs du Creusot gère la Résidence Chanliau, située rue de Chanzy, une solution Habitat Jeunes pour les 16 à 30 ans, en situation de mobilité professionnelle et/ou d'insertion sociale. Par exemple, à destination des apprentis, des alternants, des personnes en période d'essai ou en stage en entreprise, en mission intérimaire, en formation ... Le FJT du Creusot propose une solution de logement souple et adaptée à chaque situation. Sont proposés des logements meublés et équipés, un accueil personnalisé, et des services pour faciliter la vie quotidienne. Confronté actuellement à une problématique à la fois de capacité ne pouvant répondre à la demande et de nécessaire rénovation, le FJT du Creusot et son bailleur, l'OPAC de Saône et Loire s'interrogent sur une opération de relocalisation/reconstruction de l'équipement, possiblement sur le secteur ANRU d'Harfleur.
Objectifs	• Améliorer et rénover l'offre d'habitat • Continuer à offrir un service aux employé.es et aux entreprises locales • Favoriser l'accueil des jeunes
Intervenants	OPAC DE SAONE ET LOIRE
Budget global	6 400 000 € HT env. - 7 000 000 € TTC TVA 10%
Modalité de financement	CUCM 10%+ rgl intervention: 1.000.000 € / Etat ANRU 20% : 1.400.000 € / Fonds propres OPAC 10% : 700.000 € / solde emprunts 3.900.000 Coût démolition : 730.000 € ttc / Subvention CUCM+Etat ANRU : 420.000 €
Indicateurs d'avancement	<u>En attente de validation par le Bureau de l'OPAC et le Conseil d'Administration de l'OPAC de S&L puis validation du FJT</u> Calendrier prévisionnel sous réserve de l'engagement de principe au bureau de l'OPAC de S&L de septembre 2018. Août-septembre 2018 : confirmation des engagements des partenaires Septembre 2018 : bureau OPAC et inscription à la programmation DDT 2019 Octobre 2018 : lancement des études 1^{er} trimestre 2020 : OS puis préparation des travaux Réception : 1^{er} semestre 2021 Démolition ancien FJT : 1^{er} semestre 2021 Réception démolition : 1^{er} semestre 2022
Indicateurs de résultat	• Réalisation des travaux

	Autres financements à examiner, à valider les partenaires financeurs
Etat / ANAH	Etat :

	<u>Sur action</u> Projet qui doit être étudié dans le processus de « l'accord cadre habitat jeunes »
Caisse des Dépôts et Consignation	/
Action Logement	Voir réponse de synthèse Action Logement ci-après fiches actions
Conseil Régional Bourgogne Franche Comté	<u>Sur action</u> Rénovation urbain – quartier d'intérêt régional
Conseil Départemental de Saône et Loire	Dans le cadre de la programmation du renouvellement urbain 2017-2021, le Département serait susceptible d'intervenir pour financer des actions de réhabilitation dans le quartier Harfleur. Une enveloppe a été prévue pour permettre une intervention de la Collectivité auprès des 3 communes comprenant des quartiers concernés par cette action : Mâcon, Le Creusot (Harfleur et le Tennis) et Chalon.

PROJET

Fiche 15. Restaurant interentreprises □ Abandonné

Nom de l'action	RESTAURANT INTERENTREPRISES
Axe de rattachement	AXE 2
Date de signature	
Description générale	Depuis le début des années 70, le restaurant interentreprises est installé rue de Chanzy. Il sert quotidiennement environ 250 repas aux ressortissants de diverses entreprises du bassin du Creusot, entreprises industrielles notamment. Cet équipement leur rend donc un véritable service. Face à des locaux devenus vétustes, la fréquentation a tendance à s'éroder, aussi l'exploitant s'interroge sur l'avenir du restaurant tant du point de vue de son offre que de sa localisation. A terme, la réalisation d'un nouveau restaurant inter-entreprises peut donc se poser, une étude a été réalisée.
Objectifs	• Renouveler l'offre de service de restauration • Offrir un service aux entreprises et leurs salariés
Intervenants	CUCM, Association RIE Le Chanzy
Budget global	
Modalité de financement	
Indicateurs d'avancement	• Réalisation de l'étude • Définition de la programmation
Indicateurs de résultat	• Réalisation de l'équipement

	Autres financements à examiner, à valider les partenaires financeurs
Etat / ANAH	/
Caisse des Dépôts et Consignation	<u>Sur études</u> Dans le cadre du contrat de Ville, la Caisse des Dépôts participe déjà au financement de l'étude de faisabilité technique et financière relative au RIE pour un montant de 25 000€ (soit 50% du coût total de l'étude). <u>Sur action</u> Dans l'hypothèse où la réalisation d'un nouveau restaurant était confirmée, la CDC pourrait intervenir en tant qu'investisseur dans la structure de portage immobilier (SCI) via une prise de participation minoritaire (de 20% à 49%) au capital social de ladite structure, aux côtés d'autres associés/actionnaires, et à condition qu'un modèle économique soit trouvé pour le projet. <u>Démarches</u> Sollicitation de la Direction Régionale de la Caisse des Dépôts par l'envoi d'un courrier.
Action Logement	/
Conseil Régional	/

Bourgogne Franche Comté	
Conseil Départemental de Saône et Loire	/

PROJET

Fiche 16. FISAC

Nom de l'action	FISAC
Axe de rattachement	AXE 2
Date de signature	
Description générale	La CUCM est bénéficiaire d'un nouveau plan FISAC qui devrait a démarré à la rentrée 2018. Ce plan permet à la fois de mener des actions collectives entre commerçants mais aussi de mettre en place des aides individuelles à la rénovation des commerces, indépendants notamment, il serait nécessaire d'amplifier ce dispositif.
Objectifs	• Soutenir la rénovation de commerces • Contribuer à la redynamisation des commerces de centre-ville
Intervenants	CUCM Etat
Budget global	Attribution à la CUCM d'une subvention de 200.000 € sur une base subventionnable de 1 876 596€
Modalité de financement	Après avoir renouvelé sa candidature au dispositif, la Communauté Urbaine s'est vue attribuer à nouveau 200.000 €. Une notification du ministère en date du 29 décembre 2017 ainsi qu'un arrêté modificatif en date du 30 mai 2018 ont défini le montant et les modalités de mises œuvre. La répartition est la suivante : 9.255€ en fonctionnement et 190.745€ en investissement. Le dispositif fonctionne toujours sur le principe « d'additionnalité » avec la participation financière de la collectivité pour les aides individuelles aux commerçants. Le périmètre d'intervention Le périmètre de cette opération communautaire se décompose en deux zones : - Un périmètre dit « prioritaire », comprenant les quartiers ou artères commerciales d'hyper centres du Creusot (avec un taux d'aide bonifié sur ces quartiers identifiés afin d'inciter les porteurs de projets à investir sur les artères commerciales principales) - Un périmètre dit « secondaire », correspondant aux polarités commerciales situées en dehors de l'hyper centre du Creusot. Les aides individuelles La ligne budgétaire FISAC allouée aux aides individuelles est de 170.224€, elle correspond à 10,64% de la dépense subventionnable (1.600.000€). Cette enveloppe permettra de financer une quarantaine de dossiers de demande de subvention dans le cadre de création ou rénovation de surface commerciale : - Travaux de rénovation intérieure, - Accessibilité vitrines façades, - Enseignes et différentes mises aux normes.

	Les services de la DIRECCTE en charge de notre accompagnement, précisent que le taux de subvention maximum pour la part FISAC sera uniquement de 10% contrairement au Plan FISAC précédent ou le taux maximum de subvention était de 30%. La CUCM ayant décidé d'apporter le même pourcentage d'aide individuelle que l'Etat, il conviendrait que dans le cadre du dispositif Cœur de Ville, on puisse arriver au-moins à 40% d'aide par dossier sur le périmètre « prioritaire »
Indicateurs d'avancement	• Nombre de dossiers
Indicateurs de résultat	• Nombre de dossiers réalisés sur nombre de dossiers reçus

	Autres financements à examiner, à valider les partenaires financeurs
Etat / ANAH	Etat : <u>Sur action</u> Un nouvel appel à projets FISAC 2018 est ouvert et les collectivités ont jusqu'au 31 janvier 2019 pour y répondre, s'agissant d'opérations collectives et dès lors que les actions n'ont pas le même objet ni le même périmètre que ceux déjà retenus (délai de carence de 2 ans).
Caisse des Dépôts et Consignation	/
Action Logement	/
Conseil Régional Bourgogne Franche Comté	/
Conseil Départemental de Saône et Loire	/

Fiche 17. Aide aux commerçants sur le numérique

Nom de l'action	AIDE AUX COMMERÇANTS SUR LE NUMERIQUE
Axe de rattachement	AXE 2
Date de signature	
Description générale	Les collectivités locales (Ville et CUCM) ont fourni des aides à l'UCIA du Creusot pour sa présence sur le web qui s'est concrétisée par la création du site YSETOU.COM, plateforme qui recense les actualités et les bonnes affaires du commerce local. Il serait souhaitable que cette voie soit poursuivie et connaisse une seconde phase de développement adjoignant la possibilité de réaliser des achats en ligne.
Objectifs	•
Intervenants	UCIA Le Creusot [Noms des Partenaires Financeurs et Partenaires Locaux impliqués dans la mise en œuvre de l'action]
Budget global	
Modalité de financement	
Indicateurs d'avancement	•
Indicateurs de résultat	•

	Autres financements à examiner, à valider les partenaires financeurs
Etat / ANAH	Etat : <u>Sur action</u> Un nouvel appel à projets FISAC 2018 est ouvert et les collectivités ont jusqu'au 31 janvier 2019 pour y répondre, s'agissant d'opérations collectives et dès lors que les actions n'ont pas le même objet ni le même périmètre que ceux déjà retenus (délai de carence de 2 ans).
Caisse des Dépôts et Consignation	/
Action Logement	/
Conseil Régional Bourgogne Franche Comté	/
Conseil Départemental de Saône et Loire	/

Fiche 18. Café-théâtre

Nom de l'action	CAFE-THEATRE
Axe de rattachement	AXE 2
Date de signature	
Description générale	L'implantation en Cœur de Ville d'un établissement de type Café-Théâtre apportant en plus du service de brasserie des animations théâtrales ou musicales pourrait être un apport considérable à la vie de la cité. Celui-ci pourrait s'installer dans une cellule du centre commercial de l'Arche donnant sur l'esplanade François Mitterrand.
Objectifs	• Création d'un Café-Théâtre • Création d'activités complémentaires aux structures culturelles existantes • Animation du centre-ville
Intervenants	VILLE DU CREUSOT
Budget global	
Modalité de financement	VILLE DU CREUSOT
Indicateurs d'avancement	• Identification d'un porteur de projet
Indicateurs de résultat	• Réalisation des travaux • Ouverture du local

	Autres financements à examiner, à valider les partenaires financeurs
Etat / ANAH	Etat : <u>Sur Action</u> Pour les investissements type Café-théâtre, la DRAC n'a pas de dispositif d'accompagnement. Les subventions soutiennent les financements de structures de diffusion/création artistiques sur la base d'un projet artistique et non un simple projet d'ouverture d'un lieu de diffusion. La DRAC pourra examiner le projet artistique.
Caisse des Dépôts et Consignation	/
Action Logement	/
Conseil Régional Bourgogne Franche Comté	/
Conseil Départemental de Saône et Loire	/

Fiche 19. Aménagement de la rue de Verdun

Nom de l'action	AMENAGEMENT DE L'AVENUE DE VERDUN
Axe de rattachement	AXE 4
Date de signature	
Description générale	Plusieurs réflexions sont en cours autour de cet axe : - la restructuration du carrefour Foch/Verdun pour le simplifier et redonner de l'espace aux piétons et aux cycles et dégager du foncier pour de la reconstruction potentielle ou assurer le lien entre les zones commerciales - la suppression de deux voies de circulation sur 4 sur l'avenue de Verdun pour intégrer un mail piéton et une piste cyclable - le réaménagement des abords de l'école Charles de Gaulle avec la restructuration de l'îlot urbain Foch / St Charles - le Carrefour Marceau / CD1 à retravailler pour y réduire la place de l'automobile, le simplifier et y intégrer des circulations des modes actifs
Objectifs	• Réorganiser la circulation en intégrant les modes actifs • Favoriser la lisibilité et l'accessibilité à rue Foch (rue commerçante) • Améliorer les espaces publics • Valoriser le foncier
Intervenants	CUCM
Budget global	
Modalité de financement	
Indicateurs d'avancement	• Réalisation des études de MOE • Dépôt du PA
Indicateurs de résultat	• Réalisation des travaux • Intégration d'espaces pour les modes actifs

	Autres financements à examiner, à valider les partenaires financeurs
Etat / ANAH	Etat : <u>Sur action</u> La réalisation de liaisons douces serait susceptible d'émerger à la DSIL thématique « développement d'infrastructures en faveur de la mobilité »
Caisse des Dépôts et Consignation	<u>Sur action</u> <u>Prêt Renouvellement Urbain Cœur de ville</u> : ce prêt sera distribué après le vote définitif de la loi Elan, le projet devra figurer dans le périmètre de l'ORT. Ce prêt sera distribué au taux en vigueur. Ou <u>Prêt au secteur public local (PSPL)</u> : distribué au taux en vigueur - durée de 25 à 40 ans - Pour couvrir un besoin en financement de 100% jusqu'à 1 M€, de 75% de 1 à 2 M€ et de 50% au-delà. <u>Démarches</u> Sollicitation de la Direction Régionale de la Caisse des Dépôts par l'envoi d'un courrier.

Action Logement	/
Conseil Régional Bourgogne Franche Comté	Voir contrat métropolitain
Conseil Départemental de Saône et Loire	Appel à projets départemental annuel (volet 3.2. : voirie, aménagement des centres-bourgs et des espaces publics et services destinés à améliorer le confort des usagers) : Objectifs : • Renouveler, sécuriser et déployer des infrastructures routières • Aménager et embellir les centres bourgs et les espaces publics, • Améliorer l'offre de mobilité et de services performants pour tous les usagers <u>Sur action</u> Appel à projets : Parmi les travaux éligibles (au choix, un seul type de travaux parmi les suivants) : • Extension, renouvellement et entretien de voirie : 30% maximum du montant HT dans la limite d'un plafond de dépenses éligibles fixé à 50 000 € pour les intercommunalités • Ou Aménagement d'espaces publics et paysagers dans les centres-bourgs (dont éligibilité des parkings dans le cadre d'aménagement global, nécessaire à l'amélioration de l'accès aux services) : 25% maximum du montant HT dans la limite d'un plafond de dépenses éligibles fixé à 30 000 € • Ou Investissement, hors achat de matériel, visant à favoriser le respect de l'interdiction des produits phytosanitaires : 25% maximum du montant HT dans la limite d'un plafond de dépenses éligibles fixé à 30 000 € Cas particulier des projets structurants : Cf. Modalités de l'AAP 2019 <u>Démarches</u> • Dossier de candidature dans le cadre de l'AAP (début 2019 pour AAP 2019) • Pour les projets impactant des routes départementales, le maître d'ouvrage devra impérativement recueillir l'avis préalable du Service territorial d'aménagement concerné • Pour les projets d'investissement visant à favoriser le respect de l'interdiction des produits phytosanitaires : production du plan de désherbage

Fiche 20. Ouverture du Parc de la Verrerie (phase 2)

Nom de l'action	OUVERTURE DU PARC DE LA VERRERIE (phase 2)
Axe de rattachement	AXE 4
Date de signature	
Description générale	Le Creusot présente la particularité de disposer en son centre d'un parc de 27 hectares, ancien parc privé de la famille Schneider, attenant au Château de la Verrerie, aujourd'hui propriété de la Ville du Creusot. Ce parc est ouvert au public depuis le début des années 70. L'enjeu est aujourd'hui d'ouvrir le parc sur la Ville, en faisant « tomber les murs » et contribuer ainsi à la qualité urbaine. La Ville et la CUCM ont mené à bien deux premières tranches (place de la Molette et place Schneider) mais ce travail devra s'amplifier via l'axe Marcel Sembat par la réalisation d'une voie verte sécurisée à travers le parc pour relier les quartiers.
Objectifs	• Améliorer l'accessibilité aux espaces verts • Favoriser davantage l'utilisation et l'animation dans l'espace public
Intervenants	CUCM
Budget global	
Modalité de financement	
Indicateurs d'avancement	• Réalisation des études de MOE • Dépôt du PA
Indicateurs de résultat	• Réalisation des travaux • Intégration d'espaces pour les modes actifs

	Autres financements à examiner, à valider les partenaires financeurs
Etat / ANAH	Etat : <u>Sur action</u> La réalisation de liaisons douces serait susceptible d'émerger à la DSIL thématique « développement d'infrastructures en faveur de la mobilité »
Caisse des Dépôts et Consignation	<u>Sur action</u> <u>Prêt Renouvellement Urbain Cœur de ville</u> : ce prêt sera distribué après le vote définitif de la loi Elan, le projet devra figurer dans le périmètre de l'ORT. Ce prêt sera distribué au taux en vigueur Ou <u>Prêt au secteur public local (PSPL)</u> : distribué au taux en vigueur - durée de 25 à 40 ans - Pour couvrir un besoin en financement de 100% jusqu'à 1 M€, de 75% de 1 à 2 M€ et de 50% au-delà. <u>Démarches</u> Sollicitation de la Direction Régionale de la Caisse des Dépôts par l'envoi d'un courrier.
Action Logement	/

Conseil Régional Bourgogne Franche Comté	<u>Sur action</u> Soutien possible via RI Habitat Aménagement
Conseil Départemental de Saône et Loire	Appel à projets départemental annuel (volet 3.2. : voirie, aménagement des centres-bourgs et des espaces publics et services destinés à améliorer le confort des usagers) : Objectifs : • Renouveler, sécuriser et déployer des infrastructures routières • Aménager et embellir les centres bourgs et les espaces publics, • Améliorer l'offre de mobilité et de services performants pour tous les usagers <u>Actions</u> Appel à projets : Parmi les travaux éligibles (au choix, un seul type de travaux parmi les suivants) : • Extension, renouvellement et entretien de voirie : 30% maximum du montant HT dans la limite d'un plafond de dépenses éligibles fixé à 50 000 € pour les intercommunalités • Ou Aménagement d'espaces publics et paysagers dans les centres-bourgs (dont éligibilité des parkings dans le cadre d'aménagement global, nécessaire à l'amélioration de l'accès aux services) : 25% maximum du montant HT dans la limite d'un plafond de dépenses éligibles fixé à 30 000 € • Ou Investissement, hors achat de matériel, visant à favoriser le respect de l'interdiction des produits phytosanitaires : 25% maximum du montant HT dans la limite d'un plafond de dépenses éligibles fixé à 30 000 € Cas particulier des projets structurants : Cf. Modalités de l'AAP 2019 <u>Démarches</u> • Dossier de candidature dans le cadre de l'AAP (début 2019 pour AAP 2019) • Pour les projets impactant des routes départementales, le maître d'ouvrage devra impérativement recueillir l'avis préalable du Service territorial d'aménagement concerné • Pour les projets d'investissement visant à favoriser le respect de l'interdiction des produits phytosanitaires : production du plan de désherbage

Fiche 21. Réaménagement de la place Schneider / Jardin des terrasses

Nom de l'action	REAMENAGEMENT DE LA PLACE SCHNEIDER / JARDIN DES TERRASSES
Axe de rattachement	AXE 4
Date de signature	
Description générale	Le réaménagement de la place Schneider intégrant une réflexion sur la circulation et ses différentes composantes, est une réflexion en cours qui doit être menée à son terme, tout comme le devenir du Jardin des Terrasses qui borde le Château et le Parc mais n'a jamais pu trouver sa fonction.
Objectifs	• Réinterroger les usages de la place Schneider : envisager une présence mixte des modes de déplacement et interroger le stationnement • Valoriser et positionner l'espace place Schneider / Jardin des Terrasses comme atout pour l'animation du centre-ville • Réinvestir le Jardin des Terrasses
Intervenants	CUCM AUSB
Budget global	
Modalité de financement	In house
Indicateurs d'avancement	• Réalisation d'études • Dépôt du PA
Indicateurs de résultat	• Réalisation des travaux • Réaménagement de l'espace pour favoriser l'animation et la vie en centre-ville

	Autres financements à examiner, à valider les partenaires financeurs
Etat / ANAH	/
Caisse des Dépôts et Consignation	<u>Sur action</u> Prêt Renouvellement Urbain Cœur de ville : ce prêt sera distribué après le vote définitif de la loi Elan, le projet devra figurer dans le périmètre de l'ORT. Ce prêt sera distribué au taux en vigueur. Ou Prêt au secteur public local (PSPL) : distribué au taux en vigueur - durée de 25 à 40 ans - Pour couvrir un besoin en financement de 100% jusqu'à 1 M€, de 75% de 1 à 2 M€ et de 50% au-delà. <u>Démarches</u> Sollicitation de la Direction Régionale de la Caisse des Dépôts par l'envoi d'un courrier.
Action Logement	/
Conseil Régional Bourgogne Franche Comté	<u>Sur action</u> Voir contrat métropolitain
Conseil	Appel à projets départemental annuel (volet 3.2. : voirie, aménagement

Département de Saône et Loire	des centres-bourgs et des espaces publics et services destinés à améliorer le confort des usagers) : Objectifs : • Renouveler, sécuriser et déployer des infrastructures routières • Aménager et embellir les centres bourgs et les espaces publics, • Améliorer l'offre de mobilité et de services performants pour tous les usagers <u>Sur action</u> Appel à projets : Parmi les travaux éligibles (au choix, un seul type de travaux parmi les suivants) : • Extension, renouvellement et entretien de voirie : 30% maximum du montant HT dans la limite d'un plafond de dépenses éligibles fixé à 50 000 € pour les intercommunalités • Ou Aménagement d'espaces publics et paysagers dans les centres-bourgs (dont éligibilité des parkings dans le cadre d'aménagement global, nécessaire à l'amélioration de l'accès aux services) : 25% maximum du montant HT dans la limite d'un plafond de dépenses éligibles fixé à 30 000 € • Ou Investissement, hors achat de matériel, visant à favoriser le respect de l'interdiction des produits phytosanitaires : 25% maximum du montant HT dans la limite d'un plafond de dépenses éligibles fixé à 30 000 € Cas particulier des projets structurants : Cf. Modalités de l'AAP 2019 <u>Démarches</u> • Dossier de candidature dans le cadre de l'AAP (début 2019 pour AAP 2019) • Pour les projets impactant des routes départementales, le maître d'ouvrage devra impérativement recueillir l'avis préalable du Service territorial d'aménagement concerné • Pour les projets d'investissement visant à favoriser le respect de l'interdiction des produits phytosanitaires : production du plan de désherbage
--------------------------------------	---

Fiche 22. Château de la Verrerie / Muséographie / Rénovation de l'exposition permanente

Nom de l'action	Château de la Verrerie / Muséographie / rénovation de l'exposition permanente
Axe de rattachement	AXE 4
Date de signature	
Description générale	Depuis 1995, date de l'exposition organisée avec le Musée d'Orsay intitulée « Le Creusot, une famille, une ville, une entreprise » qui avait investi l'ensemble des surfaces de l'exposition permanente, les salles d'exposition du musée ont été réorganisées au coup par coup. La place consacrée à chacun des sujets abordés ne permet qu'une approche superficielle des thématiques et l'ensemble ne constitue pas un parcours de visite cohérent pour le public. La muséographie est désuète, la scénographie absente et les nouvelles technologies inexistantes. Le projet de rénovation de l'exposition permanente du musée a pour objectif de permettre au public de découvrir et de comprendre l'histoire du territoire, à partir de ce site emblématique. Il a aussi pour ambition de resituer l'histoire de ce territoire à l'aulne des débats de société contemporains qui intéressent et orientent l'avenir du territoire. Enfin, il a pour dessein d'intégrer l'évolution des techniques de médiation et de scénographie pour concevoir et mettre en œuvre une présentation rajeunie qui conjugue transmission des connaissances et plaisir pour toutes les catégories de publics.
Objectifs	• Concevoir une approche muséographique permettant la découverte du territoire • Intégrer les techniques contemporaines de médiation et de scénographie
Intervenants	CUCM Etat, Région, CUCM
Budget global HT	3 475 000,00 € HT
Modalité de financement	Etat : 695 000 € HT / Région : 1 390 000 € HT / CUCM : 1 390 000 € HT
Indicateurs d'avancement	• Finalisation des études • Organisation du financement des travaux
Indicateurs de résultat	• Réalisation d'un nouvel espace muséal

	Autres financements à examiner, à valider les partenaires financeurs
Etat / ANAH	Etat : <u>Sur action</u> Pour la rénovation du musée du Creusot, s'agissant d'un Musée de France, une procédure d'expertise et de révision du Projet Scientifique et Culturel est nécessaire pour l'obtention de crédits d'investissements du Service des Musées de France. Ils ne pourraient être délégués qu'en 2019, après

	procédure de validation.
Caisse des Dépôts et Consignation	/
Action Logement	/
Conseil Régional Bourgogne Franche Comté	Voir le contrat métropolitain
Conseil Départemental de Saône et Loire	Appel à projets départemental – volet 4.2 Equipements culturels et patrimoniaux – (DAPC) Objet de l'aide : Lieux de conservation ou de valorisation patrimoniale : aménagement et équipement correspondants Conditions et travaux éligibles : - Aménagement, restructuration, extension, et/ou mise aux normes de musée (au sens de l'ICOM), de centres d'interprétation ou de lieux d'exposition - Equipement muséographique <u>Sur action</u> - 30% maximum du montant HT, dans la limite d'un plafond de dépenses éligibles fixés à 50 000 €. <u>Démarches</u> - descriptif du projet - programme fonctionnel et technique, - projet culturel ou projet d'établissement

Fiche 23. Château de la Verrerie / Mise en lumière

Nom de l'action	CHATEAU DE LA VERRERIE / MISE EN LUMIERE
Axe de rattachement	AXE 4
Date de signature	
Description générale	Symbole de la puissance de la famille Schneider, ce bien est devenu propriété de la Ville du Creusot en 1970. Il accueille le siège de la CUCM mais également un Ecomusée. Classé monument historique, le point d'orgue de sa rénovation passe par sa mise en lumière
Objectifs	• Valorisation du patrimoine historique
Intervenants	VILLE DU CREUSOT
	Ville du Creusot
Budget global	284 441 € HT
Modalité de financement	VILLE DU CREUSOT
Indicateurs d'avancement	• Mise en lumière progressive des différentes façades
Indicateurs de résultat	• Finalisation de la mise en lumière de l'ensemble du château

	Autres financements à examiner, à valider les partenaires financeurs
Etat / ANAH	Etat : <u>Sur Action</u> Concernant les monuments classés ou inscrits, la DRAC aide des projets de restauration mais pas de mise en lumière, par contre la DRAC doit être sollicitée pour autoriser ces travaux
Caisse des Dépôts et Consignation	/
Action Logement	/
Conseil Régional Bourgogne Franche Comté	/
Conseil Départemental de Saône et Loire	/

Fiche 24. Eglise Saint Laurent : Ravalement et Mise en couleur

Nom de l'action	EGLISE SAINT LAURENT / RAVALEMENT et Mise en couleur
Axe de rattachement	AXE 4
Date de signature	
Description générale	Située à proximité immédiate du Château de la Verrerie, sur la place Schneider, l'église saint Laurent est un monument de la Ville du Creusot et nécessite une remise en valeur via un ravalement complet
Objectifs	• Valorisation du patrimoine historique
Intervenants	VILLE DU CREUSOT
Budget global	227 066 € HT
Modalité de financement	VILLE DU CREUSOT
Indicateurs d'avancement	
Indicateurs de résultat	• Réalisation des travaux

	Autres financements à examiner, à valider les partenaires financeurs
Etat / ANAH	Etat : <u>Sur Action</u> Si l'église Saint Laurent est protégée (inscrite ou classée) la DRAC doit être saisie pour autoriser les travaux (ravalement) et examinera alors le montant éligible pour l'octroi de subventions.
Caisse des Dépôts et Consignation	<u>Sur Action</u> <u>Prêt au secteur public local (PSPL)</u> : distribué au taux en vigueur - durée de 25 à 40 ans - Pour couvrir un besoin en financement de 100% jusqu'à 1 M€, de 75% de 1 à 2 M€ et de 50% au-delà. <u>Démarches</u> Sollicitation de la Direction Régionale de la Caisse des Dépôts par l'envoi d'un courrier.
Action Logement	/
Conseil Régional Bourgogne Franche Comté	/
Conseil Départemental de Saône et Loire	Appel à projets départemental : Travaux extérieurs : clos et couverts (toitures, façades, huisseries, assainissement)

- Travaux intérieurs :: réfection des peintures murales, restauration des fresques, reprise des sols, restauration du mobilier immeuble par destination (boiseries, grilles)
- Sont exclues les études, tous les travaux sur installations (fluides : chauffage, électricité), ou créations nouvelles (mobilier)

Sur action

- 20 % maximum du coût des travaux HT ou 25% si le projet fait l'objet d'un lancement de souscription avec la Fondation du Patrimoine, dans la limite d'un montant de dépenses éligibles fixé à 50 000 €

Démarches

Condition préalable : obtenir la validation de l'Architecte des Bâtiments de France ; présenter un plan de mise en valeur (panneaux...) et communication sur le projet

PROJET

Fiche 25. Mach 2

Nom de l'action	MACH2
Axe de rattachement	AXE 5 et AXES 1/2
Date de signature	
Description générale	Situé en cœur de ville, ce projet d'aménagement porté par la CUCM et actuellement en cours constitue en quelque sorte la dernière phase de reconquête de la Plaine des Riaux commencée au milieu des années 1980. Ce projet, va accueillir à compter de 2019, 22 logements, mais aussi et surtout des équipements liés à la santé (maison de santé et centre de santé), construits via la SEMCODA ainsi que 4 immeubles tertiaires, portés d'autre part par des investisseurs locaux. <u>Il est important de souligner ici que d'autres projets sont en cours d'étude, liés à la santé, aux services et à la restauration et pourront s'ajouter à ceux déjà cités.</u>
Objectifs	• Reconquête par aménagement de la plaine des Riaux (après 1984) • Développement de l'habitat en centre-ville • Développement de nouveaux services, notamment pour la santé
Intervenants	CUCM
Budget global	
Modalité de financement	
Indicateurs d'avancement	
Indicateurs de résultat	• Finalisation des travaux

Autres financements à examiner, à valider les partenaires financeurs	
Etat / ANAH	/
Caisse des Dépôts et Consignation	<u>Sur étude</u> Si réalisation d'une étude urbaine, possibilité d'un cofinancement de la CDC à hauteur de 30% du montant total de l'étude, sans excéder la quote-part de la collectivité maîtresse d'ouvrage. <u>Démarches</u> Sollicitation de la Direction Régionale de la Caisse des Dépôts par l'envoi d'un courrier.
Action Logement	Voir Dispositifs Action Logement
Conseil Régional Bourgogne Franche Comté	<u>Sur action</u> RI Habitat Aménagement sur partie logements
Conseil Départemental de Saône et Loire	Appel à projets départemental annuel (volet 2.1: Développement des établissements médicaux d'activités regroupées) : Objectifs : • Dans le cadre du dispositif « installe un medecin.com », favoriser le

	maintien et l'installation des professionnels de santé en améliorant leurs conditions d'exercice <u>Sur action</u> Appel à projets : Parmi les travaux éligibles : • Construction, extension ou réhabilitation de maisons de santé pluridisciplinaires, de centres de santé : ○ 40% maximum du montant HT dans la limite d'un plafond de dépenses éligibles fixé à 150 000 € dans les territoires identifiés comme les plus prioritaires (priorité 1), ○ 40% maximum du montant HT dans la limite d'un plafond de dépenses éligibles fixé à 75 000 € dans les autres territoires Cas particulier des projets structurants : Cf. Modalités de l'AAP 2019 <u>Démarches</u> • Dossier de candidature dans le cadre de l'AAP (début 2019 pour AAP 2019) • Les professionnels de santé devront exercer en secteur et organiser la permanence des soins
--	---

PROJET

Fiche 26. Cinéma

Nom de l'action	CINEMA
Axe de rattachement	AXE 5
Date de signature	
Description générale	Une réflexion est actuellement en cours avec le groupe Ciné Alpes exploitant du cinéma du Creusot pour relocaliser l'établissement actuel, obsolète et sans possibilité d'extension. La relocalisation en centre-ville est une option, mais s'agissant d'un projet privé, la décision finale appartiendra à l'exploitant.
Objectifs	• Ouvrir un cinéma moderne en centre-ville • Diversifier et améliorer l'offre de loisirs en centre-ville
Intervenants	CINE ALPES
Budget global	
Modalité de financement	
Indicateurs d'avancement	• Dépôt du PC
Indicateurs de résultat	• Réalisation de l'ouvrage

	Autres financements à examiner, à valider les partenaires financeurs
Etat / ANAH	
Caisse des Dépôts et Consignation	<u>Sur étude</u> Si réalisation d'une étude envisagée, possibilité d'un cofinancement de la CDC à hauteur de 30% du montant total de l'étude, sans excéder la quote-part de la collectivité maîtresse d'ouvrage. <u>Sur action</u> Possibilité d'une intervention de la CDC en tant qu'investisseur via une prise de participation minoritaire (de 20% à 49%) au capital social de la société de projet associant l'exploitant et les investisseurs, et à condition qu'un modèle économique soit trouvé pour le projet. <u>Démarches</u> Sollicitation de la Direction Régionale de la Caisse des Dépôts par l'envoi d'un courrier.
Action Logement	/
Conseil Régional Bourgogne Franche Comté	Voir direction de la culture avec plus de détails sur le projet : Amandine Thèvenin chargée de mission cinéma
Conseil Départemental de Saône et Loire	/

Fiche 27. Logement étudiant

Cette opération pourrait accueillir l'espace évoqué dans la fiche suivante.

Nom de l'action	LOGEMENT ETUDIANT
Axe de rattachement	AXE 5 et AXE 1
Date de signature	
Description générale	Avec un peu plus de 1 600 étudiants, Le Creusot est le second pôle universitaire de Bourgogne avec la présence d'un IUT et du Centre Universitaire Condorcet. Il se renforcera en 2019 avec une formation d'ingénieur dans le secteur de la robotique, le Lycée Léon Blum accueillant pour sa part de nombreuses formations de niveau BTS. Un projet de nouvelle résidence universitaire permettra de renouveler l'offre de logements étudiants, devenue obsolète et peu attractive, en la rapprochant du site universitaire et du centre-ville. <u>A Cette réflexion, devra être incluse la question du devenir des bâtiments existants et leur reconversion potentielle.</u>
Objectifs	• Renouveler l'offre locative pour les étudiants • Rapprocher logements et équipements universitaires • Continuer à développer un pôle universitaire d'envergure sur Le Creusot
Intervenants	OPAC DE SAONE ET LOIRE CUCM, OPAC, Région
Budget global	5 544 000 € HT - 6.100.000 € (TVA à 10%)
Modalité de financement	CUCM : 600.000 € / OPAC : 4.600.000 € / Région : 900.000 €
Indicateurs d'avancement	• Lancement des études • OS préparation puis travaux
Indicateurs de résultat	• Réalisation de l'ouvrage

	Autres financements à examiner, à valider les partenaires financeurs
Etat / ANAH	Etat : <u>Sur action</u> Une prise en compte du projet de logements étudiants est à discuter dans le cadre de la programmation du logement locatif social (en prêt locatif social, logement ordinaire). Une rencontre avec l'OPAC est prévue fin juillet au sujet de la programmation 2019.
Caisse des Dépôts et Consignation	/
Action Logement	
Conseil Régional Bourgogne Franche Comté	<u>Sur action</u> Voir contrat métropolitain
Conseil Départemental de	/

PROJET

Fiche 28. Espace d'accueil vie étudiante Campus Sud Bourgogne

Cet espace pourrait être accueilli dans l'opération citée dans la fiche précédente.

Nom de l'action	ESPACE D'ACCUEIL VIE ETUDIANTE CAMPUS SUD BOURGOGNE
Axe de rattachement	AXE 5 et AXES 1/2
Date de signature	
Description générale	Avec un peu plus de 1600 étudiants, Le Creusot est le second pôle universitaire de Bourgogne avec la présence d'un IUT et du Centre Universitaire Condorcet. Si un restau U d'une capacité de 210 étudiants sur un service a été construit et livré fin 2011 à proximité de l'IUT et de l'antenne universitaire, il manque un espace dédié à la vie étudiante dont la vocation pourrait également permettre les échanges interdisciplinaires pour l'ensemble des étudiants du Campus, l'organisation d'évènements et manifestations ou favoriser, entre autres, les initiatives associatives ou le coworking
Objectifs	• Améliorer l'offre de services pour les étudiants • Permettre l'ouverture d'espaces type tiers-lieux • Continuer à développer un pôle universitaire d'envergure sur Le Creusot
Intervenants	CUCM
	CUCM, Région
Budget global	200.000 € HT
Modalité de financement	CUCM : 120 000 € ; Région 80 000 €
Indicateurs d'avancement	• Réalisation d'études
Indicateurs de résultat	• Aménagement de l'espace

	Autres financements à examiner, à valider les partenaires financeurs
Etat	/
Caisse des Dépôts et Consignation	/
Action Logement	Voir réponse de synthèse Action Logement ci-après fiches actions
Conseil Régional Bourgogne Franche Comté	<u>Sur action</u> Voir contrat métropolitain
Conseil Départemental de Saône et Loire	Appel à projets départemental annuel (volet 1 : amélioration des bâtiments et équipements destinés à l'amélioration des services au public) : Objectifs : • Soutenir les collectivités dans la réalisation d'investissements structurants et nécessaires au maintien ainsi qu'au développement des services à la population <u>Sur action</u>

Appel à projets : Parmi les travaux éligibles :

- Construction, extension, rénovation, travaux d'aménagement des performances énergétiques et mise aux normes pour (...)les équipements et salles de co-working, de visioconférence et de réseaux d'espaces publics numériques (intégrant les mobiliers et matériels correspondants) : 25% maximum du montant HT dans la limite d'un plafond de dépenses éligibles fixé à 75 000 € pour les intercommunalités

Cas particulier des projets structurants : Cf. Modalités de l'AAP 2019

Démarches

- Dossier de candidature

PROJET

Fiche 29. *Plateforme interStis (nouvelle opération)

Nom de l'action	PLATEFORME INTERSTIS
Axe de rattachement	AXES 1, 2, 3, 4,5
Date de signature	
Description générale	InterStis est une plateforme numérique de partage de données entre la Ville et ses partenaires. Il s'agit d'accompagner par cet outil les échanges, le travail et la collaboration entre les collectivités et le partenariat d'Action cœur de ville.
Objectifs	• Favoriser la transversalité entre collectivités • Favoriser le travail partenarial • Introduire de nouveaux outils de partage
Intervenants	Ville
Budget global	2 240 € HT
Modalité de financement	Ville du Creusot
Indicateurs d'avancement	• Mise en place de la plateforme
Indicateurs de résultat	• Utilisation de la plateforme (statistiques disponibles)

Contenu de l'Action

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts	Financement
	Plateforme interStis	Plateforme web	01/12/2018	/	2 688 €	Ville

Fiche 30. Fresques murales rue Foch (nouvelle opération)

Nom de l'action	FRESQUES MURALES RUE FOCH
Axe de rattachement	AXE 4, 2
Date de signature	
Description générale	La réalisation d'une fresque murale rue Foch a l'objectif de contribuer à valoriser les commerces, l'habitat, les espaces et les habitants... et donner envie de se promener. La fresque aura des solutions artistiques permettant de créer une animation dans la rue : la participation des commerçants et des habitants référents ACV devra permettre une appropriation de l'œuvre et un travail sur les animations qui accompagneront la réalisation des fresques.
Objectifs	• Améliorer l'espace public de la rue Foch • Favoriser la déambulation et la fréquentation de la rue Foch • Permettre aux commerçants de disposer d'une possibilité supplémentaire d'animation de la rue
Intervenants	Ville
Budget global	25 000 € HT
Modalité de financement	Ville du Creusot
Indicateurs d'avancement	• Mise en place de la concertation autour des fresques
Indicateurs de résultat	• Réalisation des fresques

Contenu de l'Action

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts	Financement
	Fresque murale	Fresque murale au 58 rue Foch	01/04/2019	30/10/2019	15 000 €	Ville
	« Petites scénettes »	Petite fresques murales accompagnant la fresque principale	05/06/2019	28/02/2020	10 000 €	Ville

Fiche 31. Balades urbaines (nouvelle opération)

Nom de l'action	BALADES URBAINES
Axe de rattachement	AXE 4, 5
Date de signature	
Description générale	La stratégie ACV propose de travailler sur la notion de « médiation pour l'urbanisme ». Cette approche permet de faire rencontrer la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise technique et la maîtrise d'usage. Les balades urbaines permettent de découvrir ou redécouvrir des lieux de la ville et d'ouvrir à des temps d'échanges entre les « maîtrises ». En plus de l'aspect loisir/tourisme/ludique, ces activités permettent aux collectivités d'avoir un retour et des idées sur comment faire évoluer les sites visités.
Objectifs	• Réfléchir aux évolutions de l'urbanisme et à leurs éventuelles intégrations dans les opérations au Creusot • Animer le centre-ville par l'implication des habitants, des commerçants et des experts • Discuter avec les différents publics de la ville sur les évolutions de ces lieux de la ville à retravailler
Intervenants	Ville, AUSB
Budget global	/
Modalité de financement	/
Indicateurs d'avancement	
Indicateurs de résultat	• Réalisation de Balades urbaines

Fiche 32. Ateliers d'urbanisme (nouvelle opération)

Nom de l'action	ATELIERS D'URBANISME
Axe de rattachement	AXE 1, 4
Date de signature	
Description générale	La stratégie ACV propose de mettre au centre de la stratégie la notion d'« intensité urbaine » : cette notion traduit notamment un travail sur l'habitat durable pour les populations présentes et les nouveaux arrivants, la vitalité commerciale, la qualité du cadre de vie, la convivialité et les aménités dans l'espace public. Pour orienter les opérations d'urbanisme à venir vers cet objectif, des Ateliers d'urbanisme peuvent être organisés. Les activités d'études prennent la forme d'ateliers prospectifs sur des situations et des lieux de la ville. Ces études portées par des instances universitaires ou des cabinets d'études croisent plusieurs thèmes : infrastructures/mobilité, tourisme, risques, patrimoine, renouvellement urbain, paysage,... Ces ateliers ont l'objectif général de réfléchir aux évolutions de l'urbanisme et du « faire ville » au Creusot.
Objectifs	- Animer le centre-ville par une série de rencontres dédiées à l'urbanisme (comment favoriser les liens entre polarités, comment reconquérir des lieux/espaces sous utilisés, comment favoriser les déambulations des étudiants, comme des habitants,...) - Réunir les différents usagers des lieux et les experts autour de la ville (approche design de services). L'occasion peut-être de tester des solutions par le biais d'actions d'urbanisme temporaire ? - Proposer et discuter des solutions et des évolutions pour les lieux ciblés à intégrer (à terme) dans les travaux des collectivités
Intervenants	CUCM et AUSB
	Ville
Budget global	20 000 € HT
Modalité de financement	
Indicateurs d'avancement	Lancement de/s atelier/s
Indicateurs de résultat	- Mise en œuvre d'initiatives d'urbanisme temporaire - Intégration des solutions dans les programmations des collectivités

Contenu de l'Action

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts	Financement
		Ateliers d'urbanisme	2020		20 000 €	

Signatures (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	CUCM	REGION BFC	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
----------------	------	------------	-----------------	-----------------	-----------------

	Autres financements à examiner, à valider les partenaires financeurs
Etat / ANAH	
Caisse des Dépôts et Consignation	/
Action Logement	
Conseil Régional Bourgogne Franche Comté	
Conseil Départemental de Saône et Loire	

PROJET

Fiche 33. Plan mobilités (nouvelle opération)

Nom de l'action	PLAN MOBILITES
Axe de rattachement	AXE 3, 4
Date de signature	
Description générale	Le Plan mobilités, ou plan mobilités, est un ensemble de mesures qui vise à optimiser et augmenter l'efficacité des déplacements pour diminuer les émissions polluantes et améliorer les services mobilités. Le Plan sera à élaborer en prenant en compte les échelles pertinentes (CUCM, agglomérations, villes,...) pour organiser les mobilités et répondre aux objectifs ci-dessous. Le Plan pourra faire un zoom sur les mobilités au Creusot, il s'agirait de travailler notamment à : - le rabattement vers le centre-ville - les liaisons à l'intérieur d'une ville étendue (polarités stratégiques) - l'intégration des modes actifs - la desserte vers la gare TGV - ...
Objectifs	• Réduire les impacts environnementaux liés aux mobilités • Favoriser l'utilisation des transports en commun • Favoriser la marche (deuxième mode de déplacement sur le territoire) • Favoriser l'intégration des modes actifs (vélo,...) • Résoudre les problématiques de stationnement • Favoriser la multimodalité
Intervenants	CUCM
	Ville
Budget global	60 000 € HT
Modalité de financement	
Indicateurs d'avancement	• Lancement de l'étude pour le Plan mobilités
Indicateurs de résultat	• Mise en œuvre de la programmation du Plan mobilités

Contenu de l'Action

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts	Financement
	Plan mobilités	Elaboration d'un Plan mobilités	2021		60 000 €	

Signatures (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	CUCM	REGION BFC	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
---------	------	------------	-----------------	-----------------	-----------------

	Autres financements à examiner, à valider les partenaires financeurs
Etat / ANAH	
Caisse des Dépôts et Consignation	30% et pas au-delà de la part prise en charge par la MOA
Action Logement	
Conseil Régional Bourgogne Franche Comté	
Conseil Départemental de Saône et Loire	

PROJET

Fiche 34. Plan paysage (nouvelle opération)

Nom de l'action	PLAN PAYSAGE
Axe de rattachement	AXE 4
Date de signature	
Description générale	Le Plan paysage est un outil de prise en compte du paysage – qu'il s'agisse de sa protection, sa gestion ou de son aménagement – dans les politiques sectorielles d'aménagement du territoire (urbanisme, transports, infrastructures, énergies renouvelables, agriculture) à l'échelle opérationnelle du paysage et du bassin de vie. Le Plan paysage, comme document d'aménagement du territoire, constitue le point de départ d'une démarche concertée sur la nature en ville (paysage, trame verte, trame écologique,...) entre différents acteurs (élus, habitants, entrepreneurs, etc.), démarche qu'il s'agira ensuite de mettre en œuvre, de suivre, d'animer et de faire vivre dans le temps, sur la base des préconisations contenues dans le programme d'action du document. Le projet d'écoquartier Jean Jaurès prévoit déjà d'intégrer la trame verte et paysagère dans l'opération.
Objectifs	• Prise en compte et valorisation de la nature en ville • Développement d'un travail sur le paysage urbain au sein de la ville • Mise en place d'actions en faveur des milieux écologiques de la ville et de son bassin naturel et de vie
Intervenants	CUCM Ville
Budget global	70 000 € HT
Modalité de financement	
Indicateurs d'avancement	• Réalisation de l'étude • Approbation du Plan paysage
Indicateurs de résultat	• Mise en œuvre de la programmation du Plan paysage

Contenu de l'Action

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts	Financement
	Plan paysage	Elaboration d'un plan paysage	2021		70 000 €	

Signatures (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	CUCM	REGION BFC	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]

	Autres financements à examiner, à valider les partenaires financeurs
Etat / ANAH	Ministère de l'écologie : appel à projet (LIFE Europe ?)
Caisse des Dépôts et Consignation	30% et pas au-delà de la part prise en charge par la MOA
Action Logement	
Conseil Régional Bourgogne Franche Comté	
Conseil Départemental de Saône et Loire	

PROJET

Fiche 35. Réseau pour l'accueil de nouveaux arrivants (nouvelle opération)

Cette opération est « nouvelle » par rapport à la convention *Action cœur de ville*. L'accueil de nouveaux arrivants a fait l'objet d'un travail de la Ville avant, puis de la CUCM qu'il convient de poursuivre. Ainsi, cette fiche action a été inspirée par les objectifs de la « Mission d'accueil des nouveaux actifs et nouveaux arrivants » de la CUCM.

Cette fiche est à mettre en relation avec la fiche « Plateforme numérique pour les actifs et nouveaux arrivants »

Nom de l'action	RESEAU POUR L'ACCUEIL DE NOUVEAUX ARRIVANTS
Axe de rattachement	AXE 1, 2, 3, 4, 5
Date de signature	
Description générale	Dans le cadre de sa politique d'attractivité du territoire, la Communauté Urbaine Creusot Montceau a souhaité développer des actions pour favoriser la venue de nouveaux habitants et optimiser leur accueil au sein de la collectivité. La Communauté Urbaine veut notamment encourager les nouveaux salariés intégrant les grandes entreprises du territoire à venir s'installer avec leur famille dans l'une des 34 communes la composant. Pour faire évoluer l'image du territoire positivement, il est nécessaire de transmettre aux salariés potentiels une bonne perception des atouts du territoire et de construire une offre d'accueil, pour que ceux qui le souhaitent se sentent accompagnés dans leur démarche d'installation. Dans ce cadre la Ville du Creusot peut envisager la mise en place d'un Référent animateur de la CUCM pour les missions d'accueil de nouveaux arrivants.
Objectifs	• Renforcer l'attractivité du territoire • Donner envie de venir travailler sur le territoire • Donner envie d'habiter sur le territoire • Lever les freins au recrutement des entreprises que constitue l'absence de perspectives professionnelles pour le conjoint
Intervenants	CUCM Ville, entreprises (RH), partenaires de l'emploi, Office de tourisme,...
Budget global	12 000 € = 0,3 ETP Ville
Modalité de financement	
Indicateurs d'avancement	• Nombre de conjoints/familles accompagné(e)s • Délais d'installation sur le territoire • Délais pour retrouver un emploi sur le territoire • Nombre de mise en relation avec les communes
Indicateurs de résultat	• Nombre de conjoints recrutés • Nombre d'installations sur le territoire

Contenu de l'Action

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts	Financement
		Animateur de réseau pour l'accueil de nouveaux	2020		12 000 €	

		arrivants				
--	--	-----------	--	--	--	--

Signatures (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	CUCM	REGION BFC	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]

	Autres financements à examiner, à valider les partenaires financeurs
Etat / ANAH	
Caisse des Dépôts et Consignation	
Action Logement	
Conseil Régional Bourgogne Franche Comté	
Conseil Départemental de Saône et Loire	

Fiche 36. Parcours sportif en ville (nouvelle opération)

Nom de l'action	PARCOURS SPORTIF EN VILLE
Axe de rattachement	AXE 4, 5
Date de signature	
Description générale	Des installations type parcours sportif existent déjà au Creusot, notamment au Parc de la Verrerie. L'objectif de cette action est d'accompagner le plan mobilités et le plan paysage avec l'installation d'un parcours (ex. parcours permanent d'orientation) qui permet de vivre autrement l'espace public. Ce dispositif peut contribuer à animer la centralité du Creusot et faire échos aux activités des associations sportives et de loisir locales qui seraient impliquées dans le choix des installations. Ces installations pourront proposer des solutions mixant sport, loisirs et découverte du patrimoine architectural et naturel. La conception du dispositif inclura une réflexion sur la localisation des installations pour assurer un équilibre entre centre et polarités/quartiers. Elle fera attention à éviter des éventuelles concurrences d'usage des installations sportives et de l'espace public. La réflexion préalable à la mise en œuvre de cette action pourra s'inspirer de pratiques et d'expériences d'autres villes. Cette action contribue également à développer le volet "ville ludique" de la stratégie ACV.
Objectifs	- Animer le centre-ville en mettant à disposition des habitants, touristes, étudiants, associations,... des équipements sport et loisirs - Permettre le développement d'activités sportives en centre-ville - Relier le sport aux pratiques de loisirs et de découverte du patrimoine - Valoriser les lieux naturels et patrimoniaux de la ville
Intervenants	Ville
Budget global	
Modalité de financement	
Indicateurs d'avancement	Etude de MOE
Indicateurs de résultat	Mise en place du parcours sportif

Contenu de l'Action

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts	Financement
	Parcours sportif en ville	Mise en place d'un parcours sportif en milieu urbain	2021			

Signatures (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	CUCM	REGION BFC	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
---------	------	------------	-----------------	-----------------	-----------------

	Autres financements à examiner, à valider les partenaires financeurs
Etat / ANAH	
Caisse des Dépôts et Consignation	Cofinancement de l'étude possible
Action Logement	
Conseil Régional Bourgogne Franche Comté	
Conseil Départemental de Saône et Loire	

PROJET

Fiche 37. Plateforme numérique pour les actifs et nouveaux arrivants (nouvelle opération)

Cette fiche est à mettre en relation avec la fiche « Réseau pour l'accueil de nouveaux arrivants »

Nom de l'action	PLATEFORME NUMERIQUE POUR LES ACTIFS ET NOUVEAUX ARRIVANTS
Axe de rattachement	AXE 2, 3, 5
Date de signature	
Description générale	Plateforme numérique d'information et de stockage de données pour les actifs et nouveaux arrivants. Les objectifs sont : - faciliter le stockage de données par la mise à disposition d'une plateforme sécurisée - apporter des informations sur les activités en ville - faciliter l'accès aux services de la Ville et de la CUCM (activités, loisirs, eau/déchets,...)
Objectifs	• Renforcer l'attractivité du territoire • Donner envie de venir vivre sur le territoire • Lever les freins au recrutement des entreprises
Intervenants	Ville
Budget global	4 000 € HT
Modalité de financement	
Indicateurs d'avancement	• Mise en place de la plateforme • Nombre d'utilisateurs
Indicateurs de résultat	• Nombre d'utilisateurs sur le long terme • Nombre de connexions

Contenu de l'Action

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts	Financement
		Plateforme numérique	2020 / 2021		4 000 €	

Signatures (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	CUCM	REGION BFC	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]

	Autres financements à examiner, à valider les partenaires financeurs
Etat / ANAH	
Caisse des Dépôts et Consignation	

Action Logement	
Conseil Régional Bourgogne Franche Comté	
Conseil Départemental de Saône et Loire	

PROJET

Fiche 38. **Manager de centre-ville (nouvelle opération)**

Nom de l'action	MANAGEUR DE CENTRE-VILLE
Axe de rattachement	AXE 2,4, 5
Date de signature	
Description générale	Les missions des managers de centre-ville sont très variables selon les villes, mais l'objectif reste le même : intégrer la dynamisation du territoire à travers la composante commerciale ; faire du commerce, de l'artisanat et des services des vecteurs de l'attractivité du centre-ville. Le manager de centre-ville permet de mutualiser les expériences ou encore fédérer les dynamiques individuelles pour réussir l'animation de la ville. Dans le cadre du Creusot, le manager de centre-ville pourrait intégrer l'esprit du dispositif <i>Action cœur de ville</i> pour favoriser le lien entre habitat, espaces publics et commerce.
Objectifs	• Accompagner la politique commerce de la CUCM et de la ville • Concevoir et mettre en place des dispositifs d'accompagnement et d'animation des commerces • Assurer le lien entre politique commerce et stratégie <i>Action cœur de ville</i>
Intervenants	Ville CUCM
Budget global	28 000 € = 0,7 ETP
Modalité de financement	
Indicateurs d'avancement	• Recrutement du / de la manager
Indicateurs de résultat	• Nombre de commerçants accompagnés • Nombre et effets des dispositifs mis en place

Contenu de l'Action

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts	Financement
		Manager de centre-ville	2020		28 000 €	

Signatures (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	CUCM	REGION BFC	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]

	Autres financements à examiner, à valider les partenaires financeurs
Etat / ANAH	
Caisse des Dépôts et	

Consignation	
Action Logement	
Conseil Régional Bourgogne Franche Comté	
Conseil Départemental de Saône et Loire	

PROJET

Fiche 39. Schéma de services (nouvelle opération)

Nom de l'action	SCHEMA DE SERVICES
Axe de rattachement	AXE 5
Date de signature	
Description générale	Le schéma des services est une étude qui analyse l'offre de services publics et privés sur un territoire donné. L'objectif est d'identifier les manques, les mutualisations possibles, les atouts dans l'optique d'une optimisation de l'offre de services aux populations locales. L'étude prend en compte les spécificités territoriales, comme par exemple la présence forte d'industries, et propose des actions pour atteindre l'objectif d'amélioration de l'offre. Dans ce cadre, il est possible de réfléchir à la pertinence d'une "politique du temps" qui tend à concilier les temps d'ouverture des services avec les emplois du temps type des publics cibles.
Objectifs	• Réaliser un bilan de l'offre de service à l'échelle de l'agglomération • Améliorer l'offre de services • Optimiser les ressources publiques
Intervenants	CUCM Ville
Budget global	50 000 € HT
Modalité de financement	CUCM, Ville/s
Indicateurs d'avancement	• Réalisation de l'étude et écriture du Schéma
Indicateurs de résultat	• Mise en place des préconisations et de la programmation du Schéma de service

Contenu de l'Action

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts	Financement
	Schéma de service	Elaboration d'un Schéma de services	2020 / 2021		50 000 €	

Signatures (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	CUCM	REGION BFC	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]

	Autres financements à examiner, à valider les partenaires financeurs
Etat / ANAH	

Caisse des Dépôts et Consignation	
Action Logement	
Conseil Régional Bourgogne Franche Comté	
Conseil Départemental de Saône et Loire	

PROJET

Fiche 40. Place Schneider « écran numérique » (nouvelle opération)

Nom de l'action	PLACE SCHNEIDER « ECRAN NUMERIQUE »
Axe de rattachement	AXE 2, 4
Date de signature	
Description générale	Dans le cadre du réaménagement de la place Schneider, il serait intéressant d'étudier la possibilité d'intégrer au sol des leds (solution technique à évaluer) pour transformer la place en une sorte d'écran géant. Cet "écran" permettrait de réguler l'usage des espaces selon les temps quotidiens/ hebdomadaires et d'animer le centre-ville. Exemple : optimisation du parking en journée, indication de l'espace du marché en semaine, piétonisation le soir avec incrustation de jeux / points de rassemblement entre amis, ouverture du code aux étudiants pour événements festifs ou artistiques,... La réalisation d'un dispositif numérique sur le sol de la place Schneider doit être étudié à la fois dans le cadre des réflexions de la CUCM sur les réaménagements possibles de l'espace Molette / place Schneider / Jardin des Terrasses / (futur) Cinéma, que dans sa faisabilité technique.
Objectifs	• Améliorer le cadre de vie et attirer les plus jeunes (notamment) • Favoriser le commerce • Créer des espaces publics innovants
Intervenants	CUCM, Ville
Budget global	
Modalité de financement	
Indicateurs d'avancement	• Réalisation d'études de faisabilité • Mise en œuvre de l'équipement
Indicateurs de résultat	• Analyse qualitative des usages de la place générés par le dispositif • Analyse quantitative de la fréquentation des commerces

Contenu de l'Action

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts	Financement
		Travaux de voirie et installation de dispositifs numériques	Etudes de faisabilité : 2020/2021			

Signatures (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	CUCM	REGION BFC	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
---------	------	------------	-----------------	-----------------	-----------------

	Autres financements à examiner, à valider les partenaires financeurs
Etat / ANAH	
Caisse des Dépôts et Consignation	30% de financement pour la phase étude (possibilité d'arriver à 50% selon conditions)
Action Logement	
Conseil Régional Bourgogne Franche Comté	
Conseil Départemental de Saône et Loire	

PROJET

Fiche 41. Charte « pour la qualité de l'habitat » (nouvelle opération)

Nom de l'action	CHARTE « POUR LA QUALITE DE L'HABITAT »
Axe de rattachement	AXE 1
Date de signature	
Description générale	Dans un contexte d'adaptation aux changements climatiques, les réponses actuelles en matière constructive proposent des dispositifs techniques souvent complexes aux non spécialistes. Les choix relatifs aux matériaux et aux procédés de mise en œuvre doivent également être pensés dans une logique globale d'impact sur l'environnement et sur la santé. Dans cette logique, une Charte « pour la qualité de l'habitat » pourrait être développée à l'intention des projets de rénovation / construction d'habitat privé. Inspirée des principes architecturaux retenus pour l'écoquartier Jean Jaurès (« Réinventons nos cœurs de ville »), la Charte permettrait de : - Sensibiliser les porteurs de projet privés (ex. projets de moins de 170 m²) - Orienter les choix des solutions architecturales vers plus de qualité, voire vers des solutions innovantes - Diffuser les principes architecturaux retenus pour le projet Jean Jaurès pour viser une certaine cohérence / récurrence dans le style architectural sur l'ensemble de la ville. La pertinence, la conception et l'utilisation de cette Charte sera à discuter avec les partenaires locaux et en premier lieu avec le CAUE. La Charte pourrait être suivie de dispositifs opérationnels jouant d'effet levier.
Objectifs	• Promouvoir l'adaptation au changement climatique et l'attention aux enjeux du développement durable • Inciter à la qualité architecturale des projets d'habitat • Diffuser sur l'ensemble de la ville les principes retenus par « Réinventons nos cœurs de ville »
Intervenants	Ville
Budget global	
Modalité de financement	
Indicateurs d'avancement	
Indicateurs de résultat	